





ESSAIS

SUR

LES MŒURS ET L'ESPRIT

DES NATIONS.

TOME HUITIÈME.

ŒUVRES
DE MONSIEUR DE V***.

ESSAIS
SUR
LES MŒURS ET L'ESPRIT DES NATIONS;

Et ſur les principaux faits de l'Hiſtoire, depuis Charlemagne juſqu'à Louis XIII.

NOUVELLE ÉDITION,
Conforme à l'Édition in-4° *de Genève.*

TOME HUITIÈME.

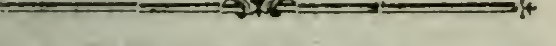


A NEUCHATEL:

M. DCC. LXXIII.



ESSAIS
SUR
LES MŒURS ET L'ESPRIT DES NATIONS.



CHAPITRE CXCVII.

Résumé de toute cette hiſtoire, juſqu'au tems où commence le beau ſiècle de LOUIS *XIV*.



J'AI parcouru ce vaſte théâtre des révolutions depuis *Charlemagne*; & même, en remontant ſouvent beaucoup plus haut, juſqu'au tems de *Louis XIV*. Quel ſera le fruit de ce travail? quel profit tirera-t-on de l'hiſtoire? On y a vu les faits & les

CH. CXCVII.

Ch. CXCVII.

mœurs. Voyons quel avantage nous produira la connaiſſance des uns & des autres.

Des faits historiques.

Un lecteur ſage s'appercevra aiſément qu'il ne doit croire que les grands évènemens qui ont quelque vraiſemblance, & regarder en pitié toutes les fables dont le fanatiſme, l'eſprit romaneſque & la crédulité ont chargé, dans tous les tems, la ſcène du monde.

Constantin triomphe de l'empereur *Maxence*; mais certainement un *Labarum* ne lui apparaît point dans les nuées avec une inſcription grecque.

Clovis, ſouillé d'aſſaſſinats, ſe fait Chrétien, & commet des aſſaſſinats nouveaux : mais, ni une colombe ne lui apporte une ampoule pour ſon baptême, ni un ange ne deſcend du ciel pour lui donner un étendart.

Un moine de Clervaux peut prêcher une croiſade; mais il faut être imbécile pour écrire que Dieu fit des miracles par la main de ce moine, pour aſ-

ſurer le ſuccès de cette croiſade qui fut ſi malheureuſe. Ch. CXCVII.

Le roi *Louis VIII* peut mourir de phthiſie ; mais il n'y a qu'un fanatique ignorant qui puiſſe dire que les embraſſemens d'une jeune fille l'auraient guéri, & qu'il mourut martyr de ſa chaſteté.

Chez toutes les nations, l'hiſtoire eſt défigurée par la fable, juſqu'à ce qu'enfin la philoſophie vienne éclairer les hommes ; & lorſqu'enfin la philoſophie arrive au milieu de ces ténèbres, elle trouve les eſprits ſi aveuglés par des ſiècles d'erreurs, qu'elle peut à peine les détromper ; elle trouve des cérémonies, des faits, des monumens établis pour conſtater des menſonges.

Comment, par exemple, un philoſophe aurait-il pu perſuader à la populace, dans le temple de *Jupiter Stator*, que *Jupiter* n'était point deſcendu du ciel pour arrêter la fuite des Romains ? Quel philoſophe eût pu nier dans le temple de *Caſtor* & de *Pollux*, que ces deux gémeaux avaient combattu à la tête des troupes ? Ne leur aurait-on

CH. CXCVII.

pas montré l'empreinte des pieds de ces dieux, conſervée ſur le marbre? Les prêtres de *Jupiter* & de *Pollux* n'auraient-ils pas dit à ce philoſophe: Criminel incrédule, vous êtes obligé d'avouer, en voyant la *Colonne Roſtrale*, que nous avons gagné une bataille navale, dont cette colonne eſt le monument? Avouez-donc que les dieux ſont deſcendus ſur terre pour nous défendre, & ne blaſphêmez-point nos miracles, en préſence des monumens qui les atteſtent. C'eſt ainſi que raiſonnent, dans tous les tems, la fourberie & l'imbécillité.

UNE princeſſe idiote bâtit une chapelle aux onze mille vierges; le deſſervant de la chapelle ne doute pas que les onze mille vierges n'aient exiſté, & il fait lapider par le peuple le ſage qui en doute.

LES monumens ne prouvent les faits que quand ces faits vraiſemblables nous ſont tranſmis par des contemporains éclairés.

LES chroniques du tems de *Philippe-Auguſte*, & l'abbaye de la Victoire,

ſont des preuves de la bataille de Bovines. Mais quand vous verrez à Rome le groupe du *Laocoon*, croirez-vous pour cela la fable du cheval de Troye ? Et quand vous verrez les hideuſes ſtatues d'un *Saint Denis* ſur le chemin de Paris, ces monumens de barbarie vous prouveront-ils que *Saint Denis*, ayant eu le cou coupé, marcha une lieue entière, portant ſa tête entre ſes bras ?

La plupart des monumens, quand ils ſont érigés long-tems après l'action, ne prouvent que des erreurs conſacrées ; il faut même quelquefois ſe défier des médailles frappées dans le tems d'un évènement. Nous avons vu les Anglais, trompés par une fauſſe nouvelle, graver ſur l'exergue d'une médaille, *A l'amiral Vernon, vainqueur de Carthagène* ; & à peine cette médaille fut-elle frappée, qu'on apprit que l'amiral *Vernon* avait levé le ſiège. Si une nation, dans laquelle il y a tant de philoſophes, a pu hazarder de tromper ainſi la poſtérité, que devons-nous penſer des peuples & des tems abandonnés à la groſſière ignorance ?

Croyons les évènemens atteſtés

Ch. CXCVII.

par les régiſtres publics, par le conſentement des auteurs contemporains vivant dans une capitale, éclairés les uns par les autres, & écrivant ſous les yeux des principaux de la nation. Mais pour tous ces petits faits obſcurs & romaneſques, écrits par des hommes obſcurs, dans le fond de quelque province ignorante & barbare; pour ces contes chargés de circonſtances abſurdes; pour ces prodiges qui déshonorent l'hiſtoire, au-lieu de l'embellir; renvoyons-les à *Voraginé* (a), au jéſuite *Cauſſin*, à *Maimboutg*, & à leurs ſemblables.

DES MŒURS.

Il eſt aiſé de remarquer combien les mœurs ont changé dans preſque toute la terre, depuis les inondations des Barbares juſqu'à nos jours. Les arts, qui adouciſſent les eſprits en les éclairant, commencèrent un peu à renaître dès le douzième ſiècle; mais les plus lâches & les plus abſurdes ſuperſtitions, étouffant ce germe, abrutiſſaient preſque tous les eſprits; & ces ſuperſtitions, ſe

(a) *Voraginé* eſt l'auteur de la *Légende dorée*.

répandant chez tous les peuples de l'Europe ignorans & féroces, mêlaient par-tout le ridicule à la barbarie.

Les Arabes polirent l'Asie, l'Afrique, & une partie de l'Espagne, jusqu'au tems où ils furent subjugués par les Turcs, & enfin chassés par les Espagnols; alors l'ignorance couvrit toutes ces belles parties de la terre; des mœurs dures & sombres rendirent le genre-humain farouche, de Bagdat jusqu'à Rome.

Les papes ne furent élus pendant plusieurs siècles que les armes à la main, & les peuples, les princes même, étaient si imbéciles, qu'un antipape reconnu par eux était dès ce moment le vicaire de Dieu, & un homme infaillible. Cet homme infaillible était-il déposé : on révérait le caractère de la Divinité dans son successeur; & ces Dieux sur terre, tantôt assassins, tantôt assassinés; empoisonneurs, & empoisonnés tour-à-tour; enrichissant leurs bâtards, & donnant des décrets contre la fornication; anathématisant les tournois, & faisant la guerre; excommuniant, déposant les rois,

Ch. CXCVII.

& vendant la rémiſſion des péchés aux peuples, étaient à la fois le ſcandale, l'horreur, & la Divinité de l'Europe catholique.

Vous avez vu aux douzième & treizième ſiècles les moines devenir princes, ainſi que les évêques; ces évêques & ces moines par-tout à la tête du gouvernement féodal. Ils établirent des coutumes ridicules, auſſi groſſières que leurs mœurs; le droit excluſif d'entrer dans une égliſe avec un faucon ſur le poing, le droit de faire battre les eaux des étangs par les cultivateurs, pour empêcher les grenouilles d'interrompre le baron, le moine, ou le prélat; le droit de paſſer la première nuit avec les nouvelles mariées dans leurs domaines; le droit de rançonner les marchands forains: car alors il n'y avait point d'autres marchands.

Vous avez vu parmi ces barbaries ridicules, les barbaries ſanglantes des guerres de religion.

La querelle des pontifes avec les empereurs & les rois, commencée dès le tems de *Louis le faible*, n'a ceſſé

entièrement en Allemagne qu'après *Charles-Quint*; en Angleterre, que par la conſtance d'*Élizabeth*; en France, que par la ſoumiſſion de *Henri IV*.

UNE autre ſource qui a fait couler tant de ſang, a été la fureur dogmatique; elle a bouleverſé plus d'un État, depuis les maſſacres des Albigeois au treizième ſiècle, juſqu'à la petite guerre des Cévennes au commencement du dix-huitième. Le ſang a coulé dans les campagnes & ſur les échaffauds, pour des argumens de théologie, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre, pendant cinq-cents années preſque ſans interruption; & ce fléau n'a duré ſi longtems, que parce qu'on a toujours négligé la morale pour le dogme.

IL faut donc encore une fois avouer qu'en général toute cette hiſtoire eſt un ramas de crimes, de folies & de malheurs, parmi leſquels nous avons vu quelques vertus, quelques tems heureux, comme on découvre des habitations répandues çà & là, dans des déſerts ſauvages.

DE LA SERVITUDE.

CH. CXCVII.

L'HOMME, peut-être, qui, dans les tems grossiers, qu'on nomme du moyen âge, mérita le plus du genre-humain, fut le pape *Alexandre III.* Ce fut lui qui, dans un concile, au douzième siècle, abolit autant qu'il le put la servitude. C'est ce même pape qui triompha dans Venise, par sa sagesse, de la violence de l'empereur *Frédéric Barberousse*, & qui força *Henri II*, roi d'Angleterre, de demander pardon à DIEU & aux hommes du meurtre de *Thomas Becquet.* Il ressuscita les droits des peuples, & réprima le crime dans les rois. Nous avons remarqué qu'avant ce tems toute l'Europe, excepté un très-petit nombre de villes, était partagée entre deux sortes d'hommes, les seigneurs des terres, soit séculiers, soit ecclésiastiques, & les esclaves. Les hommes de loi, qui assistaient les chevaliers, les baillis, les maîtres-d'hôtel des fiefs, dans leurs jugemens, n'étaient réellement que des serfs d'origine. Si les hommes sont rentrés dans leurs droits, c'est principalement au pape *Alexandre III* qu'ils en sont redevables ; c'est à lui que tant de villes

doivent leur ſplendeur ; cependant nous avons vu que cette liberté ne s'eſt pas étendue par-tout. Elle n'a jamais pénétré en Pologne ; le cultivateur y eſt encore ſerf, attaché à la glèbe, ainſi qu'en Bohême, en Souabe, & dans pluſieurs autres pays de l'Allemagne ; on voit même encore en France, dans quelques provinces éloignées de la capitale, des reſtes de cet eſclavage. Il y a quelques chapitres, quelques moines, à qui les biens des payſans appartiennent.

Il n'y a chez les Aſiatiques qu'une ſervitude domeſtique, & chez les Chrétiens qu'une ſervitude civile. Le payſan Polonais eſt ſerf dans la terre, & non eſclave dans la maiſon de ſon ſeigneur. Nous n'achetons des eſclaves domeſtiques que chez les nègres. On nous reproche ce commerce : un peuple qui trafique de ſes enfans, eſt encore plus condamnable que l'acheteur ; ce négoce démontre notre ſupériorité : celui qui ſe donne un maître était né pour en avoir.

Plusieurs princes, en délivrant les ſujets des ſeigneurs, ont voulu réduire en une eſpèce de ſervitude les ſeigneurs

Ch. CXCVII.

mêmes ; & c'eſt ce qui a cauſé tant de guerres civiles.

On croirait ſur la foi de quelques diſſertateurs qui accommodent tout à leurs idées, que les républiques furent plus vertueuſes, plus heureuſes que les monarchies : mais, ſans compter les guerres opiniâtres que ſe firent ſi long-tems les Vénitiens & les Génois, à qui vendrait ſes marchandiſes chez les mahométans, quels troubles Veniſe, Gènes, Florence, Piſe n'éprouvèrent-elles pas ! Combien de fois Gènes, Florence & Piſe ont-elles changé de maîtres ? Si Veniſe n'en a jamais eu, elle ne doit cet avantage qu'à ſes profonds marais appellés *lagunes*.

On peut demander comment, au milieu de tant de ſecouſſes, de guerres inteſtines, de conſpirations, de crimes & de folies, il y a eu tant d'hommes qui aient cultivé les arts utiles & les arts agréables en Italie, & enſuite dans les autres États chrétiens ? C'eſt ce que nous ne voyons point ſous la domination des Turcs.

Il faut que notre partie de l'Europe

ait eu, dans ſes mœurs & dans ſon génie, un caractère qui ne ſe trouve ni dans la Thrace, où les Turcs ont établi le ſiége de leur Empire; ni dans la Tartarie, dont ils ſortirent autrefois. Trois choſes influent ſans ceſſe ſur l'eſprit des hommes, le climat, le gouvernement & la religion. C'eſt la ſeule manière d'expliquer l'énigme de ce monde.

DES MŒURS ASIATIQUES COMPARÉES AUX NÔTRES.

ON a pu remarquer, dans le cours de tant de révolutions, qu'il s'eſt formé des peuples preſque ſauvages, tant en Europe qu'en Aſie, dans les contrées autrefois les plus policées. Telle iſle de l'Archipel qui floriſſait autrefois, eſt réduite aujourd'hui au ſort des bourgades de l'Amérique. Le pays où étaient les villes d'Artaxates, de Tigranocertes, de Colchos, ne valent pas, à beaucoup près, nos colonies. Il y a dans quelques iſles, dans quelques forêts, & ſur quelques montagnes, au milieu de notre Europe, des portions de peuples qui n'ont nul avantage ſur ceux du Canada, ou ſur les noirs de l'Afrique.

CH. CXCVII.

Les Turcs ſont plus policés ; mais nous ne connaiſſons preſque aucune ville bâtie par eux : ils ont laiſſé dépérir les plus beaux établiſſemens de l'antiquité : ils régnent ſur des ruines.

IL n'eſt rien dans l'Aſie qui reſſemble à la nobleſſe d'Europe ; on ne trouve nulle part, en Orient, un Ordre de citoyens diſtingué des autres par des titres héréditaires, par des exemptions & des droits attachés uniquement à la naiſſance. Les Tartares paraiſſent les ſeuls qui aient dans les races de leurs *Mirzas* quelque faible image de cette inſtitution ; on ne voit ni en Turquie, ni en Perſe, ni aux Indes, ni à la Chine, rien qui donne l'idée de ces corps de nobles qui forment une partie eſſentielle de chaque monarchie Européane. Il faut aller juſqu'au Malabar pour retrouver une apparence de cette conſtitution ; encore eſt-elle très-différente ; c'eſt une tribu entière qui eſt toute deſtinée aux armes, qui ne s'allie jamais aux autres tribus, ou caſtes, qui ne daigne même avoir avec elles aucun commerce.

L'AUTEUR de l'*Eſprit des Loix* dit

qu'il n'y a point de républiques en Asie. Cependant cent hordes de Tartares, & des peuplades d'Arabes, forment des républiques errantes. Il y eut autrefois des républiques très-florissantes, & supérieures à celles de la Grèce, comme Tyr & Sidon. On n'en trouve plus de pareilles depuis leur chûte. Les grands Empires ont tout englouti. Le même auteur croit en voir une raison dans les vastes plaines de l'Asie. Il prétend que la liberté trouve plus d'asyles dans les montagnes; mais il y a bien autant de pays montueux en Asie qu'en Europe. La Pologne, qui est une république, est un pays de plaine. Venise & la Hollande ne sont point hérissées de montagnes. Les Suisses sont libres, à la vérité, dans une partie des Alpes; mais leurs voisins sont assujettis de tous tems dans l'autre partie. Il est bien délicat de chercher les raisons physiques des gouvernemens; mais sur-tout il ne faut pas chercher la raison de ce qui n'est point.

CH. CXCVII.

LA plus grande différence entre nous & les orientaux, est la manière dont nous traitons les femmes. Aucune n'a régné dans l'Orient, si ce n'est une prin-

Ch. CXCVII.

ceſſe de Mingrélie, dont nous parle *Chardin*, par laquelle il dit qu'il fut volé. Les femmes qui ne peuvent régner en France, y ſont régentes; elles ont droit à tous les autres trônes, excepté à celui de l'Empire, & de la Pologne.

Une autre différence qui naît de nos uſages avec les femmes, c'eſt cette coutume de mettre auprès d'elles des hommes dépouillés de leur virilité; uſage immémorial de l'Aſie & de l'Afrique, quelquefois introduit en Europe, chez les empereurs Romains. Nous n'avons pas aujourd'hui, dans notre Europe chrétienne, trois-cents eunuques pour les chapelles, & pour les théâtres; les ſerrails des orientaux en ſont remplis.

Tout diffère entre eux & nous; religion, police, gouvernement, mœurs, nourriture, vêtemens, manière d'écrire, de s'exprimer, de penſer. La plus grande reſſemblance que nous ayons avec eux, eſt cet eſprit de guerre, de meurtre, & de deſtruction qui a toujours dépeuplé la terre. Il faut avouer pourtant que cette fureur entre bien moins dans le caractère des per-

ples de l'Inde & de la Chine, que dans le nôtre. Nous ne voyons ſur-tout aucune guerre commencée par les Indiens ni par les Chinois, contre les habitans du nord : ils valent en cela mieux que nous ; mais leur vertu même, ou plutôt leur douceur, les a perdus ; ils ont été ſubjugués.

Au milieu de ces ſaccagemens & de ces deſtructions que nous obſervons dans l'eſpace de neuf-cents années, nous voyons un amour de l'ordre qui anime en ſecret le genre-humain, & qui a prévenu ſa ruine totale. C'eſt un des reſſorts de la nature qui reprend toujours ſa force : c'eſt lui qui a formé le code des nations ; c'eſt par lui qu'on révère la loi, & les miniſtres de la loi, dans le Tunquin, & dans l'iſle de Formoſe, comme à Rome. Les enfans reſpectent leurs pères en tout pays ; & le fils en tout pays, quoi qu'on en diſe, hérite de ſon père. Car ſi, en Turquie, le fils n'a point l'héritage d'un timariot, ni dans l'Inde celui de la terre d'un omra, c'eſt que ces fonds n'appartenaient point au père. Ce qui eſt un bénéfice à vie, n'eſt en aucun lieu du monde un héritage. Mais dans la Perſe,

dans l'Inde, dans toute l'Aſie, tout citoyen, & l'étranger même, de quelque religion qu'il ſoit, excepté au Japon, peut acheter une terre qui n'eſt point domaine de l'État, & la laiſſer à ſa famille. J'apprends par des perſonnes dignes de foi, qu'un Français vient d'acheter une belle terre auprès de Damas, & qu'un Anglais vient d'en acheter une auprès de Bengale.

C'EST dans notre Europe qu'il y a encore quelques peuples dont la loi ne permet pas qu'un étranger achette un champ & un tombeau dans leur territoire. Le barbare droit d'aubaine, par lequel un étranger voit paſſer le bien de ſon père au fiſc royal, ſubſiſte encore dans tous les royaumes chrétiens, à moins qu'on n'y ait dérogé par des conventions particulières.

NOUS penſons encore que dans tout l'Orient les femmes ſont eſclaves, parce qu'elles ſont attachées à une vie domeſtique. Si elles étaient eſclaves, elles ſeraient donc dans la mendicité, à la mort de leurs maris; c'eſt ce qui n'arrive point; elles ont par-tout une portion réglée par la loi, & elles obtien-

nent cette portion en cas de divorce. D'un bout du monde à l'autre, vous trouvez des loix établies pour le maintien des familles.

Ch. CXCVII.

Il y a par-tout un frein imposé au pouvoir arbitraire, par la loi, par les usages, ou par les mœurs. Le sultan Turc ne peut ni toucher à la monnoie, ni casser les janissaires, ni se mêler de l'intérieur des serrails de ses sujets. L'empereur Chinois ne promulgue pas un édit sans la sanction d'un tribunal. On essuie, dans tous les États, d'horribles violences. Les grands visirs & les itimadoulets exercent le meurtre & la rapine; mais ils n'y sont pas plus autorisés par les loix, que les Arabes & les Tartares vagabons ne le sont à piller les caravanes.

La religion enseigne la même morale à tous les peuples sans aucune exception: les cérémonies Asiatiques sont bisarres, les créances absurdes, mais les préceptes justes. Le derviche, le faquir, le bonze, le talapoin, disent par-tout: soyez équitables & bienfaisans. On reproche au bas peuple de la Chine beaucoup d'infidélités dans le

CH. CXCVII.

négoce ; ce qui l'encourage peut-être dans ce vice, c'eſt qu'il achette de ſes bonzes, pour la plus vile monnoie ; l'expiation dont il croit avoir beſoin. La morale qu'on lui inſpire eſt bonne ; l'indulgence qu'on lui vend, pernicieuſe.

En vain quelques voyageurs & quelques miſſionnaires nous ont repréſenté les prêtres d'Orient comme des prédicateurs de l'iniquité ; c'eſt calomnier la nature humaine ; il n'eſt pas poſſible qu'il y ait jamais une ſociété religieuſe inſtituée pour inviter au crime.

Si, dans preſque tous les pays du monde, on a immolé autrefois des victimes humaines, ces cas ont été rares. C'eſt une barbarie abolie dans l'ancien monde ; elle était encore en uſage dans le nouveau. Mais cette ſuperſtition déteſtable n'eſt point un précepte religieux qui influe ſur la ſociété. Qu'on immole des captifs dans un temple chez les Mexicains, ou qu'on les étrangle chez les Romains, dans une priſon, après les avoir traînés derrière un char au capitole, cela eſt fort égal, c'eſt la ſuite de la guerre ; & quand la religion

ſe joint à la guerre, ce mélange eſt le plus horrible des fléaux. Je dis ſeulement que jamais on n'a vu aucune ſociété religieuſe, aucun rite inſtitué dans la vue d'encourager les hommes aux vices. On s'eſt ſervi, dans toute la terre, de la religion pour faire le mal; mais elle eſt par-tout inſtituée pour porter au bien; &, ſi le dogme apporte le fanatiſme & la guerre, la morale inſpire par-tout la concorde. Ch. CXCVII.

On ne ſe trompe pas moins, quand on croit que la religion des muſulmans ne s'eſt établie que par les armes. Les mahométans ont eu leurs miſſionnaires aux Indes & à la Chine; & la ſecte d'*Omar* combat la ſecte d'*Aly* par la parole, juſques ſur les côtes de Coromandel & de Malabar.

Il réſulte de ce tableau, que tout ce qui tient intimement à la nature humaine, ſe reſſemble d'un bout de l'univers à l'autre; que tout ce qui peut dépendre de la coutume eſt différent, & que c'eſt un haſard s'il ſe reſſemble. L'Empire de la coutume eſt bien plus vaſte que celui de la nature; il s'étend ſur les mœurs, ſur tous les uſages; il

répand la variété ſur la ſcène de l'univers : la nature y répand l'unité ; elle établit par-tout un petit nombre de principes invariables : ainſi le fonds eſt par-tout le même, & la culture produit des fruits divers.

PUISQUE la nature a mis dans le cœur des hommes l'intérêt, l'orgueuil, & toutes les paſſions, il n'eſt pas étonnant que nous ayons vu, dans un période d'environ dix ſiècles, une ſuite preſque continue de crimes & de déſaſtres. Si nous remontons aux tems précédens, ils ne ſont pas meilleurs. La coutume a fait que le mal a été opéré par-tout d'une manière différente.

IL eſt aiſé de juger, par le tableau que nous avons fait de l'Europe, depuis le tems de *Charlemagne* juſqu'à nos jours, que cette partie du monde eſt incomparablement plus peuplée, plus civiliſée, plus riche, plus éclairée qu'elle ne l'étoit alors, & que même elle eſt beaucoup ſupérieure à ce qu'était l'Empire Romain, ſi vous en exceptez l'Italie.

C'EST une idée digne ſeulement des

plaiſanteries des *Lettres Perſannes*, ou de ces nouveaux paradoxes, non moins frivoles, quoique débités d'un ton plus ſérieux, de prétendre que l'Europe ſoit dépeuplée depuis le tems des anciens Romains. Ch. CXCVII.

Que l'on conſidère, depuis Péterſbourg juſqu'à Madrid, ce nombre prodigieux de villes ſuperbes, bâties dans des lieux qui étaient des déſerts il y a cent ans; qu'on faſſe attention à ces forêts immenſes qui couvraient la terre, des bords du Danube à la mer Baltique, & juſqu'au milieu de la France; il eſt bien évident que, quand il y a beaucoup de terres défrichées, il y a beaucoup d'hommes. L'agriculture, quoi qu'on en diſe, & le commerce, ont été beaucoup plus en honneur qu'ils ne l'étaient auparavant.

Une des raiſons qui ont contribué en général à la population de l'Europe, c'eſt que, dans les guerres innombrables que toutes ces provinces ont eſſuyées, on n'a point tranſporté les nations vaincues.

Charlemagne dépeupla, à la vé-

Ch. CXCVII.

rité, les bords du Véſer; mais c'eſt un petit canton qui s'eſt rétabli avec le tems. Les Turcs ont tranſporté beaucoup de familles Hongroiſes & Dalmatiennes; auſſi ces pays ne ſont-ils pas aſſez peuplés; & la Pologne ne manque d'habitans, que parce que le peuple y eſt encore eſclave.

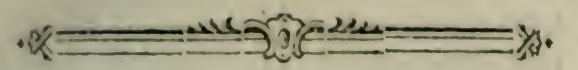
Dans quel état floriſſant ſerait donc l'Europe, ſans les guerres continuelles qui la troublent pour de très-légers intérêts, & ſouvent pour de petits caprices! Quel dégré de perfection n'aurait pas reçu la culture des terres, & combien les arts, qui manufacturent ces productions, n'auraient-ils pas répandu encore plus de ſecours & plus d'aiſances dans la vie civile, ſi on n'avait pas enterré dans les cloîtres ce nombre étonnant d'hommes & de femmes inutiles! Une humanité nouvelle qu'on a introduite dans le fléau de la guerre, & qui en adoucit les horreurs, a contribué encore à ſauver les peuples de la deſtruction qui ſemble les menacer continuellement. C'eſt un mal, à la vérité, très-déplorable, que cette multitude de ſoldats entretenus continuellement par tous les princes; mais

mais aussi, comme on l'a déjà remarqué, ce mal produit un bien : les peuples ne se mêlent point de la guerre que font leurs maitres ; les citoyens des villes assiégées passent souvent d'une domination à une autre, sans qu'il en ait coûté la vie à un seul habitant : ils sont seulement le prix de celui qui a eu plus de soldats, de canons & d'argent.

Les guerres civiles ont très-longtems désolé l'Allemagne, l'Angleterre, la France ; mais ces malheurs ont été bientôt réparés ; & l'état florissant de ces pays prouve que l'industrie des hommes a été beaucoup plus loin encore que leur fureur. Il n'en est pas ainsi de la Perse, par exemple, qui, depuis quarante ans, est en proie aux dévastations ; mais si elle se réunit sous un prince sage, elle reprendra sa consistance en moins de tems qu'elle ne l'a perdue.

Quand une nation connait les arts, quand elle n'est point subjuguée & transportée par les étrangers, elle sort aisément de ses ruines, & se rétablit toujours.





REMARQUES,

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT A L'ESSAI SUR LES MŒURS ET L'ESPRIT DES NATIONS, ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE, DEPUIS CHARLEMAGNE, JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XIII.

I.

Comment, & pourquoi on entreprit cet essai. Recherches sur quelques nations.

PLUSIEURS personnes savent que l'*Essai sur l'histoire générale des mœurs, &c*, fut entrepris vers l'an 1740, pour réconcilier, avec la science de l'histoire, une dame illustre (*a*) qui possédait presque toutes les autres. Cette femme philosophe était rebutée de deux choses dans la plupart de nos compilations historiques, les détails ennuieux, & les mensonges révoltans: elle ne pouvait surmonter le dégoût que

(*a*) Madame la marquise *du Châtelet.*

lui inſpiraient les premiers tems de nos monarchies modernes, avant & après *Charlemagne ;* tout lui paraiſſait petit & ſauvage.

Elle avait voulu lire l'hiſtoire de France, d'Allemagne, d'Eſpagne, d'Italie, & s'en était dégoûtée ; elle n'avait trouvé qu'un cahos, un entaſſement de faits inutiles, la plupart faux & tous mal digérés ; ce ſont, comme on l'a dit ailleurs, des actions barbares ſous des noms barbares, des romans inſipides rapportés par *Grégoire de Tours :* nulle connaiſſance des mœurs, ni du gouvernement, ni des loix, ni des opinions ; ce qui n'eſt pas bien extraordinaire dans un tems où il n'y avait d'opinions que les légendes des moines, & de loix que celles du brigandage ; telle eſt l'hiſtoire de *Clovis* & de ſes ſucceſſeurs.

Quelle connaiſſance certaine & utile peut-on tirer des aventures imputées à *Caribert*, à *Chilpéric*, & à *Clotaire* ? Il ne reſte de ces tems miſérables, que des couvens fondés par des ſuperſtitieux, qui croyaient racheter leurs crimes en dotant l'oiſiveté.

Rien ne la révoltait plus que la puérilité de quelques écrivains, qui pensent orner ces siècles de barbarie; & qui donnent le portrait d'*Agiluf* & de *Grifon*, comme s'ils avaient *Scipion* & *César* à peindre. Elle ne put souffrir dans *Daniel* ces récits continuels de batailles, tandis qu'elle cherchait l'histoire des états-généraux, des parlemens, des loix municipales, de la chevalerie, de tous nos usages, & surtout de la société autrefois sauvage, & aujourd'hui civilisée. Elle cherchait dans *Daniel* l'histoire du grand *Henri IV*, & elle y trouvait celle du jésuite *Coton*: elle voyait, dans cet écrivain, le père de *S. Louis* attaqué d'une maladie mortelle, ses courtisans lui proposant une jeune fille comme une guérison infaillible, & ce prince mourant martyr de la chasteté. Ce conte, tant de fois répété, rapporté long-tems auparavant de tant de princes, démenti par la médecine & par la raison, était gravé dans *Daniel* au-devant de la vie de *Louis VIII*.

Elle ne pouvait comprendre comment un historien qui a du sens pouvait dire, après tant d'autres mal ins-

truits, que les mammelucs voulurent choiſir en Égypte, pour leur roi, *S. Louis*, prince chrétien, leur ennemi, l'ennemi de leur religion, leur priſonnier, qui ne connaiſſait, ni leur langue, ni leurs mœurs. On lui diſait que ce fait eſt dans *Joinville ;* mais il n'y eſt rapporté que comme un bruit populaire ; & elle ne pouvait ſavoir que nous n'avons pas la véritable hiſtoire de *Joinville*.

La fable du vieux de La Montagne, qui dépêchait deux dévots du mont Liban pour aller vîte aſſaſſiner *S. Louis* dans Paris, & qui le lendemain, ſur le bruit de ſes vertus, en faiſait partir deux autres pour arrêter la pieuſe entrepriſe des deux premiers, lui paraiſſait fort au-deſſous des *mille & une nuits*.

Enfin, quand elle voyait que *Daniel*, après tous les autres chroniqueurs, donnait pour raiſon de la défaite de Créci, que les cordes de nos arbalêtes avaient été mouillées par la pluie pendant la bataille, ſans ſonger que les arbalêtes Angiaiſes devaient être mouillées auſſi ; quand elle liſait que le roi *Édouard III* accordait la

paix, parce qu'un orage l'avait épouvanté, & que la pluie décidait ainsi de la paix & de la guerre, elle jetait le livre.

Elle demandait si tout ce qu'on disait du prophète *Mahomet*, & du conquérant *Mahomet II*, était vrai; & lorsqu'on lui apprenait que nous imputions à *Mahomet II* d'avoir éventré quatorze de ses pages, (comme si *Mahomet II* avait eu des pages), pour savoir qui d'eux avait mangé un de ses melons, elle concevait le plus profond & le plus juste mépris pour nos histoires.

On lui fit lire un précis des observances religieuses des Musulmans; elle fut étonnée de l'austérité de cette religion, de ce carême presque intolérable, de cette circoncision quelquefois mortelle, de cette obligation rigoureuse de prier cinq fois par jour, du commandement absolu de l'aumône, de l'abstinence du vin & du jeu; & en même tems elle fut indignée de la lâcheté imbécile avec laquelle les Grecs vaincus, & nos historiens leurs imitateurs, ont accusé *Mahomet* d'avoir établi une religion toute sensuelle, par la

ſeule raiſon qu'il a réduit à quatre femmes, le nombre indéterminé, permis dans toute l'Aſie, & ſur-tout dans la loi judaïque.

Le peu qu'elle avait parcouru de l'hiſtoire d'Eſpagne, & de l'Italie, lui paraiſſait encore plus dégoûtant. Elle cherchait une hiſtoire qui parlât à la raiſon; elle voulait la peinture des mœurs, les origines de tant de coutumes, des loix, des préjugés qui ſe combattent; comment tant de peuples ont paſſé tour-à-tour de la politeſſe à la barbarie; quels arts ſe ſont perdus, quels ſe ſont conſervés, quels autres ſont nés dans les ſecouſſes de tant de révolutions. Ces objets étaient dignes de ſon eſprit.

Elle lut enfin le diſcours du célèbre *Boſſuet* ſur l'hiſtoire univerſelle : ſon eſprit fut frappé de l'éloquence avec laquelle cet écrivain célèbre peint les Égyptiens, les Grecs & les Romains; elle voulut ſavoir, s'il y avait autant de vérité que de génie dans cette peinture : elle fut bien ſurpriſe, quand elle vit que les Égyptiens tant vantés pour leurs loix, pour leurs connaiſſances &

pour leurs pyramides, n'avaient presque jamais été qu'un peuple esclave, superstitieux & ignorant, dont tout le mérite avait consisté à élever des rangs inutiles de pierres les unes sur les autres, par l'ordre de leurs tyrans; qu'en bâtissant leurs palais superbes, ils n'avaient jamais su seulement former une voûte; qu'ils ignoraient la coupe des pierres; que toute leur architecture consistait à poser de longues pierres plates sur des piliers sans proportion; que l'ancienne Égypte n'a jamais eu une statue tolérable que de la main des Grecs; que ni les Grecs, ni les Romains, n'ont jamais daigné traduire un seul livre des Égyptiens; que les élémens de géométrie composés dans Alexandrie, le furent par un Grec, &c. &c. Cette dame philosophe n'apperçut dans les loix de l'Egypte, que celles d'un peuple très-borné: elle sut que, depuis *Alexandre*, cette nation fut toujours subjuguée par quiconque voulut la soumettre: elle admira le pinceau de *Bossuet*, & trouva son tableau très-infidèle.

On a encore les remarques qu'elle mit en marge de ce livre. On trouve

à la page 541, ces propres mots : *Pourquoi l'auteur dit-il que Rome engloutit tous les Empires de l'univers ? La Russie seule est plus grande que tout l'Empire Romain.*

Elle se plaignit qu'un homme si éloquent oubliât en effet l'univers dans une histoire universelle, & ne parlât que de trois ou quatre nations qui sont aujourd'hui disparues de la terre.

Ce qui la choqua le plus, ce fut de voir que ces trois ou quatre nations puissantes sont sacrifiées dans ce livre au petit peuple Juif, qui occupe les trois quarts de l'ouvrage. On voit en marge, à la fin du discours sur les Juifs, cette note de sa main : *On peut parler beaucoup de ce peuple en théologie : mais il mérite peu de place dans l'histoire.*

En effet, quelle attention peut s'attirer par elle-même une nation faible & barbare qui ne posséda jamais un pays comparable à une de nos provinces, qui ne fut célèbre ni par le commerce, ni par les arts, qui fut presque toujours séditieuse & esclave, jus-

qu'à ce qu'enfin les Romains la disperſèrent, comme depuis les vainqueurs Mahométans diſperſèrent les Parſis, peuple ſi ſupérieur aux Juifs, long-tems leur ſouverain, & d'une antiquité beaucoup plus grande.

Il ſemblait ſur-tout fort étrange que les Mahométans, qui ont changé la face de l'Aſie, de l'Afrique, & de la plus belle partie de l'Europe, fuſſent oubliés dans l'hiſtoire du monde. L'Inde, dont notre luxe a un ſi grand beſoin, & où tant de nations puiſſantes de l'Europe ſe ſont établies, ne devait pas être paſſée ſous ſilence.

Enfin cette dame, d'un eſprit ſi ſolide & ſi éclairé, ne pouvait pas ſouffrir qu'on s'étendît ſur les habitans obſcurs de la Paleſtine, & qu'on ne dît pas un mot du vaſte Empire de la Chine, le plus ancien du monde entier, & le mieux policé ſans doute, puiſqu'il a été le plus durable. Elle deſirait un ſupplément à cet ouvrage, lequel finit à *Charlemagne*; & on entreprit cette étude pour s'inſtruire avec elle.

I I.

Grand objet de l'hiſtoire depuis CHARLEMAGNE.

L'OBJET était l'hiſtoire de l'eſprit humain, & non pas le détail des faits preſque toujours défigurés ; il ne s'agiſſait pas de rechercher, par exemple, de quelle famille était le ſeigneur du *Puiſet*, ou le ſeigneur de *Montlhéri*, qui firent la guerre à des rois de France ; mais de voir par quels dégrés on eſt parvenu de la ruſticité barbare de ces tems, à la politeſſe du nôtre.

ON remarqua d'abord que, depuis *Charlemagne*, dans la partie catholique de notre Europe chrétienne, la guerre de l'Empire & du ſacerdoce fut, juſqu'à nos derniers tems, le principe de toutes les révolutions ; c'eſt-là le fil qui conduit dans le labyrinthe de l'hiſtoire moderne.

LES rois d'Allemagne, depuis *Othon premier*, penſèrent avoir un droit inconteſtable ſur tous les États poſſédés par les empereurs Romains, & ils re-

gardèrent tous les autres ſouverains comme les uſurpateurs de leurs provinces : avec cette prétention & des armées, l'empereur pouvait à peine conſerver une partie de la Lombardie ; & un ſimple prêtre, qui à peine obtient dans Rome les droits régaliens, dépourvu de ſoldats & d'argent, n'ayant pour armes que l'opinion, s'élève au-deſſus des empereurs, les force à lui baiſer les pieds, les dépoſe, les rétablit. Enfin, du royaume de Minorque au royaume de France, il n'eſt aucune ſouveraineté dans l'Europe catholique dont les papes n'aient diſpoſé, ou réellement par des ſéditions, ou en idée par de ſimples bulles. Tel eſt le ſyſtême d'une très-grande partie de l'Europe, juſqu'au règne de *Henri IV*, roi de France.

C'EST donc l'hiſtoire de l'opinion qu'il fallut écrire ; & par-là ce cahos d'évènemens, de factions, de révolutions & de crimes devenait digne d'être préſenté aux regards des ſages.

C'EST cette opinion qui enfanta les funeſtes croiſades des Chrétiens, contre des Mahométans & contre des Chré-

tiens mêmes. Il eſt clair que les pontifes de Rome ne ſuſcitèrent ces croiſades que pour leur intérêt. Si elles avaient réuſſi, l'Égliſe Grecque leur eût été aſſervie. Ils commencèrent par donner à un cardinal le royaume de Jéruſalem conquis par un héros. Ils auraient conféré toutes les principautés & tous les bénéfices de l'Aſie mineure & de l'Afrique ; & Rome eût plus fait par la religion, qu'elle ne fit autrefois par les vertus des *Scipions* & des *Paul Émile.*

III.

L'hiſtoire de l'eſprit humain manquait.

On voit, dans l'hiſtoire ainſi conçue, les erreurs & les préjugés ſe ſuccéder tout à-tour, & chaſſer la vérité & la raiſon. On voit les habiles & les heureux enchaîner les imbéciles & écraſer les infortunés ; & encore ces habiles & ces heureux ſont eux-mêmes les jouets de la fortune, ainſi que les eſclaves qu'ils gouvernent. Enfin les hommes s'éclairent un peu par ce tableau de leurs malheurs & de leurs ſottiſes. Les ſociétés parviennent avec le tems

à rectifier leurs idées, les hommes apprennent à penser.

On a donc bien moins songé à recueillir une multitude énorme de faits qui s'effacent tous les uns par les autres, qu'à rassembler les principaux & les plus avérés qui puissent servir à guider le lecteur, & à le faire juger par lui même de l'extinction, de la renaissance & des progrès de l'esprit humain, à lui faire connaître les peuples par les usages mêmes de ces peuples.

Cette méthode, la seule, ce me semble, qui puisse convenir à une histoire générale, a été aussi-tôt adoptée par le philosophe qui écrit l'histoire particulière d'Angleterre. Mr. l'abbé *Véli*, & son savant continuateur, en ont usé ainsi dans leur histoire de France, en quoi ils sont très-supérieurs à *Mézerai* & à *Daniel*.

I V.

Des usages méprisables ne supposent pas toujours une nation méprisable.

Il y a des cas où il ne faut pas juger d'une nation par les usages & par les

ſuperſtitions populaires. Je ſuppoſe que *Céſar*, après avoir conquis l'Égypte, voulant faire fleurir le commerce dans l'Empire Romain, eût envoyé une ambaſſade à la Chine par le port d'*Arſinoë*, par la mer rouge, & par l'océan Indien. L'empereur *Iventi*, premier du nom, régnait alors; les annales de la Chine nous le repréſentent comme un prince très ſage & très-ſavant. Après avoir reçu les ambaſſadeurs de *Céſar*, avec toute la politeſſe chinoiſe, il s'informe ſecrettement par ſes interprètes, des uſages, des ſciences & de la religion de ce peuple Romain, auſſi célèbre dans l'Occident que le peuple Chinois l'eſt dans l'Orient; il apprend d'abord que les pontifes de ce peuple ont réglé leurs années d'une manière ſi abſurde, que le ſoleil eſt déjà entré dans les ſignes céleſtes du printems, lorſque les Romains célèbrent les premières fêtes de l'hiver.

Il apprend que cette nation entretient, à grands fraix, un collège de prêtres, qui ſavent au juſte le tems où il faut s'embarquer, & où l'on doit donner bataille, par l'inſpection du foie d'un bœuf, ou par la manière dont les

poulets mangent de l'orge. Cette ſcience ſacrée fut apportée autrefois aux Romains par un petit Dieu nommé *Tagès*, qui ſortit de terre en Toſcane.

CES peuples adorent un DIEU ſuprême & unique, qu'ils appellent toujours *Dieu très-grand & très-bon*; cependant ils ont bâti un temple à une courtiſanne nommée *Flora*, & les bonnes femmes de Rome ont preſque toutes chez elles de petits dieux pénates, hauts de quatre ou cinq pouces; une de ces petites divinités eſt la déeſſe des tettons, l'autre celle des feſſes; il y a un pénate qu'on appelle le *Dieu pet.* L'empereur *Iventi* ſe met à rire : les tribunaux de Nanquin penſent d'abord avec lui que les ambaſſadeurs Romains ſont des fous, ou des impoſteurs qui ont pris le titre d'envoyés de la république Romaine : mais comme l'empereur eſt auſſi juſte que poli, il a des converſations particulières avec les ambaſſadeurs; il apprend que les pontifes Romains ont été très-ignorans, mais que *Céſar* réforme actuellement le calendrier; on lui avoue que le collège des Augures a été établi dans les premiers tems de la barbarie, qu'on a

laiſſé ſubſiſter une inſtitution ridicule, devenue chère à un peuple long-tems groſſier; que tous les honnêtes gens ſe moquent des augures; que *Céſar* ne les a jamais conſultés; qu'au rapport d'un très-grand homme nommé *Caton*, jamais un Augure n'a pu parler à ſon camarade ſans rire; & qu'enfin *Cicéron*, le plus grand orateur, & le meilleur philoſophe de Rome, vient de faire, contre les Augures, un petit ouvrage intitulé, *de la divination*, dans lequel il livre à un ridicule éternel tous les auſpices, toutes les prédictions, & tous les ſortilèges dont la terre eſt infatuée. L'empereur de la Chine a la curioſité de lire ce livre de *Cicéron*; ſes interprètes le traduiſent; il admire le livre & la république Romaine.

V.

En quel cas les uſages influent ſur l'eſprit des nations.

Il y a d'autres cas où les ſuperſtitions, les préjugés populaires, influent tellement ſur toute une nation, que leur conduite eſt néceſſairement ab-

ſurde, & leurs mœurs atroces, tant que ces opinions dominent.

Un Brame philoſophe arrive de l'Inde en Europe; il apprend qu'il y a un pontife en Italie, qui a cinq à ſix cent mille hommes de troupes réglées répandues chez quatre ou cinq peuples puiſſans. De ces troupes, les unes vont chauſſées, les autres nues jambes; celles-ci barbues, celles-là râſées; les unes en capuchon, les autres en bonnet; toutes dévouées à ſes ordres, toutes armées d'argumens & de miracles; elles ſoutiennent toutes que cet Italien doit diſpoſer de tous les royaumes. Son droit eſt fondé ſur trois équivoques; par conſéquent ce droit eſt reconnu par une foule qui ne raiſonne point, & par quelques gens adroits qui raiſonnent.

La première équivoque, c'eſt qu'on a dit autrefois en Aſie à un pêcheur nommé *Pierre : tu es pierre, & ſur cette pierre je fonderai mon aſſemblée, & tu ſeras pêcheur d'hommes.* La ſeconde, c'eſt qu'on montre une lettre attribuée à ce *Pierre*, dans laquelle il dit qu'il eſt à Babylone; & on a conclu que

Babylone ſignifiait Rome. La troiſiéme, c'eſt qu'en Galilée on trouva autrefois deux couteaux pendus à un plancher : de-là il a été démontré aux peuples que, de ces deux couteaux, il y en avait un qui appartenait à l'homme reconnu pour le ſucceſſeur de *Pierre*, & que *Pierre*, ayant pêché des hommes, ſon ſucceſſeur devait avoir la terre entière dans ſes filets.

NOTRE Indien n'aura pas de peine à s'imaginer que les princes auront cru être de trop gros poiſſons pour ſe prendre dans les filets de cet homme, quelque reſpectable qu'il ſoit ; il jugera que ſes prétentions doivent ſemer par-tout la diſcorde ; & s'il apprend enſuite toutes les révoltes, les aſſaſſinats, les empoiſonnemens, les guerres, les ſaccagemens que cette querelle a cauſés : voilà, dira-t-il, un arbre qui devait néceſſairement produire de tels fruits.

S'IL apprend encore que, dans les derniers ſiècles, il s'eſt joint à ces querelles une animoſité violente de prêtre contre prêtre, & de peuple contre peuple, ſur des matières de controverſe abſolument incompréhenſibles ; alors, quand

il verra un duc de *Guiſe*, un prince d'*Orange*, deux rois de France aſſaſſinés, un roi d'Angleterre mourant ſur l'échaffaud, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Irlande ruiſſelantes de ſang, & quatre à cinq cent mille hommes égorgés en différens tems au nom de DIEU, il frémira: mais il ne ſera pas étonné.

LORSQU'IL aura lu ainſi l'hiſtoire des tigres, s'il vient à des tems plus doux & plus éclairés, où un écrit, qui inſulte au bon ſens, produit plus de brochures que la Grèce & Rome ne nous ont laiſſé de livres, & où je ne ſais quels billets mettent tout en rumeur, il croira lire l'hiſtoire des ſinges (*a*). Et dans tous ces différens cas, il verra évidemment pourquoi l'opinion n'a cauſé aucun trouble chez les nations de l'antiquité, & pourquoi elle en a produit de ſi affreux & de ſi ridicules chez preſque toutes les nations modernes de l'Europe, & ſur-tout chez une

(*a*) L'auteur entend ſans doute la bulle *unigenitus* & les billets de confeſſion, que l'Europe a regardés comme les deux plus impertinentes productions de ce ſiècle.

nation qui habite entre les Alpes & les Pyrénées.

V I.

Du pouvoir de l'opinion. Examen de la perſévérance des mœurs Chinoiſes.

L'OPINION a donc changé une grande partie de la terre. Non-ſeulement des Empires ont diſparu ſans laiſſer de trace ; mais les religions ont été englouties dans ces vaſtes ruines. Le chriſtianiſme, qui eſt, comme on ſait, la vérité même, mais que nous conſidérons ici comme une opinion quant à ſes effets, détruiſit les religions grecque, romaine, ſyrienne, égyptienne, dans le ſiècle de *Théodoſe*. DIEU permit enſuite que l'opinion du mahométiſme écrâſât la vérité chrétienne dans l'Orient, dans l'Afrique, dans la Grèce ; qu'elle triomphât du judaïſme, de l'antique religion des Mages, & du ſabiſme plus antique encore ; qu'elle allât dans l'Inde porter un coup mortel à *Brama*, & qu'elle s'arrêtât à peine au Gange. Dans notre Europe chrétienne, l'opinion a ſéparé de Rome l'Empire de Ruſſie, la Suède, la Nor-

vège, le Danemarck, l'Angleterre, les Provinces-unies, la moitié de l'Allemagne, les trois quarts du pays Helvétique.

Il y a ſur la terre un exemple unique d'un vaſte Empire que la force a ſubjugué deux fois, mais que l'opinion n'a changé jamais : c'eſt la Chine.

Les Chinois avaient, de tems immémorial, la même religion, la même morale qu'aujourd'hui, tandis que les Goths, les Hérules, les Vandales, les Francs n'avaient guères d'autre morale que celle des brigands, qui font quelques loix pour aſſurer leurs uſurpations.

On a prétendu, dans quelque coin de notre Europe, que le gouvernement Chinois était athée ; & qui ſont ceux qui ont intenté cette étrange accuſation ? Ce ſont ceux-là meme qui ont tant condamné *Bayle*, pour avoir dit qu'une ſociété d'athées pourrait ſubſiſter, qui ont tant écrit contre lui, qui ont tant crié que ſa ſuppoſition était chimérique : ils ſe ſont donc contredits évidemment, ainſi que tous ceux

qui écrivent avec un eſprit de parti. Ils ſe trompaient en diſant qu'une ſocié-té d'athées ne pouvait pas ſubſiſter, puiſque les épicuriens, qui ſubſiſtèrent ſi long-tems, étaient une véritable ſo-ciété d'athées; car ne point admettre de DIEU, ou n'admettre que des Dieux inutiles qui ne puniſſent, ni ne récom-penſent, c'eſt préciſément la même choſe pour les conſéquences.

ILS ne ſe trompaient pas moins en reprochant l'athéïſme au gouverne-ment Chinois. L'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs*, *&c.* dit : « Il faut être auſſi » inconſidérés que nous le ſommes » dans toutes nos diſputes, pour avoir » oſé traiter d'athée un gouvernement » dont preſque tous les édits parlent » d'un être ſuprême, père des peu-» ples, récompenſant & puniſſant avec » juſtice, qui a mis entre lui & l'hom-» me une correſpondance de prières » & de bienfaits, de fautes & de châ-» timens.

QUELQUES journaliſtes ont affecté de douter de ces édits; mais ils n'ont qu'à lire le recueuil des lettres des miſ-ſionnaires; ils n'ont qu'à ouvrir le troi-ſième

ſième tome de l'hiſtoire de la Chine; ils n'ont qu'à lire, à la page 41, cette inſcription : *au vrai principe de toutes choſes ; il eſt ſans commencement & ſans fin ; il a produit tout, il gouverne tout ; il eſt infiniment bon & infiniment juſte, &c.*

MAIS, dit-on, les Chinois croient DIEU matériel. Il ſerait bien plus pardonnable au peuple de la Chine de nous faire ce reproche, s'ils voyaient nos tableaux d'égliſe, dans leſquels nous peignons DIEU avec une grande barbe, comme *Jupiter Olympien.* Nous inſultons tous les jours les nations étrangères, ſans ſonger combien nos uſages peuvent leur paraître extravagans. Nous oſons nous moquer d'un peuple qui profeſſait la religion & la morale la plus pure, plus de deux mille ans avant que nous euſſions commencé à ſortir de notre état de ſauvages ; & dont les mœurs & les coutumes n'ont ſouffert aucune altération, tandis que tout a changé parmi nous.

VII.

Opinion, ſujet de guerre en Europe.

L'OPINION n'a guères cauſé de guerres civiles que chez les Chrétiens; car le ſchiſme des Oſmanlis & des Perſans n'a jamais été qu'une affaire de politique. Ces guerres inteſtines de religion, qui ont déſolé une grande partie de l'Europe, ſont plus exécrables que les autres, parce qu'elles ſont nées du principe même qui devait prévenir toute guerre.

IL paraît que, depuis environ cinquante ans, la raiſon, s'introduiſant parmi nous par dégrés, commence à détruire ce germe peſtilentiel qui avait ſi long-tems infecté la terre. On mépriſe les diſputes théologiques; on laiſſe repoſer le dogme, on n'annonce que la morale.

IL y a des opinions auxquelles on attache des ſignes publics, qui ſont des étendarts auxquels les nations ſe rallient : le dogme alors eſt la trompette qui ſonne la charge. Je vénère

des ſtatues, & tu les briſes : tu reçois deux eſpèces, & moi une : tu n'admets que deux ſacremens, & moi ſept : tu abbats les ſignes de religion que j'éleve : nous nous battrons infailliblement. Et cette fureur durera juſqu'au tems où la raiſon viendra guérir nos eſprits épuiſés & laſſés du fanatiſme. Mais j'admets une grace verſatile, & toi une grace concomitante : la tienne eſt efficace, à laquelle on peut réſiſter ; la mienne ſuffiſante, qui ne ſuffit pas. Nous écrirons les uns contre les autres des livres ennuyeux & des lettres de cachet : nous troublerons quelques familles, nous fatiguerons le gouvernement ; mais nous ne pourrons exciter de guerres ; & on finira par ſe moquer de nous.

L'OPINION née des factions, change quand les factions ſont appaiſées : ainſi, quand le lecteur en ſera au ſiècle de *Louis XIV*, il verra qu'alors on ne penſa dans Paris rien de ce qu'on avait penſé du tems de la ligue & de la fronde. Mais il eſt néceſſaire de tranſmettre le ſouvenir de ces égaremens, comme les médecins décrivent la peſte de Marſeille, quoiqu'elle ſoit guérie. Ceux

qui diraient à un hiſtorien, *ne parlez pas de nos extravagances paſſées*, reſſembleraient aux enfans des peſtiférés, qui ne voudraient pas qu'on dît que leurs pères ont eu le charbon.

Les papiers publics, ſi multipliés dans l'Europe, produiſent quelquefois un grand bien : ils effraient le crime : ils arrêtent la main prête à le commettre. Plus d'un potentat a craint quelquefois de faire une mauvaiſe action, qui ſerait enregiſtrée ſur le champ dans toutes les archives de l'eſprit humain.

On conte qu'un Empereur Chinois réprimanda un jour & menaça l'hiſtorien de l'Empire : Quoi ! dit-il, vous avez le front d'écrire jour par jour mes fautes ! Tel eſt mon devoir, répondit le ſcribe du tribunal de l'hiſtoire, & ce devoir m'ordonne d'écrire ſur le champ les plaintes & les menaces que vous me faites. L'empereur rougit, ſe recueillit, & dit : Eh bien ! allez, écrivez tout, & je tâcherai de ne rien faire que la poſtérité puiſſe me reprocher. S'il eſt vrai qu'un prince qui commandait à cent millions d'hommes ait ainſi reſpecté les droits de la vérité, que de-

vra faire la Sorbonne ? L'Ordre des frères prêcheurs aura-t-il droit de se plaindre ? Le sénat de Rome lui-même aurait-il osé exiger qu'on trahît la vérité en sa faveur.

VIII.

De la poudre à canon.

COMME il y a des opinions qui ont absolument changé la conduite des hommes, il y a des arts qui ont aussi tout changé dans le monde. Tel est celui de la poudre inflammable. Il est sûr que le bénédictin *Roger Bacon* n'enseigna point ce secret tel que nous l'avons ; mais c'est un autre bénédictin qui l'inventa vers le milieu du quatorzième siècle, & c'est un jésuite qui apprit aux Chinois à fondre du canon au dix-septième. Ce mot de *canon*, qui ne veut dire que *tuyau*, nous a, je crois, jetés long-tems dans l'erreur. On se servait, dès l'année 1338, de longs tuyaux de fer qui lançaient de grosses flèches enflammées, garnies de bitume & de soufre, dans les places assiégées. Ces engins, diversifiés en mille façons, faisaient partie de l'artillerie.

Voilà pourquoi on a cru qu'au ſiège du château de Puiguillaume, en 1338, & à d'autres, on s'était ſervi de canons tels qu'on les fait aujourd'hui. Il faut des canons de vingt-quatre livres de balle pour battre de fortes murailles, & certainement on n'en avait point alors. C'eſt une erreur de croire que les Anglais firent jouer des pièces de canon à la bataille de Créci, en 1346 : il n'en eſt aucun veſtige dans les actes de la tour de Londres ; un tel fait n'eût pas été ſans doute oublié.

On parle dans la nouvelle hiſtoire de France, d'un canon fondu en 1301 dans la ville d'Amberg, lequel exiſte encore, avec cette date, gravée ſur la culaſſe. Cette ſingularité ſurprenante m'a paru digne d'être approfondie. Monſieur le comte d'*Holnſtein de Bavière* a été ſupplié de s'en informer ; on a tout vérifié ſur les lieux ; ce prétendu canon n'exiſte pas ; la ville d'Amberg n'eut de fortifications qu'en 1326. Ce qui a donné lieu à cette mépriſe, eſt le tombeau d'un nommé *Mergue Martin*, mathématicien aſſez fameux pour ſon tems, & qui fondait des canons dans le haut Palatinat ; il a un

canon ſous ſes pieds avec deux écuſſons, l'un repréſentant un griffon, & l'autre un petit canon monté ſur un affut à deux roues. Son épitaphe porte qu'il mourut en 1501, le chiffre 1501 eſt très-bien fait, & je ne conçois pas comment on l'a pu prendre pour 1301. Si on approfondiſſait ainſi toutes les antiquités, ou plutôt tous les contes antiques dont on nous berce, on trouverait plus d'une vieille erreur à rectifier.

I X.

De MAHOMET.

LE plus grand changement que l'opinion ait produit ſur notre globe, fut l'établiſſement de la religion de *Mahomet*. Ses Muſulmans, en moins d'un ſiècle, conquirent un Empire plus vaſte que l'Empire Romain. Cette révolution, ſi grande pour nous, n'eſt, à la vérité, que comme un atôme qui a changé de place dans l'immenſité des choſes, & dans le nombre innombrable de mondes qui rempliſſent l'eſpace: mais c'eſt au moins un évènement qu'on doit regarder comme une des roues de la machine de l'univers, & comme un

effet néceſſaire des loix éternelles & immuables : car peut-il arriver quelque choſe qui n'ait été déterminé par le maître de toutes choſes ? Rien n'eſt que ce qui doit être.

COMMENT peut-on imaginer qu'il y ait un ordre, & que tout ne ſoit pas la ſuite de cet ordre ? Comment, l'éternel géomètre ayant fabriqué le monde, peut-il y avoir dans ſon ouvrage un ſeul point hors de la place aſſignée par l'artiſan ſuprême ? On peut dire des mots contraires à cette vérité : mais une opinion contraire, c'eſt ce que perſonne ne peut avoir quand il réfléchit.

LE comte de *Boulainvilliers* prétend que DIEU ſuſcita *Mahomet* pour punir les Chrétiens d'Orient qui ſouillaient la terre de leurs querelles de religion, qui pouſſaient le culte des images juſqu'à la plus honteuſe idolâtrie, & qui adoraient réellement *Marie*, mère de JÉSUS, beaucoup plus qu'ils n'adoraient le S.-Eſprit, qui n'avait en effet aucun temple, quoiqu'il fût la troiſième perſonne de la Trinité : mais ſi DIEU voulait punir les Chrétiens, il voulait donc auſſi punir les Parſis, les

ſectateurs de *Zoroaſtre*, à qui l'hiſtoire ne reproche, en aucun tems, aucun trouble civil excité par leur théologie : DIEU voulait donc punir auſſi les Sabéens ; c'eſt lui ſuppoſer des vues partiales & particulières. Il paraît étrange d'imaginer que l'être éternel & immuable change ſes décrets généraux, qu'il s'abaiſſe à de petits deſſeins, qu'il établiſſe le chriſtianiſme en Orient & en Afrique pour le détruire ; qu'il ſacrifie, par une providence particulière, la religion annoncée par ſon fils, à une religion fauſſe. Ou il a changé ſes loix, ce qui ſerait une inconſtance inconcevable dans l'Être ſuprême ; ou l'abolition du chriſtianiſme dans ces climats, était une ſuite infaillible des loix générales.

PLUSIEURS autres ſavans hommes, & ſur-tout M. *Sâle*, auteur de la meilleure traduction de l'alcoran, & des meilleurs commentaires, penchent vers l'opinion que *Mahomet* travailla en effet à la gloire de DIEU en détruiſant le culte du ſoleil en Perſe, & celui des étoiles en Arabie. Mais les mages n'adoraient point le ſoleil ; ils le révéraient comme l'emblême de la Di-

vinité : cela eſt hors de doute. On n'admit réellement les deux principes en Perſe, que du tems de *Manès*. Les mages n'avaient jamais adoré ce que nous appelons le mauvais principe ; ils le regardaient préciſément comme nous regardons le diable ; c'eſt ce qui ſe voit expreſſément dans le *Sadder*, ancien commentaire du livre du *Zend*, le plus ancien de tous les livres ; & à tout prendre, la religion de *Zoroaſtre* valait mieux que celle de *Mahomet*, qui lui-même adopta pluſieurs dogmes des Perſes.

A l'égard des Arabes, il eſt vrai qu'ils rendaient un culte aux étoiles ; mais c'était certainement un culte ſubordonné à celui d'un DIEU ſuprême, créateur, conſervateur, vengeur & rémunérateur : on le voit par leur ancienne formule : *O Dieu ! je me voue à ton ſervice ; je me voue à ton ſervice, ô Dieu ! tu n'as de compagnons que ceux dont tu es le maître abſolu ; tu es le maître de tout ce qui exiſte.* L'unité de DIEU fut de tems immémorial reconnue chez les Arabes, quoiqu'ils admiſſent, ainſi que les Perſes & les Chaldéens, un ennemi du genre-humain, qu'ils

nommaient *Satan* : l'unité de DIEU, & l'existence de ce *Satan* subordonné à DIEU, sont le fondement du livre de *Job*, qui vivait certainement sur les confins de l'Arabie, & que plusieurs savans croient avec raison antérieur à *Moïse* d'environ sept générations.

SI les Mahométans écrâsèrent la religion des mages & des Arabes, on ne voit pas quelle gloire en revint à DIEU. Les hommes ont toujours été portés à croire DIEU glorieux, parce qu'ils le sont ; car ainsi qu'on l'a déjà dit, ils ont fait DIEU à leur image. Tous, excepté les sages, se sont représenté DIEU comme un prince rempli de vanité, qui se sent blessé quand on ne l'appelle pas *Votre altesse*, & qu'on ne lui donne que de l'*excellence*, & qui se fâche quand on fait la révérence à d'autres qu'à lui en sa présence.

LE savant traducteur de l'alcoran tombe un peu dans le faible que tout traducteur a pour son auteur ; il ne s'éloigne pas de croire que *Mahomet* fut un fanatique de bonne foi. *Il est aisé de concevoir*, dit-il, *qu'il pût regarder comme une œuvre méritoire, d'arracher*

les hommes à l'idolâtrie & à la superstition, & que par dégrés, & avec le secours d'une imagination allumée, qui est le partage des Arabes, il se crût en effet destiné à réformer le monde.

Bien des gens ne croiront pas qu'il y ait eu beaucoup de bonne foi dans un homme qui dit avoir reçu les feuilles de son livre par l'ange *Gabriel*, & qui dit avoir été transporté au ciel sur la jument *Borac*; mais j'avoue qu'il est possible qu'un homme rempli d'enthousiasme & de grands desseins, ait imaginé en songe qu'il était transporté au ciel, & qu'il parlait aux anges; de telles fantaisies entrent dans la composition de la nature humaine. Le philosophe *Gassendi* rapporte qu'il rendit la raison à un pauvre homme qui se croyait sorcier; & voici comme il s'y prit: il lui persuada qu'il voulait être sorcier comme lui; il lui demanda de sa drogue, & feignit de s'en frotter; ils passèrent la nuit dans la même chambre; le sorcier endormi s'agita & parla toute la nuit: à son réveil, il embrassa *Gassendi*, & le félicita d'avoir été au sabat; il lui racontait tout ce que *Gassendi* & lui avaient fait avec le

bouc. *Gassendi* lui montrant alors la drogue à laquelle il n'avait pas touché, lui fit voir qu'il avait passé la nuit à lire & à écrire. Il parvint enfin à tirer le sorcier de son illusion.

Il est vraisemblable que *Mahomet* fut d'abord fanatique, ainsi que *Cromwell* le fut dans le commencement de la guerre civile : tous deux employèrent leur esprit & leur courage à faire réussir leur fanatisme ; mais *Mahomet* fit des choses infiniment plus grandes, parce qu'il vivait dans un tems & chez un peuple où l'on pouvait les faire. Ce fut certainement un très-grand homme, & qui forma de grands hommes. Il fallait qu'il fût martyr ou conquérant, il n'y avait pas de milieu. Il vainquit toujours, & toutes ses victoires furent remportées par le petit nombre sur le grand. Conquérant, législateur, monarque & pontife, il joua le plus grand rôle qu'on puisse jouer sur la terre aux yeux du commun des hommes ; mais les sages lui préféreront toujours *Confutzée*, précisément parce qu'il ne fut rien de tout cela, & qu'il se contenta d'enseigner la morale la plus pure à une nation plus ancienne,

plus nombreuſe & plus policée que la nation Arabe.

X.

De la grandeur temporelle des califes & des papes.

L'OPINION & la guerre firent la grandeur des califes; l'opinion & l'habileté firent la grandeur des papes. Nous ne comparons point ici religion à religion, égliſe à moſquée, évêque à muphti, mais politique à politique, évènemens à évènemens.

DANS l'ordre ordinaire des choſes, la guerre peut donner de grands États; l'habileté n'en peut donner que de petits: ceux-ci durent plus long-tems; la guerre qui a fondé les autres, les détruit tôt ou tard. Ainſi les papes ont eu peu-à-peu cent lieues de pays; & les califes, qui en avaient eu plus de douze-cents, les perdirent par les armes. Les califes poſsèdaient l'Eſpagne, l'Afrique, l'Égypte, la Syrie, une partie de l'Aſie mineure & la Perſe, au ſeptième & au huitième ſiècle, quand les papes n'étaient que des évêques ſoumis à l'exarque de Ravenne. Le titre du

pape alors était, *vicaire de Pierre*, *évêque de Rome*. Il était élu par le peuple assemblé, comme l'étaient tous les autres évêques d'Orient & d'Occident. Le clergé Romain demandait la confirmation de l'exarque en ces termes : *Nous vous supplions, vous, chargé du ministère impérial, d'ordonner la consécration de notre père & pasteur.* Il écrivait au métropolitain de Ravenne : *Saint père, nous supplions votre béatitude ; d'obtenir du seigneur exarque l'ordination de celui que nous avons élu.* C'est ce qu'on voit encore dans l'ancien diurnal romain.

Il est donc constant que le pape était bien loin d'avoir aucune prétention sur la souveraineté de Rome avant *Charlemagne*. Si on prétend que *Grégoire II* secoua le joug de son empereur, résidant à Constantinople, qu'était-il autre chose qu'un rebelle ?

CHARLEMAGNE étant devenu empereur Romain, & ses successeurs ayant pris ce titre, il est encore évident que les papes n'étaient pas sous eux empereurs de Rome. Les *Othons* ne permirent certainement pas que

l'évêque fût ſouverain, dans la ville qu'ils regardaient comme la capitale de leur Empire. *Grégoire VII*, en tenant l'empereur *Henri IV* pieds nuds & en chemiſe dans ſon antichambre à Canoſſe, n'oſa jamais prendre le titre de ſouverain de Rome, ſous quelque dénomination que ce pût être.

LES princes Normans, conquérans de Naples, en faiſaient hommage au pape : mais aucun hiſtorien n'a jamais produit aucun acte où l'on voye les rois de Naples faire cet hommage au pontife Romain, comme monarque Romain : la première inveſtiture donnée aux princes Normans, le fut par l'empereur *Henri III*, en 1047.

LA ſeconde inveſtiture eſt d'un genre différent, & mérite la plus grande attention. Le pape *Léon IX*, ayant fait une eſpèce de croiſade contre ces princes, fut battu & pris par eux ; ils traitèrent leur captif avec beaucoup d'humanité, choſe aſſez rare dans ces tems-là ; & le pape *Léon*, en levant l'excommunication qu'il avait lancée contre eux, leur accorda tout ce qu'ils avaient pris, & tout ce qu'ils pourraient prendre,

en qualité de fief héréditaire de *S.-Pierre*, *de Sancto Petro hereditatis feudo.*

A qui *Charles d'Anjou* fit-il hommage-lige pour Naples & Sicile ? Fut-ce à la personne de *Clément IV*, souverain de Rome ? Non ; ce fut à l'Église Romaine, & aux papes canoniquement élus, *pro regno Siciliæ & aliis terris nobis ab Ecclesiâ romanâ concessis ; pour nos royaumes concédés par l'Église Romaine.* Cet hommage-lige était donc, au fond, ce qu'il était dans son origine, une oblation à *S.-Pierre*, un acte de dévotion, dont il résulta des meurtres, des assassinats & des empoisonnemens. Le pape était alors si peu souverain de Rome, que la monnoie y avait été frappée au nom de *Charles d'Anjou* lui-même, quand il était sénateur unique. On a encore des écus de ce tems avec cette légende : *Karolus, senatus, populusque romanus* ; & sur le revers : *Roma caput mundi.* Il y a de pareilles monnoies frappées au nom des *Colonnes* & des *Ursins*. Il y a aussi des monnoies au nom des papes : mais jamais vous ne voyez sur ces pièces la souveraineté du pape exprimée : le mot *domnus*, dont on se servit très-rare-

ment, était un titre honorifique que jamais aucun roi de France, d'Allemagne, d'Eſpagne, d'Angleterre, n'employa, ſi je ne me trompe ; & on ne trouve ce mot *domnus* ſur aucune monnoie des papes.

DANS les ſanglantes querelles de *Frédéric Barberouſſe* avec le pape *Alexandre III*, jamais cet *Alexandre* ne ſe dit unique ſouverain de Rome : il avait beaucoup de terre d'une mer à l'autre ; mais aſſurément il ne poſſédait pas en propre la ville où l'empereur avait été ſacré roi des Romains.

GRÉGOIRE IX, en accuſant l'empereur *Fréderic II*, de préférer *Mahomet* à JÉSUS-CHRIST, le dépoſe, à la vérité, de l'Empire, ſelon l'uſage auſſi inſolent qu'abſurde de ce tems-là ; mais il n'oſe ſe mettre à ſa place, il n'oſe ſe dire prince temporel de Rome.

INNOCENT IV, dépoſe encore le même empereur dans le concile de Lyon ; mais il ne prend point Rome pour lui-même : l'Empire Romain ſubſiſtait toujours, ou était cenſé ſubſiſter. Les papes n'oſaient s'appeller rois

des Romains ; mais ils l'étaient autant qu'ils le pouvaient. Les empereurs étaient nommés, ſacrés, reconnus rois des Romains, & ne l'étaient pas en effet. Qu'était donc Rome ? Une ville où l'évêque avait un très-grand crédit, où le peuple jouiſſait ſouvent de l'autorité municipale, & où l'empereur n'en avait aucune, que lorſqu'il y venait à main armée, comme *Alaric*, ou *Tottila*, ou *Arnoud*, ou les *Othons*.

LES papes regardaient non-ſeulement le royaume de Naples, mais ceux de Portugal, d'Aragon, de Grenade, de Sardaigne, de Corſe, de Hongrie, & ſur-tout d'Angleterre, comme feudataires ; mais ils ne ſe diſaient, ni n'étaiént les maîtres de ces pays. Ce n'était pas ſeulement l'opinion, la ſuperſtition, qui ſoumettait ces royaumes au ſiége de Rome ; c'était l'ambition. Un prince diſputait une province ; il ne manquait pas d'accuſer ſon compétiteur d'être hérétique, ou fauteur d'hérétiques, ou d'avoir épouſé ſa couſine au cinquième dégré, ou d'avoir mangé gras le vendredi. On donnait de l'argent au pape, qui en échange donnait la province par une bulle : cette bulle

était l'étendart auquel les peuples ſe ralliaient ; & le pape, qui ne poſſédait pas un pouce de terre dans Rome, donnait des royaumes ailleurs.

La même choſe arriva aux califes dans leur décadence, qu'aux papes dans leur élévation. Les ſultans de l'Aſie & de l'Égypte & du reſte de l'Afrique, les rois des provinces Eſpagnoles prirent des inveſtitures des califes qui ne poſſédaient plus rien. Tel a été le cahos où la terre fut long-tems plongée.

Les évêques Allemans, dans l'anarchie de l'Empire, s'étaient déjà faits princes, & en prenaient le titre, quand les papes étaient bien moins puiſſans dans Rome qu'un évêque de Vurtsbourg en Allemagne. Les papes avaient à Rome ſi peu de pouvoir, qu'ils furent obligés de ſe réfugier dans Avignon pendant ſoixante & dix ans.

Martin V, élu au concile de Conſtance, eſt, je crois, le premier qui ſoit repréſenté ſur les monnoies avec la triple couronne, inventée par *Boniface VIII.* Les papes n'ont été réellement les maîtres de Rome, que

quand ils ont eu le château S.-Ange; ce qui n'arriva qu'au quinzième siècle.

Enfin ils ont régné, mais sans jamais se dire rois de Rome; & les empereurs, qui n'ont jamais cessé d'en être rois, n'ont osé jamais y demeurer. Le monde se gouverne par des contradictions; & voilà sans doute la plus frappante; elle dure depuis *Charlemagne*.

Charles-Quint, roi de Rome, voulut bien la saccager; mais d'y demeurer seulement trois mois, de prétendre y fixer le siége de son Empire, c'est ce que ce prince victorieux n'osa point entreprendre.

Comment donc accorder la souveraineté du pape avec celle du roi des Romains? C'est un problême que le tems a résolu insensiblement. Il semble que les empereurs & les papes soient convenus tacitement, que les uns régneraient en Allemagne, & seraient rois de Rome de droit, tandis que les papes le seraient de fait. Ce partage ne nous étonne plus, parce que nous y sommes accoutumés; mais il n'en est pas moins étrange.

Ce qui nous fait bien voir combien la destinée se joue de l'univers, c'est que celui qui affermit la souveraineté réelle des papes sur les fondemens les plus solides, ce fut cet *Alexandre VI*, coupable de tant d'horribles meurtres commis par les mains de son incestueux fils dans la Romagne, dans Imola, Forli, Faënza, Rimini, Cesène, Fano, Bertinoro, Urbino, Camerino, & sur-tout dans Rome. Quel était le titre de cet homme ? Celui de *serviteur des serviteurs de Dieu*. Et quelle serait aujourd'hui dans Rome la prérogative de celui qui est intitulé roi des Romains ? Il aurait l'honneur de tenir l'étrier du pape, & de servir de diacre à la grand'messe.

X I.

Des moines.

L'opinion, plus que toute autre chose, a fait les moines ; & c'était une opinion bien étrange que celle qui dépeupla l'Égypte pour peupler, quelque tems, des déserts.

On a parlé des moines dans l'*Essai*

ſur les mœurs, quoique cette partie du genre-humain ait été omiſe dans toutes les hiſtoires qu'on appelle *profanes*. Après tout, ils ſont hommes, & même dans ce corps ſi étranger au monde il s'eſt trouvé de grands-hommes. L'auteur a été beaucoup plus modéré envers eux que le célèbre évêque du Bellai, & que tous les auteurs qui ne ſont pas du rite romain. Il a parlé des jéſuites avec impartialité : car c'eſt ainſi qu'un hiſtorien doit parler de tout.

Le bien public doit être préféré à toute ſociété particulière, & l'État aux moines ; on le ſait aſſez. La ſociété humaine s'eſt apperçue depuis long-tems, combien ces familles éternelles, qui ſe perpétuent aux dépens de toutes les autres, nuiſent à la population, à l'agriculture, aux arts néceſſaires ; combien elles ſont dangereuſes dans des tems de trouble. Il eſt certain qu'il eſt en Europe des provinces qui regorgent de moines, & qui manquent d'agriculteurs.

Un auteur de paradoxes a prétendu que les moines ſont utiles, en ce que leurs terres, dit-il, ſont toujours mieux

cultivées que celles de la pauvre noblesse ; mais c'est précisément par cette raison que les moines font tort à l'État ; leurs maisons sont bâties des débris des mâsures de la noblesse ruinée. Il est démontré que cent gentils-hommes, ayant chacun une terre de deux mille livres de revenu, rendraient plus de service au roi & à la nation, qu'un abbé qui possède deux cent mille livres de rente. L'exemple de Londres est frappant ; tel quartier de cette ville habité autrefois par trente moines, l'est aujourd'hui par trois-cents familles. On manque quelquefois d'agriculteurs, de soldats, de matelots, d'artisans ; ils sont dans les cloîtres, & ils y languissent.

La plupart sont des esclaves enchaînés sous un maître qu'ils se sont donné ; ils lui parlent à genoux, ils l'appellent *monseigneur* ; c'est la plus profonde humiliation devant le plus grand faste ; & encore, dans cet abaissement, ils tirent une vanité secrette de la grandeur de leur despote.

Plusieurs religieux, il est vrai, détestent, dans l'âge mûr, les chaînes dont ils se sont garottés dans l'âge où l'on ne devrait

devrait pas diſpoſer de ſoi-même ; mais ils aiment leur inſtitut, leur Ordre ; & ces eſclaves ont les yeux ſi faſcinés, que la plupart ne voudraient pas de la liberté, ſi on la leur rendait ; ce ſont les compagnons d'*Ulyſſe* qui refuſent de reprendre la forme humaine. Ils ſe dédommagent de cet abrutiſſement en Italie, en Eſpagne, en donnant inſolemment leurs mains à baiſer aux femmes. Leurs abbés ſont princes en Allemagne. On voit des moines grands-officiers d'un prince moine, & ſon cloître eſt une cour qui nourrit l'ambition. Depuis que cela fut écrit, tout eſt bien changé. Les hommes ont enfin ouvert les yeux.

Les moines, dans leur inſtitut, ſont hors du genre-humain, & ils ont voulu gouverner le genre-humain. Séculiers, & errans dans leur origine, ils ont été incorporés dans la hiérarchie de l'Égliſe Grecque ; mais ils ont été regardés comme les ennemis de la hiérarchie Latine. On a propoſé dans tous les pays catholiques de diminuer leur nombre, l'on n'a jamais pu y parvenir. Juſqu'à préſent dans les pays proteſtans on a été forcé de les détruire tous.

On vient d'abolir les jésuites en France pour la seconde fois (*a*) ; on leur reprochait des priviléges qu'ils ne tenaient que de Rome, & qui étaient incompatibles avec les loix de l'État : mais tous les autres religieux ont à-peu-près les mêmes priviléges. Les jésuites ont été chassés du Portugal par des raisons de politique, & à l'occasion de l'assassinat du roi ; ils ont été détruits en France pour avoir voulu dominer dans les belles-lettres, dans l'État & dans l'Église ; c'est un avertissement pour tous les autres Ordres religieux. Il en est un dont on envie les richesses, mais dont on respecte l'antiquité & les travaux littéraires ; il en est une foule d'autres moins considérés.

Tout le monde convient qu'au lieu de ces retraites monastiques où l'on fait serment à Dieu de vivre aux dépens d'autrui, & d'être inutiles, il faut des asyles à la vieillesse qui ne peut plus travailler. Tout le monde voit que chaque profession a ses vieillards, ses invalides que le nom d'hopital effraie, &

(*a*) Voyez le siècle de *Louis XIV*.

qui finiraient leurs jours, ſans rougir, dans des communautés instituées ſous un autre nom; tout le monde le dit, & perſonne n'a encore eſſayé de changer des monaſtères onéreux à l'État, en aſyles néceſſaires.

Ce n'eſt pas aſſurément dans un eſprit de cenſure que l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs* a été, en ce point, l'organe de la voix publique; il a inſinué, avec tous les bons citoyens, qu'on doit augmenter le nombre des hommes utiles, & diminuer celui des inutiles. Le jeune homme qui a des talens, & qui les enſevelit dans le cloître, fait tort au public & à ſoi-même. Qu'eût-ce été, ſi *Corneille*, *Racine*, *Molière*, *la Fontaine*, & tant d'autres, avaient, dans l'âge où l'on ne peut ſe connaître, pris le parti de ſe faire théatins ou picpuces?

XII.

Des croiſades.

Les croiſades ont été l'effet le plus mémorable de l'opinion. On perſuada à des princes occidentaux tous jaloux l'un

de l'autre, qu'il fallait aller au bout de la Syrie. Un mauvais ſuccès pouvait les faire tous exterminer; & s'ils réuſſiſſaient, ils allaient s'exterminer les uns les autres.

De toutes ces croiſades celle que *S. Louis* fit en Égypte fut la plus mal conduite, & celle qu'il fit en Afrique la moins convenable; elle n'avait aucun rapport au premier objet, qui était d'aller s'emparer de Jéruſalem, ville d'ailleurs abſolument indifférente aux intérêts de toutes les nations occidentales; ville dont elles pouvaient même détourner leurs pas avec horreur, puiſqu'on y avait fait mourir leur DIEU; ville dans laquelle ils ne pouvaient punir la race juive, coupable à leurs yeux de ce meurtre, puiſque cette race n'y habitait plus; pays d'ailleurs dépeuplé & ſtérile, dans lequel on n'aurait pas même combattu les Muſulmans, à qui les Tartares enlevaient alors ces contrées, ou du moins achevaient de les déſoler par leurs incurſions; pays enfin ſur lequel les empereurs de Conſtantinople, dépouillés auparavant par les croiſés mêmes, pouvaient ſeuls avoir quelques droits, & ſur lequel les croi-

ſés n'avaient ſeulement pas l'apparence d'une prétention.

On a inſéré dans la nouvelle hiſtoire de France, par M. l'Abbé *Véli*, un paſſage dans lequel on accuſe l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs*, d'avoir inventé que *S. Louis* entreprit la croiſade contre Tunis, pour ſeconder les vues ambitieuſes & intéreſſées de ſon frère *Charles d'Anjou*, roi des deux Siciles. Il n'a point aſſurément inventé ce fait, qui eſt très-précieux dans l'hiſtoire de l'eſprit humain; ce fait ſe trouve dans toutes les anciennes chroniques d'Italie; il eſt tranſcrit dans l'hiſtoire univerſelle de *De l'Iſle*, tome III, page 295. On le voit en propres mots dans *Mézerai* ſous l'année 1169. « Quant au ſaint roi, dit-il, il tourna » ſon entrepriſe ſur le royaume de Tu- » nis, par deux motifs; l'un, qu'il lui » ſemblait que la conquête de ce pays- » là lui fraierait le chemin à celle de » l'Égypte, ſans laquelle il ne pouvait » garder le terre-ſainte; *l'autre que* » *ſon frère l'y portait*, à deſſein de » rendre les côtes d'Afrique tributaires » de ſon royaume de Sicile, comme » elles l'avaient été du tems de *Roger*,

» prince Norman ». *Rapin Thoiras* dit expreſſément la même choſe dans le règne de *Henri III*, d'Angleterre.

Il n'eſt donc que trop vrai que la ſimplicité héroïque de *Louis*, le rendit la victime de l'ambition de ſon frère, qui devait être de cette croiſade : ce fut même une des raiſons qui porta le barbare *Charles d'Anjou* à faire périr, par la main du bourreau, *Conradin*, héritier légitime des deux Siciles ; le duc d'Autriche, ſon couſin ; & le prince *Conrad*, un des fils de l'empereur *Fréderic II*. Il crut qu'il était de ſa politique de ſe ſouiller d'une action ſi honteuſe, afin de n'être point inquiété dans la Sicile, quand il irait piller l'Afrique. Quels préparatifs pour un ſaint voyage ! Mais en quoi d'ailleurs était-il ſi ſaint ? Il n'était queſtion que d'aller gagner des dépouilles & la peſte ſur les ruines de Carthage.

Saint Louis partit ſous ces funeſtes auſpices, & ſon frère n'arriva qu'après ſa mort. Si le monarque de France prétendait aller de Tunis en Égypte, cette entrepriſe était beaucoup plus périlleuſe que ſa première croiſade, & ſes troupes auraient péri

dans les déſerts de Barca, auſſi aiſément que ſur les bords du Nil.

L'AUTEUR de l'*Eſſai ſur les mœurs* ſait très-bien que *Guillaume de Nangis*, qui écrivait l'hiſtoire comme on l'écrivait alors, prétend que le shérif, ou émir, ou bey, ou ſoldan de Tunis, avait grande envie de ſe faire chrétien, & qu'il fit eſpérer au roi, par pluſieurs lettres, ſa converſion prochaine. Le même *Guillaume* croit bonnement que *S. Louis* alla vîte mettre à feu & à ſang les États de ce prince mahométan, pour l'attirer par cette douceur à la religion chrétienne. Si c'eſt-là une manière ſûre de convertir, on s'en rapporte à tout lecteur éclairé. Apparemment que la maxime *contrains-les d'entrer*, était admiſe dans la politique comme dans la théologie, & qu'on traitait les Muſulmans comme les Albigeois. On peut hardiment n'être pas de l'opinion de *Guillaume*; non qu'on le regarde comme un hiſtorien infidèle, mais comme un eſprit fort ſimple, qui, quarante ans après la mort de *S. Louis*, écrivait ſans diſcernement ce qu'il avait entendu dire. Un ſouverain de Tunis qui veut ſe faire catholique Romain, un roi de

France qui vient assiéger sa ville pour l'aider à entrer au giron de l'Église, sont des contes qu'on peut mettre avec les fables du vieux de La Montagne, & de la couronne d'Égypte présentée au roi de France. Les entreprises de ces tems-là étaient romanesques : mais il y avait plus de romanesque encore dans les historiens. Il faut convenir que *S. Louis* aurait bien mieux fait de gouverner en paix ses États, que d'aller exposer au fer des Africains, & à la peste, sa fille, sa bru, sa belle-sœur, & sa niéce qui firent avec lui ce fatal voyage.

Qu'il soit permis de dire ici que l'abbé *Véli*, auquel on impute cet injuste reproche contre l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, l'a copié dans quelques endroits, & qu'il aurait pu le citer ; de même que le père *Barre*, dans son histoire d'Allemagne, a copié mot à mot la valeur de cinquante pages, de l'histoire de *Charles XII* ; on est obligé d'en avertir, parce que, lorsque les historiens sont contemporains, il est difficile, au bout de quelque tems, de savoir qui est celui qui a pillé l'autre. Mais n'oublions pas combien le droit qu'on réclame est peu de chose.

XIII.

De PIERRE DE CASTILLE, *dit* le cruel.

PIERRE LE CRUEL ſe vengeait avec barbarie, j'en tombe d'accord : mais je le vois trahi, perſécuté par ſes frères bâtards, par ſa femme même ; ſoutenu, à la vérité, par le prince noir, le premier homme de ſon tems, mais ayant néceſſairement la France contre lui, puiſqu'il était protégé par l'Anglais ; opprimé enfin par un ramas de brigands, & aſſaſſiné par ſon frère bâtard ; car enfin il fut tué étant déſarmé ; & ce *Henri de Tranſtamare*, aſſaſſin & uſurpateur, a été reſpecté des hiſtoriens parce qu'il a été heureux.

A la bonne heure, que ce *Pierre* ait emporté au tombeau le nom de *cruel* ; mais quel titre donnerons-nous au tyran qui fit périr *Conradin* & le duc d'Autriche ſur l'échaffaud ? Et comment nommer tant d'horribles attentats qui ont effrayé l'Europe.

X I V.

De CHARLES DE NAVARRE, *dit* le mauvais.

On convient que *Charles le mauvais*, roi de Navarre, comte d'Evreux, était très-mauvais; que don *Pèdre*, roi de Caſtille, ſurnommé *le cruel*, méritait ce titre : mais voyons ſi, dans ces tems de la belle chevalerie, il y avait chez les princes tant de douceur & de généroſité. Le roi de France *Jean*, ſurnommé *le bon*, commença ſon règne par faire tuer le comte d'*Eu*, ſon connétable. Il donna l'épée de connétable au prince d'Eſpagne *Don La Cerda*, ſon favori, & l'inveſtit des terres qui appartenaient à ſon beau-frère *Charles*, roi de Navarre. Cette injuſtice pouvait-elle n'être pas vivement reſſentie par un prince du ſang, ſouverain d'un beau royaume ? On avait dépouillé ſon père des provinces de Champagne & de Brie ; on donnait à un étranger l'Angoumois, & d'autres terres qui étaient la dot de ſa femme, ſœur du roi de France. La colère lui fait commettre un crime atroce : il fait

aſſaſſiner le connétable *La Cerda* ; &, ce qui eſt encore triſte, c'eſt qu'il obtient, par ce meurtre, la juſtice qu'on lui avait refuſée. Le roi tranſige avec lui ſur toutes ſes prétentions. Mais que fait *Jean le bon*, après cette réconciliation publique ? Il court à Rouen où il trouve le roi de Navarre à table avec le dauphin, & quatre chevaliers ; il fait ſaiſir les chevaliers, on leur tranche la tête ſans forme de procès ; on met en priſon le roi de Navarre, ſur le ſimple prétexte qu'il a fait un traité avec les Anglais ; mais comme roi de Navarre, n'était-il pas en droit de faire ce prétendu traité ? Et ſi, en qualité de comte d'Evreux, & de prince du ſang, il ne pouvait, ſans félonie, négocier à l'inſu du ſuzerain, qu'on me montre le grand vaſſal de la couronne qui n'a jamais fait de traités particuliers avec les puiſſances voiſines. En quoi donc *Charles le mauvais* eſt-il, juſqu'à-préſent, plus mauvais que bien d'autres ? Plût-à-Dieu que ce titre n'eût convenu qu'à lui ?

ON prétend qu'il a empoiſonné *Charles V* : où en eſt la preuve ? Qu'il eſt aiſé de ſuppoſer de nouveaux crimes à

ceux qui ſont chargés de la haîne d'un parti ! Il avait, dit-on, engagé un médecin juif, de l'iſle de Chypre, à venir empoiſonner le roi de France. On voit trop fréquemment dans nos hiſtoires des rois empoiſonnés par des médecins juifs. Mais une conſtitution valétudinaire eſt plus dangereuſe encore que les médecins.

X V.

Des querelles de religion.

On a vu que, depuis le pape *Grégoire VII* juſqu'à l'empereur *Charles-Quint*, les querelles de l'empire & du ſacerdoce ont bouleverſé l'un & l'autre. Depuis *Charles-Quint* juſqu'à la paix de Veſtphalie, les querelles théologiques ont fait couler le ſang en Allemagne : le même fléau a déſolé l'Angleterre depuis *Henri VIII* juſqu'au tems du roi *Guillaume*, où la liberté de conſcience fut pleinement établie.

La France a éprouvé des malheurs, s'il ſe peut, encore plus grands, depuis *François II* juſqu'à la mort de *Henri IV*; & cette mort, toujours ſenſible aux

cœurs bien faits, a été le fruit de ces querelles. Il eſt triſte qu'un ſi bon arbre ait produit de ſi déteſtables fruits.

On a ſouvent agité ſi l'empereur *Henri IV* devait ſecouer le joug de la papauté, au lieu de reſter pieds nuds dans l'anti-chambre de *Grégoire VII*; ſi *Charles-Quint*, après avoir pris & ſaccagé Rome, devait régner dans Rome, & ſe faire proteſtant; & ſi *Henri IV*, roi de France, pouvait ſe diſpenſer de faire abjuration. De bons eſprits aſſûrent qu'aucune de ces trois choſes n'était poſſible.

L'EMPEREUR *Henri IV* avait un trop violent parti contre lui, & n'était pas un homme d'un aſſez grand génie pour faire une révolution. *Charles-Quint* l'était : mais il n'aurait rien gagné à renoncer à la religion catholique. Pour le roi de France *Henri le grand*, il eſt vaiſemblable qu'il ne pouvait prendre d'autre parti que celui qu'il embraſſa, quelque humiliation qui y fût attachée. La reine *Élizabeth*, qui lui en fit des reproches ſi amers, pouvait bien lui donner des ſecours pour diſputer le terrein de province en province, mais

non pas pour conquérir le royaume de France. Il avait contre lui les trois quarts du pays, *Philippe II*, & les papes; il fallut plier. La facilité de son caractère se joignit à la nécessité où il était réduit. Un *Charles XII*, un *Gustave-Adolphe* eussent été inflexibles; mais ces héros étaient plus soldats que politiques; & *Henri IV*, avec ses faiblesses, était aussi politique que soldat. Il paraissait impossible qu'il fût roi de France, s'il ne se rangeait à la communion de Rome; de même qu'on ne pourrait aujourd'hui être roi de Suède ou d'Angleterre, si l'on n'était pas d'une communion opposée à Rome. *Henri IV* fut assassiné, malgré son abjuration, comme *Henri III*, malgré ses processions; tant la politique est impuissante contre le fanatisme.

La seule arme contre ce monstre, c'est la raison. La seule manière d'empêcher les hommes d'être absurdes & méchans, c'est de les éclairer. Pour rendre le fanatisme exécrable, il ne faut que le peindre. Il n'y a que des ennemis du genre-humain qui puissent dire: *Vous éclairez trop les hommes, vous écrivez trop l'histoire de leurs er-*

reurs. Et comment peut-on corriger ces erreurs ſans les montrer ? Quoi ! vous dites que les tems du jacobin *Jacques Clément* ne reparaîtront plus ? Je l'avais cru comme vous : mais nous avons vu depuis les *Malagrida* & les *Damiens*. Et ce *Damiens* (*a*), auquel perſonne ne s'attendait, qu'a-t-il répondu à ſon premier (*b*) interrogatoire ? Ces propres mots : *c'eſt à cauſe de la religion.* Qu'a-t-il déclaré à la queſtion (*c*) ? *C'eſt ce que j'entendais dire à tous ces prêtres : j'ai cru faire une œuvre méritoire pour le ciel.* Il eſt évident que ce furent les billets de confeſſion qui produiſirent ce parricide. Quels billets !... Mais ces horreurs n'arrivent pas tous les ans... Non : on n'a pas toujours commis un parricide par année : mais qu'on me montre dans l'hiſtoire, depuis *Conſtantin*, un ſeul mois où les diſputes théologiques n'aient pas été funeſtes au monde.

(*a*) Voyez le ſiècle de *Louis XIV*.
(*b*) Page 4 du procès de *Damiens* in-4°.
(*c*) Page 405.

X V I.

Du proteſtantiſme & de la guerre des Cévennes.

DANS l'hiſtoire de l'eſprit humain, le proteſtantiſme était un grand objet. On voit que c'eſt le pouvoir de l'opinion, ſoit vraie, ſoit fauſſe, ſoit ſainte, ſoit réprouvée, qui a rempli la terre de carnage pendant tant de ſiècles. Quelques proteſtans ont reproché à l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs*, de les avoir ſouvent condamnés; & quelques catholiques ont chargé l'auteur d'avoir montré trop de compaſſion pour les proteſtans. Ces plaintes prouvent qu'il a gardé ce juſte milieu qui ne ſatisfait que les eſprits modérés.

IL eſt très-vrai que par-tout, & dans tous les tems où l'on a prêché une réforme, ceux qui la prêchèrent furent perſécutés, & livrés aux ſupplices. Ceux qui s'élevèrent en Europe contre l'Égliſe de Rome, comptèrent autant de martyrs de leur opinion, que les chrétiens du ſecond ſiècle en comptèrent de la leur, quand ils s'élevèrent contre

le culte de l'Empire Romain. Les premiers Chrétiens étaient de vrais martyrs : les premiers réformés étaient, dit-on, de faux martyrs ; à la bonne heure : mais ils souffraient, ils mouraient véritablement les uns & les autres : ils étaient tous les victimes de leur persuasion. Les juges qui les envoyèrent à la mort, avaient la même jurisprudence ; ils condamnaient par le même principe, ils faisaient périr ceux qu'ils croyaient ennemis des loix divines & humaines : tout est parfaitement égal dans cette conduite du plus fort contre le plus faible. Le sénat Romain, le concile de Constance, jugeaient de la même manière ; les condamnés marchaient au supplice avec la même intrépidité. *Jean Hus & Jérôme de Prague* en eurent autant que *S. Ignace & S. Polycarpe :* il n'y a de différence entre eux que la cause ; & il y a cette différence entre leurs juges, que les Romains n'étaient pas obligés par leur religion à épargner ceux qui voulaient détruire leurs Dieux, & que les Chrétiens étaient obligés par leur religion à ne pas persécuter inhumainement des Chrétiens, leurs frères, qui adoraient le même DIEU.

Si c'eſt la politique, bien ou mal entendue, qui a livré aux bourreaux les premiers Chrétiens & les hérétiques d'entre les Chrétiens, la choſe eſt encore abſolument égale de part & d'autre ; ſi c'eſt le zèle, ce zèle eſt encore égal des deux côtés. Si on regarde comme très-injuſtes les Païens perſécuteurs, on doit regarder auſſi comme très-injuſtes les Chrétiens perſécuteurs. Ces maximes ſont vraies ; & il a fallu les développer pour le bien des hommes.

Il eſt conſtant que ceux qui ſe dirent réformés en France, furent perſécutés quarante ans avant qu'ils ſe révoltaſſent ; car ce ne fut qu'après le maſſacre de Vaſſi, qu'ils prirent les armes.

On doit auſſi avouer que la guerre qu'une populace ſauvage fit vers les Cévennes ſous *Louis XIV*, fut le fruit de la perſécution. Les camiſards agirent en bêtes féroces, mais on leur avait enlevé leurs femelles & leurs petits ; ils déchirèrent les chaſſeurs qui couraient après eux.

Les deux partis ne conviennent pas

de l'origine de ces horreurs. Les uns disent que le meurtre de l'abbé du *Chaila*, chef des missions en Languedoc, fut commis pour reprendre une fille des mains de cet abbé; les autres, pour délivrer plusieurs enfans qu'il avaient enlevés à leurs parens, afin de les instruire dans la foi catholique: ces deux causes peuvent avoir concouru, & l'on ne peut nier que la violence n'ait produit le soulèvement qui causa tant de crimes, & qui attira tant de supplices.

Après la paix de Risvick, Orange, où règnait encore la religion protestante, appartenant à *Louis XIV*; plusieurs habitans du Languedoc y allèrent chanter leurs pseaumes, & prier Dieu dans leur jargon. A leur retour, on en prit cent-trente, hommes & femmes, qu'on attacha deux à deux sur le chemin. Les plus robustes, au nombre de soixante & dix, furent envoyés aux galères.

Bientôt après, un prédicant, nommé *Marlié*, fut pendu avec ses trois enfans, convaincu d'avoir prêché sa religion, & d'avoir fait convoquer par

ſes fils l'aſſemblée. On fit feu ſur plu-ſieurs familles qui allaient au prêche; on en tua dix-huit dans le diocèſe d'U-ſez; &, trois femmes groſſes étant du nombre des morts, on les éventra pour tuer leurs enfans dans leurs entrailles. Ces femmes groſſes étaient dans leur tort, elles avaient en effet déſobéï aux nouveaux édits; mais encore une fois les premiers Chrétiens ne déſobéiſ-ſaient-ils pas aux édits des empereurs, quand ils prêchaient? Il faut abſolu-ment ou convenir que les juges Ro-mains firent très-bien de pendre les Chrétiens, ou dire que les juges catho-liques firent très-mal de pendre les pro-teſtans; car, & proteſtans & premiers Chrétiens, étaient préciſément dans les mêmes termes; on ne peut trop le ré-péter: ils étaient également innocens ou également coupables.

Enfin les Chrétiens, perſécutés par *Maximin*, égorgèrent, après ſa mort, ſon fils âgé de huit ans, ſa fille âgée de ſept, & noyèrent ſa veuve dans l'O-ronte. Les proteſtans, perſécutés par l'abbé du *Chaila*, le maſſacrèrent. Ce fut-là l'origine de la guerre horrible des Cévennes. Il eſt même impoſſible

que la révolte n'ait pas commencé par la persécution. Il n'est pas dans la nature humaine que le peuple se soulève contre ses magistrats & les égorge, quand il n'est pas poussé à bout. *Mahomet* lui-même ne fit d'abord la guerre que pour se défendre, & peut-être n'y aurait-il point de Mahométans sur la terre, si les Mecquois n'avaient pas voulu faire mourir *Mahomet.*

On ne peut, dans un *Essai sur les mœurs*, entrer dans le détail des horreurs qui ont dévasté tant de provinces. Le genre-humain paraîtrait trop odieux, si on avait tout dit.

Il sera utile que, dans les histoires particulières, on voye un détail de nos crimes, afin qu'on ne les commette plus. Les proscriptions de *Sylla* & d'*Octave*, par exemple, n'approchent pas des massacres des Cévennes, ni pour le nombre, ni pour la barbarie; elles sont seulement plus célèbres, parce que le nom de l'ancienne Rome doit faire plus d'impression que celui des villages & des cavernes d'Anduze; & *Sylla*, *Antoine*, *Auguste*, en imposent plus que *Rayanel* & *Castagnet.*

Mais l'atrocité fut pouſſée plus loin dans les ſix années des troubles du Languedoc, que dans les trois mois de proſcriptions du triumvirat. On en peut juger par les lettres de l'éloquent *Fléchier*, qui était évêque de Nîmes dans ces tems funeſtes. Il écrit en 1704. « Plus de quatre mille catholiques ont » été égorgés à la campagne, quatre- » vingts prêtres maſſacrés, deux-cents » égliſes brûlées ». Il ne parlait que de ſon diocèſe : les autres étaient en proie aux mêmes calamités.

Jamais il n'y eut plus de grands crimes ſuivis de plus horribles ſupplices ; & les deux partis, tantôt aſſaſſins, tantôt aſſaſſinés, invoquaient également le nom du Seigneur. Nous verrons, dans le ſiècle de *Louis XIV*, plus de quatre mille fanatiques périr par la roue & dans les flammes ; & ce qui eſt bien remarquable, il n'y en eut pas un ſeul qui ne mourût en béniſſant Dieu, pas un qui montrât la moindre faibleſſe : hommes, femmes, enfans, tous expirèrent avec le même courage.

Quelle a été la cauſe de cette guerre civile, & de toutes celles de religion

dont l'Europe a été ensanglantée ? Point d'autre que le malheur d'avoir trop long-tems négligé la morale pour la controverse. L'autorité a voulu ordonner aux hommes d'être croyans, au-lieu de leur commander simplement d'être justes. Elle a fourni des prétextes à l'opiniâtreté. Ceux qui sacrifient leur sang & leur vie, ne sacrifient pas de même ce qu'ils appellent leur raison. Il est plus aisé de mener cent mille hommes au combat, que de soumettre l'esprit d'un persuadé.

XVII.

Des loix.

L'OPINION a fait les loix. On a insinué assez, dans l'*Essai sur les mœurs*, que les loix sont presque par-tout incertaines, insuffisantes, contradictoires. Ce n'est pas seulement parce qu'elles ont été rédigées par des hommes ; car la géométrie, inventée par les hommes, est vraie dans toutes ses parties ; la physique expérimentale est vraie ; les premiers principes métaphysiques même, sur lesquels la géométrie est fondée, sont d'une vérité incontesta-

ble, & rien de tout cela ne peut changer. Ce qui rend les loix variables, fautives, inconſéquentes, c'eſt qu'elles ont preſque toutes été établies ſur des beſoins paſſagers, comme des remèdes appliqués au hazard, qui ont guéri un malade, & qui en ont tué d'autres.

Plusieurs royaumes étant compoſés de provinces anciennement indépendantes, & ces provinces ayant encore été partagées en cantons, non-ſeulement indépendans, mais ennemis l'un de l'autre; toutes leurs loix ayant été oppoſées, elles le ſont encore. Les marques de l'ancienne diviſion ſubſiſtent dans le tout réuni : ce qui eſt vrai & bon au-deçà d'une rivière, eſt faux & mauvais au-delà; & comme on l'a déjà dit, on change de loix dans ſa patrie en changeant de chevaux de poſte. Le payſan de Brie ſe moque de ſon ſeigneur; il eſt ſerf dans une partie de la Bourgogne, & les moines y ont des ſerfs. Il y a pluſieurs pays où les loix ſont plus uniformes; mais il n'y en a peut-être pas un ſeul qui n'ait beſoin d'une réforme; &, cette réforme faite, il en faut une autre. Ce n'eſt guères que dans un petit État qu'on peut établir

blir aiſément des loix uniformes. Les machines réuſſiſſent en petit ; mais en grand les chocs les dérangent.

Enfin, quand on eſt parvenu à vivre ſous une loi tolérable, la guerre vient qui confond toutes les bornes, qui abime tout ; & il faut recommencer, comme des fourmis dont on a écraſé l'habitation.

Une des plus grandes turpitudes dans la légiſlation d'un pays, a été de ſe conduire par des loix qui ne ſont pas du pays. Le lecteur peut remarquer comment le divorce qui fut accordé à *Louis XII*, roi de France, par l'inceſtueux pape *Alexandre VI*, fut refuſé par *Clément VII* au roi d'Angleterre *Henri VIII* ; & on verra comment *Alexandre VII* permit au régent de Portugal *Alphonſe*, de ravir la femme de ſon frère, & de l'épouſer du vivant de ce frère.

Tout ſe contredit donc, & nous voguons dans un vaiſſeau ſans ceſſe agité par des vents contraires.

On a dit, dans l'*Eſſai ſur les mœurs* ;

qu'il n'y a point en rigueur de loi positive fondamentale ; les hommes ne peuvent faire que des loix de convention. Il n'y a que l'auteur de la nature qui ait pu faire les loix éternelles de la nature. La ſeule loi fondamentale & immuable qui ſoit chez les hommes, eſt celle-ci : Traite les autres comme tu voudrais être traité : c'eſt que cette loi eſt de la nature même : elle ne peut être arrachée du cœur humain : c'eſt, de toutes les loix, la plus mal exécutée ; mais elle s'élève toujours contre celui qui la tranſgreſſe ; il ſemble que DIEU l'ait miſe dans l'homme pour ſervir de contrepoids à la loi du plus fort, & pour empêcher le genre-humain de s'exterminer par la guerre, par la chicanne, & par la théologie ſcholaſtique.

XVIII.

Du commerce & des finances.

LA Hollande preſque ſubmergée, Gènes qui n'a que des rochers, Veniſe qui ne poſsèdait que des lagunes pour terrein, euſſent été des déſerts, ou plu-

tôt n'euſſent point exiſté, ſans le commerce.

VENISE, dès le quatorzième ſiècle, devint par cela ſeul une puiſſance formidable, & la Hollande l'a été de nos jours pendant quelque tems.

QUE devait donc être l'Eſpagne ſous *Philippe II*, qui avait à la fois le Méxique & le Pérou, & ſes établiſſemens en Afrique & en Aſie dans l'étendue d'environ trois mille lieues de côtes?

IL eſt preſque incroyable, mais il eſt avéré, que l'Eſpagne ſeule retira de l'Amérique, depuis la fin du quinzième ſiècle juſqu'au commencement du dix-huitième, la valeur de cinq milliards de piaſtres, en or & argent, qui font vingt-cinq milliards de nos livres. Il n'y a qu'à lire *Don Uſtaris* & *Navarette* pour être convaincu de cette étonnante vérité. C'eſt beaucoup plus d'eſpèces qu'il n'y en avait dans le monde entier avant le voyage de *Chriſtophe Colomb*. Tout pauvre homme de mérite qui ſaura penſer, peut faire là-deſſus ſes réflexions: il ſera conſolé, quand il ſaura que, de tous ces tréſors d'Ophir,

il ne reſte pas aujourdh'ui en Eſpagne cent millions de piaſtres, & autant en orfévrerie. Que dira-t-il, quand il lira, dans *Don Uſtaris*, que la daterie de Rome a englouti une partie de cet argent ? Il croira peut-être que Rome la ſainte eſt plus riche aujourd'hui, que Rome la conquérante du tems des *Craſſus* & des *Lucullus*. Elle a fait, il faut l'avouer, tout ce qu'elle a pu pour le devenir ; mais n'ayant pas ſu être commerçante, quand toutes les nations de l'Europe ont ſu l'être, elle a perdu par ſon ignorance & par ſa pareſſe tout cet argent que lui ont produit ces mines de la daterie, & tout ce qu'elle pêchait ſi aiſément avec les filets de *S. Pierre*.

L'ESPAGNE ne laiſſa pas d'abord les autres nations entrer en partage avec elle des tréſors de l'Amérique. *Philippe II* en jouït preſque ſeul pendant pluſieurs années. Les autres ſouverains de l'Europe, à commencer par l'empereur *Ferdinand* ſon oncle, étaient devant lui, à peu-près, ce qu'étaient les Suiſſes devant le duc de Bourgogne, lorſqu'ils lui diſaient : « Tout ce que nous avons » ne vaut pas les éperons de vos che- » valiers ».

PHILIPPE *II* devait avoir ce qu'on appelle la monarchie univerſelle, ſi on pouvait l'acheter avec de l'or, & la ſaiſir par l'intrigue. Mais une femme, à peine affermie dans la moitié d'une iſle; un prince d'Orange, ſimple comte de l'Empire, & ſujet du marquis de Malines; *Henri IV*, roi mal obéi d'une partie de la France, perſécuté dans l'autre, manquant d'argent, & ayant pour toute armée quelques gentils-hommes & ſon courage, ruinèrent le dominateur des deux Indes.

LE commerce, qui avait pris une nouvelle face à la découverte du cap de Bonne-Eſpérance, & à celle du nouveau monde, en prit encore une nouvelle, quand les Hollandais, devenus libres par la tyrannie, s'emparèrent des iſles qui produiſent les épiceries, & fondèrent Batavia. Les grandes puiſſances commerçantes furent alors la Hollande & l'Angleterre; la France, qui profite toujours tard des connaiſſances & des entrepriſes des autres nations, arriva la dernière aux deux Indes, & fut la plus mal partagée. Elle reſta ſans induſtrie juſqu'aux beaux jours du gouvernement de *Louis XIV*;

il fit tout pour animer le commerce.

Les peuples de l'Europe, dans ce tems-là, commencèrent à connaître de nouveaux besoins, qui rendirent le commerce de quelques nations, & sur-tout celui de la France, très-désavantageux. *Henri IV* déjeûnait avec un verre de vin & du pain blanc; il ne prenait ni thé, ni caffé, ni chocolat; il n'usait point de tabac; sa femme & ses maitresses avaient très-peu de pierreries, elles ne portaient point d'étoffes de Perse, de la Chine & des Indes. Si on songe qu'aujourd'hui une bourgeoise porte à ses oreilles de plus beaux diamans que *Catherine de Médicis*, & que la Martinique, Moka & la Chine fournissent le déjeûner d'une servante; que tous ces objets font sortir de France plus de cinquante millions tous les ans, on jugera qu'il faut d'autres branches de commerce bien avantageuses, pour réparer cette perte continuelle; on sait assez que la France s'est soutenue par ses vins, ses eaux-de-vie, son sel, ses manufactures.

Il lui fallait une compagnie des Indes, non pas pour augmenter ses ri-

chesses, mais pour diminuer ses dépenses; car les hommes s'étant fait des besoins nouveaux, ceux qui ne possèdent pas les denrées qui satisfont ces besoins, doivent les acheter au meilleur compte qu'il soit possible : or, ce qu'on achète aux Indes de la première main, coûte moins, sans doute, que si les Anglais & les Hollandais venaient le revendre. Presque toutes ces denrées se paient en argent. Il ne s'agissait donc, en formant en France une compagnie des Indes, que de perdre moins & de chercher à se dédommager dans l'Allemagne & dans le Nord des dépenses immenses qu'on faisait sur les côtes de Coromandel ; mais les Hollandais avaient prévenu les Français dans l'Allemagne, comme dans l'Inde; leur frugalité & leur industrie leur donnaient par-tout l'avantage. Le grand inconvénient pour une nouvelle compagnie d'Europe qui s'établit dans l'Inde, c'est, comme on l'a dit, d'y arriver la dernière. Elle trouve des rivaux puissans déjà maîtres du commerce; il faut recevoir des affronts des nababs & des omrahs, & les payer ou les battre. Aussi les Portugais, & après eux les Hollandais, ne purent aché-

ter du poivre ſans donner des batailles.

Si la France a une guerre avec l'Angleterre ou la Hollande, en Europe, c'eſt alors à qui ſe détruira dans l'Inde. Les compagnies de commerce deviennent néceſſairement des compagnies guerrières; & il faut être oppreſſeur ou opprimé. Auſſi nous verrons que quand *Louis XIV* eut établi ſa compagnie des Indes dans Pondichéri, les Hollandais prirent la ville, & écrâſèrent la compagnie. Elle renaquit des débris du ſyſtême, & fit voir que la confuſion pouvait quelquefois produire l'ordre. Mais toute la vigilance, toute la ſageſſe des directeurs, n'a pas empêché que les Anglais n'aient pris Pondichéri, & que la compagnie n'ait été preſque détruite une ſeconde fois. Les Anglais ont rendu la ville à la paix; mais on ſait dans quel état on rend une place de commerce dont on eſt jaloux; la compagnie eſt reſtée avec quelques vaiſſeaux, des magaſins ruinés, des dettes, & point d'argent.

Elle agiſſait dans l'Inde en ſouveraine; mais elle y a trouvé des ſouverains étrangers comme elle, & plus

heureux. On doit convenir qu'il eſt un peu extraordinaire que le grand mogol, qui eſt ſi puiſſant, laiſſe des négocians d'Europe ſe battre dans ſon Empire, & en dévaſter une partie. Si nous accordions le port de l'Orient à des Indiens, & celui de Bayonne à des Chinois, nous ne ſouffririons pas qu'ils ſe battiſſent chez nous.

Quant aux finances, la France & l'Angleterre, pour s'être fait la guerre, ſe ſont trouvées endettées chacune de trois milliards de nos livres. C'eſt beaucoup plus qu'il n'y a d'eſpèces dans ces deux États. C'eſt un des efforts de l'eſprit humain dans ce dernier ſiècle, d'avoir trouvé le ſecret de devoir plus qu'on ne poſsède, & de ſubſiſter comme ſi on ne devait rien.

Chaque État de l'Europe eſt ruiné après une guerre de ſept ou huit années; c'eſt que chacun a plus fait que ſes forces ordinaires ne comportent. Les États ſont comme les particuliers qui s'endettent par ambition; chacun veut aller au-delà de ſon pouvoir. On a ſouvent demandé ce que deviennent tous ces tréſors prodigués pendant la

guerre ; & on a répondu qu'ils ſont enſevelis dans les coffres de deux ou trois mille particuliers qui ont profité du malheur public. Ces deux ou trois mille perſonnes jouiſſent en paix de leurs fortunes immenſes, dans le tems que le reſte des hommes eſt obligé de gémir ſous de nouveaux impôts, pour payer une partie des dettes nationales.

L'ANGLETERRE eſt le ſeul pays où des particuliers ſe ſoient enrichis par le ſort des armes ; ce que de ſimples armateurs ont gagné par des priſes, ce que l'iſle de Cuba & les grandes Indes ont valu aux officiers-généraux, paſſe de bien loin tout l'argent comptant qui circulait en Angleterre aux treiziéme & quatorziéme ſiécles.

LORSQUE les fortunes de tant de particuliers ſe ſont répandues avec le tems chez leur nation par des mariages, par des partages de famille, & ſur-tout par le luxe, devenu alors néceſſaire, & qui remet dans le public tous ces tréſors enfouis pendant quelques années ; alors cette énorme diſproportion ceſſe, & la circulation eſt à-peu-près la même qu'elle était auparavant. Ainſi,

les richesses cachées dans la Perse, & enfouies pendant quarante années de guerres intestines, reparaîtront après quelques années de calme, & rien ne sera perdu. Telle est, dans tous les genres, la vicissitude attachée aux choses humaines.

XIX.

De la population.

DANS une histoire nouvelle de France, on prétend qu'il y avait huit millions de feux en France dans les tems de *Philippe de Valois*; or, on entend par *feu* une famille, & l'auteur entend par le mot de *France*, ce royaume tel qu'il est aujourd'hui avec ses annexes. Cela ferait, à quatre personnes par feu, trente-deux millions d'habitans; car on ne peut donner à un feu moins de quatre personnes l'un portant l'autre.

LE calcul de ces feux est fondé sur un état de subside imposé en 1328. Cet état porte deux millions cinq cent mille feux dans les terres dépendantes de la couronne, qui n'étaient pas le tiers de ce que le royaume renferme

aujourd'hui. Il aurait donc fallu ajoûter deux tiers pour que le calcul de l'auteur fût juste. Ainsi, suivant la supputation de l'auteur, le nombre des feux de la France, telle qu'elle est, aurait monté à sept millions cinq cent mille. A quoi ajoûtant probablement cinq cent mille feux pour les ecclésiastiques & pour les personnes non comprises dans le dénombrement, on trouverait aisément les huit millions de feux, & au-delà. L'auteur réduit chaque feu à trois personnes; mais par le calcul que j'ai fait dans toutes les terres où j'ai été, & dans celle que j'habite, je compte quatre personnes & demie par feu.

Ainsi, supposé que l'état de 1328 soit juste, il faudra nécessairement conclure que la France, telle qu'elle est aujourd'hui, contenait, du tems de *Philippe de Valois*, trente-six millions d'habitans.

Or, dans le dernier dénombrement fait en 1753, sur un relevé des tailles & autres impositions, on ne trouve aujourd'hui que trois millions cinq cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-neuf feux : ce qui, à quatre &

demi par feu, ne donnerait que quinze millions neuf cent soixante & dix-sept mille deux-cents habitans. A quoi il faudra ajoûter les réguliers, les gens sans aveu, & sept cent mille ames au moins que l'on suppose être dans Paris, dont le dénombrement a été fait suivant la capitation, & non pas suivant le nombre des feux.

De quelque manière qu'on s'y prenne, soit qu'on porte avec l'auteur de la nouvelle histoire de France, les feux à trois, à quatre, ou à cinq personnes, il est clair que le nombre des habitans est diminué de plus de moitié depuis *Philippe de Valois*.

Il y a aujourd'hui environ quatre-cents ans que le dénombrement de *Philippe de Valois* fut fait; ainsi dans quatre-cents ans, toutes choses égales, le nombre des Français serait réduit au quart, & dans huit-cents ans au huitiéme; ainsi, dans huit-cents ans la France n'aura qu'environ quatre millions d'habitans: &, en suivant cette progression, dans neuf mille deux-cents ans il ne restera qu'une seule personne, mâle ou femelle, avec fraction. Les au-

tres nations ne ſeront ſans doute pas mieux traitées que nous ; & il faut eſpérer qu'alors viendra la fin du monde.

Tout ce que je puis dire pour conſoler le genre-humain, c'eſt que dans deux terres que je dois bien connaître, inféodées du tems du roi *Charles V*, j'ai trouvé la moitié plus de feux qu'il n'en eſt marqué dans l'acte d'inféodation : & cependant il s'eſt fait une émigration conſidérable dans ces terres à la révocation de l'édit de Nantes.

Le genre-humain ne diminue ni n'augmente, comme on le croit ; & il eſt très-probable qu'on ſe méprenait beaucoup du tems de *Philippe de Valois*, quand on comptait deux millions cinq cent mille feux dans ſes domaines.

Au reſte, j'ai toujours penſé que la France renferme, de nos jours, environ vingt millions d'habitans, & je les ai comptés à cinq par feu, l'un portant l'autre. Je me trouve d'accord dans ce calcul avec l'auteur de la dixme attribuée au maréchal de *Vauban*, & ſurtout avec le détail des provinces donné

par les intendans à la fin du dernier siècle. Si je me trompe, ce n'est que d'environ quatre millions; & c'est une bagatelle pour les auteurs.

HUBNER, dans sa géographie, ne donne à l'Europe que trente millions d'habitans. Il peut s'être trompé aisément d'environ cent millions. Un calculateur, d'ailleurs exact, assûre que la Chine ne possède que soixante & douze millions d'habitans: mais, par le dernier dénombrement rapporté par le père *du Halde*, on compte ces soixante & douze millions, sans y comprendre les vieillards, les femmes, les jeunes gens au-dessous de vingt ans; ce qui doit aller à plus du double.

IL faut avouer que, d'ordinaire, nous peuplons & dépeuplons la terre un peu au hazard. Tout le monde se conduit ainsi: nous ne sommes guères faits pour avoir une notion exacte des choses. *L'à-peu-près* est notre guide, & souvent ce guide égare beaucoup.

C'EST encore bien pis, quand on veut avoir un calcul juste. Nous allons voir des farces, & nous y rions; mais rit-

on moins dans ſon cabinet, quand on voit de graves auteurs ſupputer exactement combien il y avoit d'hommes ſur la terre deux cent quatre-vingt-cinq ans après le déluge univerſel ? Il ſe trouve, ſelon le frère *Petau*, jéſuite, que la famille de *Noé* avait produit un bi-milliard, deux cent quarante-ſept milliards, deux cent vingt-quatre millions, ſept cent dix-ſept mille habitans en trois-cents ans. Le bon prêtre *Pétau* ne ſavait pas que ce que c'eſt que de faire des enfans, & de les élever. Comme il y va !

Selon *Cumberland*, la famille ne provigna que juſqu'à trois milliards, trois cent trente millions, en trois cent quarante ans ; & ſelon *Whilston*, environ trois-cents ans après le déluge, il n'y avait que ſoixante-cinq mille cinq cent trente-ſix habitans.

Il eſt difficile d'accorder ces comptes, & de les allouer. Voilà les excès où l'on tombe, quand on veut concilier ce qui eſt inconciliable, & expliquer ce qui eſt inexplicable. Cette malheureuſe entrepriſe a dérangé des cerveaux qui, d'ailleurs, auraient eu des lumières utiles aux hommes.

Les auteurs de l'hiſtoire univerſelle d'Angleterre diſent : « qu'on eſt généralement d'accord qu'il y a, à préſent, » environ quatre mille millions d'habi» tans ſur la terre ». Vous remarquerez que ces meſſieurs, dans ce nombre de citoyens & de citoyennes, ne comptent pas l'Amérique, qui comprend près de la moitié du globe : ils ajoûtent que le genre-humain, en quatre-cents ans, augmente toujours du double ; ce qui eſt bien contraire au relevé fait ſous *Philippe de Valois*, qui fait diminuer la nation de moitié en quatre-cents ans.

Pour moi, ſi, au-lieu de faire un roman ordinaire, je voulais me réjouir à ſupputer combien j'ai de frères ſur ce malheureux petit globe, voici comme je m'y prendrais. Je verrais d'abord, à-peu-près, combien ce globule contient de lieues quarrées habitées ſur ſa ſurface : je dirais la ſurface du globe eſt de vingt-ſept millions de lieues quarrées ; ôtons-en d'abord les deux tiers au moins pour les mers, rivières, lacs, déſerts, montagnes, & tout ce qui eſt inhabité : ce calcul eſt très-modéré, & nous donne neuf millions de lieues quarrées à faire valoir.

La France & l'Allemagne comptent ſix-cents perſonnes par lieues quarrées, l'Eſpagne cent ſoixante, la Ruſſie quinze, la Tartarie dix, la Chine environ mille; prenez un nombre moyen, comme cent; vous aurez neuf cent millions de vos frères, ſoit baſanés, ſoit nègres, ſoit rouges, ſoit jaunes, ſoit barbus, ſoit imberbes. Il n'eſt pas à croire que la terre ait en effet un ſi grand nombre d'habitans : & ſi l'on continue à faire des eunuques, à multiplier les moines, & à faire des guerres pour les plus petits intérêts, jugez ſi vous aurez les quatre mille millions, que les auteurs Anglais de l'hiſtoire univerſelle vous donnent ſi libéralement. Et puis, qu'importe qu'il y ait beaucoup ou peu d'hommes ſur la terre? L'eſſentiel eſt que cette pauvre eſpèce ſoit le moins malheureuſe qu'il eſt poſſible.

X X.

De la diſette des bons livres, & de la multitude énorme des mauvais.

L'HISTOIRE eſt décharnée juſqu'au ſeizième ſiècle, par la diſette d'hiſto-

riens; elle eſt depuis ce tems étouffée par l'abondance. On trouve dans la bibliothèque de *Le Long*, dix-ſept mille quatre cent quatre-vingt-ſept ouvrages, qui peuvent ſervir à la ſeule hiſtoire de France. De ces ouvrages il y en a qui contiennent plus de cent volumes: &, depuis environ quarante ans que cette bibliothèque fut imprimée, il a paru encore un nombre prodigieux de livres ſur cette matière.

Il en eſt à-peu-près de même en Allemagne, en Angleterre & en Italie.

On ſe perd dans cette immenſité; heureuſement la plupart de ces livres ne méritent pas d'être lus, de même que les petites choſes qu'ils contiennent, n'ont pas mérité d'être écrites. Dans cette foule d'hiſtoires, on ne trouve que trop de romans tels que ceux de *Gaſſien*, *de Courtils*. Les hiſtoires ſecrettes, compoſées par ceux qui n'ont été dans aucun ſecret, ſont aſſez nombreuſes; mais les auteurs qui ont gouverné l'État du fond de leur cabinet, le ſont encore davantage: on peut compter, parmi ces derniers, ceux qui ont pris la peine de faire les teſta-

mens des princes, & ceux des hommes d'État ; c'eſt ainſi que nous avons eu les teſtamens du maréchal de *Belle-iſle*, du cardinal *Albéroni*, du duc de Lorraine, des miniſtres *Colbert* & *Louvois*, du maréchal de *Vauban*, des cardinaux de *Mazarin* & de *Richelieu*.

LE public fut trompé long-tems ſur le teſtament du cardinal de *Richelieu* ; on crut le livre excellent, parce qu'on le crut d'un grand miniſtre. Très-peu d'hommes ont le tems de lire avec attention. Preſque perſonne n'examina ni les mépriſes, ni les erreurs, ni les anachroniſmes, ni les indécences, ni les contradictions, ni les incompatibilités dont le livre eſt rempli. On ne fit pas réflexion que ce livre n'avait été imprimé que plus de quarante ans après la mort du cardinal, qu'il eſt ſigné d'une manière dont le cardinal ne ſignait jamais. On oubliait qu'*Aubéri*, qui écrivait la vie du cardinal de *Richelieu*, par ordre de ſa nièce, traita le teſtament de livre apocryphe & ſuppoſé, de livre indigne de ſon héros, indigne de toute croyance. *Aubéri* était à la ſource ; il avait en main tous les

papiers ; il n'y a pas assurément de témoignage plus fort que le sien.

Le savant abbé *Richard*, l'auteur des mélanges, de *Vignoles*, de *Marville*, *Charles Ancillon*, *la Monnoye*, pensèrent de même.

On trouve dans un chapitre intitulé *les mensonges imprimés*, toutes les raisons qui doivent faire penser que ce testament politique est l'ouvrage d'un faussaire.

Comment, en effet, un ministre tel que le cardinal de *Richelieu*, eût-il laissé au roi *Louis XIII* un legs si important, sans qu'il eût été présenté par sa famille au monarque, sans qu'il eût été déposé dans les archives, sans qu'on en eût parlé, sans qu'on en eût la moindre connaissance ? Est-il possible qu'un premier ministre eût laissé à son roi un plan de conduite, & que dans ce plan il n'y eût pas un mot sur les affaires qui intéressaient alors le roi & toute l'Europe ; rien sur la maison d'*Autriche* avec laquelle on était en guerre ; rien sur le duc de *Veimar* ; rien sur l'état présent des calvinistes en France ; pas

un mot ſur l'éducation qu'il fallait donner au dauphin ?

On voit évidemment que l'ouvrage fut écrit après la paix de Munſter, puiſqu'on y ſuppoſe la paix faite ; & le cardinal était mort pendant la guerre.

On ne répétera point ici toutes les raiſons déjà alléguées, qui vengent le cardinal de *Richelieu* de l'imputation d'un ſi mauvais ouvrage.

Il eſt bon que les opinions les plus vraiſemblables ſoient combattues, parce qu'alors on les éclaircit mieux. Tout ce qu'a pu faire un homme judicieux & éclairé, qui ſe crut obligé d'écrire, il y a quelques années, contre notre opinion, s'eſt réduit à dire : *je penſe que le plan eſt du cardinal, mais qu'il eſt poſſible, & même vraiſemblable, qu'il n'ait ni écrit, ni dicté l'ouvrage.*

S'il ne l'a écrit, ni dicté, il n'eſt donc point de lui ; & celui qui l'a ſigné d'une manière dont le cardinal de *Richelieu* ne ſigna jamais, n'était donc qu'un fauſſaire. Nous n'en voulons pas davantage ; ſe trompera qui voudra.

XXI.

Questions sur l'histoire.

I.

L'HISTOIRE de chaque nation ne commence-t-elle pas par des fables ? Ces fables ne sont-elles pas inventées par l'oisiveté, la superstition, ou l'intérêt ?

TOUT ce qu'*Hérodote* nous conte des premiers rois d'Égypte & de Babylone, ce qu'on nous dit de la louve de *Romulus* & de *Rémus*, ce que les premiers écrivains barbares de notre pays ont imaginé de *Pharamond* & de *Childéric*, & d'une *Bazine*, femme d'un *Bazin* de Turinge, & d'un capitaine Romain nommé *Giles*, élu roi de France avant qu'il y eût une France, & d'un écu coupé en deux dont on envoya la moitié à *Childéric* pour le faire revenir de Turinge, &c. &c. &c. &c. ne sont-ce pas là des fables nées de l'oisiveté ?

LES fables concernant les oracles,

les divinations, les prodiges, ne sont-elles pas celles de la superstition ?

Les fables, comme la donation de *Constantin* au pape *Silvestre*, les fausses décrétales, la dernière loi du code Théodosien, ne sont-elles pas dictées par l'intérêt.

2.

On me demande quel empereur institua les sept électeurs ? Je réponds qu'aucun empereur ne les créa. Furent-ils donc créés par un pape ? Encore moins; le pape n'y avait pas plus de droit que le grand lama. Par qui furent-ils donc institués ? Par eux-mêmes. Ce sont les sept premiers officiers de la couronne impériale, qui s'emparèrent au treizième siècle de ce droit négligé par les autres princes; & c'est ainsi que presque tous les droits s'établissent : les loix & les tems les confirment, jusqu'à ce que d'autres tems & d'autres loix les changent.

3.

On demande pourquoi les cardinaux, qui étaient originairement des curés primitifs de Rome, se crurent avec le

tems

tems ſupérieurs aux électeurs, à tous les princes, & égaux aux rois? C'eſt demander pourquoi les hommes ſont inconſequens. Je trouve, dans pluſieurs hiſtoires d'Allemagne, que le dauphin de France, qui fut depuis le roi *Charles V*, alla à Metz implorer vainement le ſecours de l'empereur *Charles IV*. Il fut précédé par le cardinal d'*Albe*, qui était le cardinal de Périgord, arrière-vaſſal du roi ſon père; je dis arrière-vaſſal, car les Anglais avaient le Périgord. Ce cardinal paſſa avant le dauphin à la diète de Metz, où la ſeconde partie de la bulle d'or fut promulguée; il mangea ſeul à une table fort élevée, avec l'empereur, *ob reverentiam pontificis*, comme dit *Tritême* dans ſa chronique du monaſtère d'Irſaugen. Cela prouve que les princes ne doivent guères voyager hors de chez eux, & qu'un cardinal, légat du pape, était alors au moins la troiſième perſonne de l'univers, & ſe croyait la ſeconde.

4.

On a écrit beaucoup ſur la loi ſalique, ſur la pairie, ſur les droits du parlement; on écrit encore tous les jours.

C'eſt une preuve que ces origines ſont fort obſcures, comme toutes les origines le ſont. L'uſage tient lieu de tout, & la force change quelquefois l'uſage. Chacun allègue ſes anciennes prérogatives comme des droits ſacrés; mais ſi aujourd'hui le châtelet de Paris faiſait pendre un bedeau de l'univerſité qui aurait volé ſur le grand-chemin, cette univerſité ſerait-elle bien reçue à exiger que le prevôt de Paris déterrât lui-même le corps de ſon bedeau, demandât pardon aux deux corps, c'eſt-à-dire, à celui du bedeau, & à celui de l'univerſité, baiſât le premier à la bouche, & payât une amende au ſecond, comme la choſe arriva du tems de *Charles VI*, en 1408?

SERAIT-ELLE auſſi en droit d'aller prendre le lieutenant-civil, & de lui donner le fouet culottes bas, dans les écoles publiques, en préſence de tous les écoliers, comme elle le requit à *Philippe-Auguſte?*

5.

DANS quel tems le parlement de Paris commença-t-il à entrer en con-

naiſſance des finances du roi, dont la chambre des comptes était ſeule autrefois chargée? Dans quelle année les barons qui rendaient la juſtice dans le parlement de Paris, ceſsèrent-ils de s'y trouver, & abandonnèrent-ils la place aux hommes de loi?

6.

TOUTES les coutumes de la France ne viennent-elles pas originairement d'Italie & d'Allemagne? A commencer par le ſacre des rois de France, n'eſt-il pas évident que c'eſt une imitation du ſacre des rois Lombards?

7.

Y a-t-il en France un ſeul uſage eccléſiaſtique qui ne ſoit venu d'Italie? Et les loix féodales n'ont-elles pas été apportées par les peuples ſeptentrionaux, qui ſubjuguèrent les Gaules & l'Italie? On prétend que la fête des fous, la fête de l'âne, & ſemblables facéties, ſont d'origine françaiſe; mais ce ne ſont point là des uſages eccléſiaſtiques; ce ſont des abus de quelques égliſes; &, d'ailleurs, la fête de l'âne

eſt originaire de Vérone, où l'on conſerva l'âne qui était venu de Jéruſalem, & dont on fit la fête.

8.

TOUTE induſtrie en France n'a-t-elle pas été très-tardive ? Et depuis le jeu des cartes, reconnu originaire d'Eſpagne par les noms de *ſpadille*, de *manille*, de *codille*, juſqu'au compas de proportion & à la machine pneumatique, y a-t-il un ſeul art qui ne lui ſoit étranger ? Les arts, les coutumes, les opinions, les uſages, n'ont-ils pas fait le tour du monde ?



ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES, *à l'occaſion d'un libelle calomnieux contre l'*Eſſai ſur les mœurs, *&c.*

S'IL s'agit de goût, on ne doit répondre à perſonne, par la raiſon qu'il ne faut pas diſputer des goûts. Mais eſt-il queſtion d'hiſtoire; s'agit-il de diſcuter des faits intéreſſans : on peut répondre au plus vil des hommes, parce que l'intérêt de la vérité doit l'emporter ſur le mépris des libelles. Ceci ſera donc un procès par-devant le petit nombre de ceux qui étudient l'hiſtoire, & qui doivent juger.

UN ex-jéſuite, nommé *Nonote*, ſavant comme un prédicateur, & poli comme un homme de collège, s'aviſa d'imprimer un gros livre intitulé *les erreurs de l'auteur*; & cette entrepriſe était d'autant plus admirable que ce *Nonote* n'avait jamais étudié l'hiſtoire; il le remplit, pour le mieux vendre, de ſottiſes, les unes dévotes, les autres calomnieuſes.

Première ſottiſe de Nonote.

Le libelliſte accuſe l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs* d'avoir dit ; *L'ignorance chrétienne ſe repréſente Dioclétien comme un ennemi armé ſans ceſſe contre les fidèles.*

Il n'y a point dans le texte, *L'ignorance chrétienne ;* il y a dans toutes les éditions, *L'ignorance ſe repréſente d'ordinaire Dioclétien*, &c. On voit aſſez comment un mot de plus ou de moins change la vérité en menſonge odieux.

Seconde ſottiſe.

Il s'agit d'un Chrétien qui déchira, & qui mit en pièces publiquement un édit impérial. L'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs*, appelle ce Chrétien, *indiſcret.* Le libelliſte le juſtifie ; & dit : *Un ſemblable édit n'était-il pas évidemment injuſte ?* &c.

On répond que c'eſt trop ſoutenir les maximes tant condamnées par tous nos parlemens ; que, quelque injuſte que puiſſe paraître à un particulier un édit de ſon ſouverain, il eſt criminel de lèſe-majeſté, quand il le déchire & le

foule aux pieds publiquement. L'auteur du libelle devrait ſavoir qu'il faut reſpecter les rois & les loix.

Si *Nonote* avait affaire à quelque ſavant en *us*, ce ſavant lui dirait : « Monſieur, vous êtes un ignorant ou un frippon : vous dites dans votre pieux libelle (page 20) que ce n'eſt pas le premier édit de *Dioclétien*, mais le ſecond, qu'un Chrétien d'une qualité diſtinguée déchira publiquement.

« PREMIÈREMENT, il importe fort peu que ce Chrétien ait été de la plus haute qualité.

« SECONDEMENT, s'il était de la plus haute qualité, il n'en était que plus coupable.

« TROISIÈMEMENT, l'hiſtoire eccléſiaſtique de *Fleuri* dit expreſſément (pag. 428. tom. II.) que ce fut le premier édit, portant ſeulement privation des honneurs & des dignités, que ce Chrétien de la plus haute qualité déchira publiquement, en ſe moquant des victoires des Romains

» ſur les Goths & ſur les Sarmates,
» dont l'édit faiſait mention.

« Si vous avez lu *Euſèbe*, dont *Fleuri* » a tiré ce fait, vous êtes un frippon » de falſifier ce paſſage pour me calom- » nier. Si vous ne l'avez pas lu, vous » êtes un ignorant ; à quoi il faut ajoû- » ter que vous êtes un impudent de » parler de ce que vous ignorez ».

Or, dans un ſiècle comme le nôtre, on ſe gardera bien de ſe ſervir d'un pareil ſtyle.

Troiſième ſottiſe.

Un centurion, nommé *Marcel*, dans une revue auprès de Tanger en Mauritanie, jeta ſa ceinture militaire & ſes armes, & cria : *Je ne veux plus ſervir ni les empereurs, ni leurs dieux.*

L'auteur du libelle trouve cette action fort raiſonnable, & il fait un crime à l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs*, de dire que le zèle de ce centurion n'était pas ſage ; mais il n'en eſt pas dit un mot dans l'*Eſſai ſur les mœurs* : c'eſt dans un autre ouvrage qu'il en eſt par-

lé. Au reste, je demande si un capitaine Calviniste serait bien reçu dans une revue, à jeter ses armes, & à dire qu'il ne veut plus combattre pour le roi & pour la Ste.-Vierge. Ne ferait-il pas mieux de se retirer paisiblement ?

Quatrième sottise, sur S.-Romain.

NOTRE libelliste trouve beaucoup d'impiété à nier l'aventure du jeune *S.-Romain*. L'*Essai sur les mœurs* ne parle point de ce *S.-Romain*; mais voici ce qui en est rapporté dans des *mélanges de littérature & d'histoire.*

« IL est bien vraisemblable que la » juste douleur des Chrétiens se répan- » dit en plaintes exagérées. Les *actes* » *sincères* nous racontent que, l'empe- » reur étant dans Antioche, le préteur » condamna un petit enfant chrétien, » nommé *Romain*, à être brûlé; que » des juifs présens à ce supplice se mi- » rent méchamment à rire, en disant: » *Nous avons eu autrefois trois petits* » *enfans, Sidrac, Midrac & Abdena-* » *go, qui ne brulèrent point dans la* » *fournaise; & ceux-ci y brûlent.* Dans » l'instant, pour confondre les juifs,

» une grande pluie éteignit le bucher ; » & le petit garçon en ſortit ſain & » ſauf, en demandant, *où eſt donc le* » *feu?* Les *actes ſincères* ajoûtent que » l'empereur le fit délivrer, mais que » le juge ordonna qu'on lui coupât la » langue. Il n'eſt guères poſſible qu'un » juge ait fait couper la langue à un » petit garçon à qui l'empereur avait » pardonné.

» Ce qui ſuit eſt plus ſingulier. On » prétend qu'un vieux médecin chré- » tien nommé *Ariſton*, qui avait un » biſtouri tout prêt, coupa la langue » de cet enfant pour faire ſa cour au » préteur. Le petit *Romain* fut auſſi-tôt » renvoyé en priſon. Le geolier lui de- » manda de ſes nouvelles ; l'enfant ra- » conta fort au long comment un vieux » médecin lui avait coupé la langue. Il » faut noter que le petit enfant, avant » cette opération, était extrêmement » bègue, mais qu'alors il parlait avec » une volubilité merveilleuſe. Le geo- » lier ne manqua pas d'aller raconter » ce miracle à l'empereur. On fit venir » le vieux médecin ; il jura que l'opéra- » tion avait été faite dans les règles de » l'art, & montra la langue de l'en-

» ſant qu'il avait conſervée propre-
» ment dans une boëte. Qu'on faſſe
» venir, dit-il, le premier venu, je
» m'en vais lui couper la langue en pré-
» ſence de votre majeſté, & vous ver-
» rez s'il pourra parler. On prit un
» pauvre homme à qui le médecin cou-
» pa juſte autant de langue qu'il en
» avait coupé au petit enfant; l'hom-
» me mourut ſur le champ ».

Je veux croire que les *actes* qui rapportent ce fait, ſont auſſi *ſincères* qu'ils en portent le titre; mais ils ſont encore plus ſinguliers que ſincères.

C'est maintenant au lecteur judicieux à voir s'il n'eſt pas permis de douter un peu de ce miracle. L'auteur du libelle peut auſſi croire, s'il veut, l'apparition du *Labarum*; mais il ne faut point injurier ceux qui ne ſont pas de cet avis.

Cinquième ſottiſe, ſur l'empereur JULIEN.

On peut s'épuiſer en invectives contre l'empereur *Julien*; on n'empêchera pas que cet empereur n'ait eu des

mœurs très-pures : on peut le plaindre de n'avoir pas été Chrétien ; mais il ne faut pas le calomnier. Voyez ce que *Julien* écrit aux Alexandrins ſur le meurtre de l'évêque *George*, ce grand perſécuteur des Athanaſiens. . . . . *Au-lieu de me réſerver la connaiſſance de vos injures, vous vous êtes livrés à la colère, & vous n'avez pas eu honte de commettre les mêmes excès qui vous rendaient vos adverſaires ſi odieux. Julien* les reprend en empereur & en père. Qu'on liſe toutes ſes lettres, & qu'on voye s'il y a jamais eu un homme plus ſage & plus modéré. Quoi donc ! parce qu'il a eu le malheur de n'être pas Chrétien, n'aura-t-il eu aucune vertu ? *Cicéron*, *Virgile*, les *Catons*, les *Antonins*, *Pythagore*, *Zaleucus*, *Socrate*, *Platon*, *Epictète*, *Lycurgue*, *Solon*, *Ariſtide*, les plus ſages des hommes, auront-ils été des monſtres, parce qu'ils n'auront pas été de notre religion ?

Sixième ſottiſe, ſur la légion Thébaine.

L'AUTEUR du libelle fait des efforts aſſez plaiſans (page 28) pour accréditer la fable de la légion Thébaine, toute

composée de Chrétiens, toute entière environnée dans une gorge de montagne, où l'on ne peut pas mettre trois-cents hommes en bataille, au pied du grand S. Bernard, où deux-cents hommes arrêteraient une armée; & voici les preuves que notre critique judicieux donne de l'authenticité de cette aventure.

EUCHER, dit-il, (qui rapporte cette histoire deux-cents ans après l'évènement) *était riche*: donc il disait vrai. *Eucher l'avait entendu raconter à Isac, évêque de Genève*, qui sans doute était riche aussi. *Isac* disait tenir le tout d'un évêque nommé *Théodore*, qui vivait cent ans après ce massacre. Voilà en vérité des preuves mathématiques! Je prie le libelliste de venir faire un tour au grand S.-Bernard, il verra de ses yeux s'il est aisé d'y entourer & d'y massacrer une légion toute entière. Ajoûtons qu'il est dit que cette légion venait d'Orient, & que le mont S.-Bernard n'est pas assurément le chemin en droiture. Ajoûtons encore qu'il est dit que c'était pour la guerre contre les Bagaudes, & que cette guerre alors était finie. Ajoûtons sur-tout que cette fable,

tant chantée par tous les légendaires, fut inventée par *Grégoire de Tours*, qui l'attribua à *Euchérius*, mort en 454; & remarquons que, dans cette légende ſuppoſée écrite en 454, il eſt beaucoup parlé de la mort d'un *Sigiſmond*, roi de Bourgogne, tué en 523.

Il eſt de quelque utilité d'apprendre aux ignorans impoſteurs de nos jours, que leur tems eſt paſſé, & qu'on ne croit plus ces miſérables ſur leur parole.

On propoſa à *Nonote* de marier les ſix mille ſoldats de la légion Thébaine avec les onze mille vierges; mais ce pauvre ex-jéſuite n'avait pas les pouvoirs.

Septième ſottiſe, ſur Ammien Marcellin, *& ſur un paſſage important.*

Le libelliſte s'exprime ainſi page 48... « *Ammien Marcellin* ne dit nul part » qu'il avait vu les Chrétiens ſe déchi- » rer comme des bêtes féroces. L'au- » teur de l'*Eſſai ſur les mœurs* calom- » nie en même tems *Ammien Marcel-* » *lin*, & les Chrétiens ».

Qui eſt le calomniateur, ou de vous, ou de l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs* ? Premiérement, vous citez faux ; il n'y a point dans le texte qu'*Ammien Marcellin ait vu* ; il y a que, de ſon tems, les Chrétiens ſe déchiraient. Secondement, voici les paroles d'*Ammien Marcellin*, page 223, édition de *Henri de Valois*. *His efferatis hominum mentibus...... iram in Georgium epiſcopum verterunt, viperiis morſibus ab eo ſæpiùs appetiti.* On demande au libelliſte quel eſt le caractère des vipères ? Sont-elles douces ? ſont-elles féroces ? D'ailleurs, a-t-on beſoin du témoignage d'*Ammien Marcellin* pour ſavoir que les Euſébiens & les Athanaſiens exercèrent les uns contre les autres la plus déteſtable fureur ? Juſqu'à quand arborera-t-on l'intolérance & le menſonge ?

Huitième ſottiſe, ſur CHARLEMAGNE. (Page 68.)

Il accuſe l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs*, d'avoir dit que *Charlemagne* n'était qu'un heureux brigand. Notre libelliſte calomnie ſouvent. L'hiſtorien appelle *Charlemagne, le plus ambitieux, le plus politique, le plus grand*

guerrier de ſon ſiècle. Il eſt vrai que *Charlemagne* fit maſſacrer un jour quatre mille cinq-cents priſonniers : on demande au libelliſte s'il aurait voulu être le priſonnier de *S. Charlemagne ?*

Neuvième ſottiſe, ſur les rois de France bigames.

NOTRE homme aſsûre, à l'occaſion de *Charlemagne*, (pag. 75) que les rois *Gontran*, *Chérébert*, *Sigibert*, *Chilpéric*, n'avaient pas plus d'une femme à la fois.

NOTRE libelliſte ne ſait pas que *Gontran* eut pour femmes dans le même tems *Vénérande*, *Mercatrude* & *Oſtregile* ; il ne ſait pas que *Sigibert* épouſa *Brunehaut* du tems de ſa première femme ; que *Chérébert* eut à la fois *Meroflède*, *Marcovèſe* & *Théodegilde*. Il faut encore lui apprendre que *Dagobert* eut trois femmes, & qu'il paſſa d'ailleurs pour un prince très-pieux ; car il donna beaucoup aux monaſtères. Il faut lui apprendre que ſon confrère *Daniel*, quelque mauvais hiſtorien qu'il ſoit, eſt plus honnête & plus véridique que lui. Il avoue franchement, (page 110

du tome I, *in*-4°.) que le grand *Théodébert* épouſa la belle *Deutérie*, quoique le grand *Théodebert* eût une autre femme nommée *Viſigalde*, & que la belle *Deutérie* eût un mari, & qu'en cela il imitait ſon oncle *Clotaire*, lequel épouſa la veuve de *Clodomir* ſon frère, quoiqu'il eût déja trois femmes.

Il réſulte que *Nonote* eſt exceſſivement ignorant, & exceſſivement impudent.

Dixième ſottiſe, ſur choſes plus ſérieuſes.

Non, ex-jéſuite *Nonote*, non, la perſécution n'était pas dans le génie des Romains. Toutes les religions étaient tolérées à Rome, quoique le ſénat n'adoptât pas tous les dieux étrangers. Les Juifs avaient des ſynagogues à Rome. Les ſuperſtitieux Égyptiens, nation auſſi mépriſable que la Juive, y avaient élevé un temple, qui n'aurait pas été démoli ſans l'aventure de *Mundus* & de *Pauline*. Les Romains, ce peuple roi, n'agitèrent jamais la controverſe; ils ne ſongeaient qu'à vaincre & à policer les nations. Il eſt impoſſi-

ble qu'ils aient jamais puni perſonne uniquement pour la religion. Ils étaient juſtes. J'en prends à témoin les *Actes des Apôtres*, lorſque *S. Paul*, ſuivant le conſeil de *S. Jacques*, alla ſe purifier pendant ſept jours de ſuite dans le temple de Jéruſalem, pour perſuader aux Juifs qu'il gardait la loi de *Moïſe*. Les Juifs demandèrent ſa mort au proconſul *Feſtus*; ce *Feſtus* leur répondit: « Ce n'eſt point la coutume des » Romains de condamner un homme » avant que l'accuſé ait ſon accuſateur » devant lui, & qu'on lui ait donné la » liberté de ſe juſtifier.

Ce fut par l'ordre d'un Saducéen, & non d'un Romain, que *S. Jacques*, frère de *Jéſus*, fut lapidé. Il eſt donc très-vraiſemblable que la haîne implacable qu'on porte toujours à ſes frères ſéparés de communion, fut la cauſe du martyre des premiers Chrétiens. J'en parlerai ailleurs : mais à préſent, ô libelliſte, je ne vous en dirai mot. Je vous avertis ſeulement d'étudier l'hiſtoire en philoſophe, ſi vous pouvez.

Onzième sottise de Nonote, *sur la messe.*

NOTRE *Nonote* assûre que la messe était du tems de *Charlemagne* ce qu'elle est aujourd'hui; il veut nous tromper; il n'y avait point de messe basse, & c'est de quoi il est question. La messe fut d'abord la scène. Les fidèles s'assemblaient au troisiéme étage, comme on le voit par plusieurs passages, & surtout au chapitre 20, vers. 9, des *Actes des Apôtres*. Ils rompaient le pain ensemble, selon ces paroles: *toutes les fois que vous ferez ceci, vous le ferez en mémoire de moi:* ensuite l'heure changea, l'assemblée se fit le matin, & fut nommée la *synaxe*; puis les Latins la nommèrent *messe*. Il n'y avait qu'une assemblée, qu'une synaxe, qu'une messe dans une église; & ce terme de *mes frères*, si souvent répété, prouve bien qu'il n'y avait point de messes privées; elles sont du dixième siècle. L'ex-jésuite *Nonote* ne connait pas même la messe.

Douzième sottise, sur la confession.

LE libelle dit que la confession auriculaire était établie dès les premiers

tems du christianisme. Il prend la confession auriculaire pour la confession publique. Voici l'histoire fidelle de la confession : l'ignorance & la mauvaise foi des Critiques servent quelquefois à éclaircir des vérités.

La confession de ses crimes, en tant qu'expiation, & considérée comme une chose sacrée, fut admise de tems immémorial dans tous les mystères d'*Isis*, d'*Orphée*, de *Mitras* : les Juifs connûrent ces sortes d'expiations, quoique dans leur loi tout fût temporel. Les peines & les punitions après la mort n'étaient annoncées ni dans le Décalogue, ni dans le Lévitique, ni dans le Deutéronome ; & aucune de ces trois loix ne parle de l'immortalité de l'âme : mais les Esséniens embrassèrent dans les derniers tems la coutume d'avouer dans leurs assemblées leurs fautes publiques, & les autres Juifs se contentaient de demander pardon à Dieu dans le temple. Le Grand-Prêtre, le jour de l'expiation annuelle, entrait seul dans le sanctuaire, demandait pardon pour le peuple, & chargeait des iniquités de la nation un bouc nommé *Hazazel* d'un nom égyptien.

On offrait, pour les péchés reconnus, des victimes dans toutes les religions, & on se lavait d'eau pure. De-là viennent ces fameux vers.

O faciles nimiùm qui tristia crimina cædis
Fluminea tolli posse putatis aquâ.

S. JACQUES ayant dit dans son épître : « Confessez, avouez vos fautes les uns aux autres », les premiers Chrétiens établirent cette coutume, comme la gardienne des mœurs. Les abus se glissent dans les choses les plus saintes.

SOZOMÈNE nous apprend (livre 7, chap. 16) que les évêques, ayant reconnu les inconvéniens de ces confessions publiques, *faites comme sur un théâtre*, établirent dans chaque église un seul prêtre, sage & discret, nommé *le pénitencier*, devant lequel les pécheurs avouaient leurs fautes, soit seul à seul, soit en présence des autres fidèles. Cette coutume fut établie vers l'an 250 de notre ère.

On connait le scandale arrivé à Constantinople du tems de l'empereur *Théo-*

dose I. Une femme de qualité s'accusa au pénitencier d'avoir couché avec le diacre de la cathédrale. Il faut bien que cette femme se fût confessée publiquement, puisque le diacre fut déposé, & qu'il y eut un grand tumulte. Alors *Nectarius* le patriarche abolit la charge de pénitencier, & permit qu'on participât aux mystères sans se confesser. *Il fut permis à chacun*, disent *Socrate* & *Sozomène*, *de se présenter à la communion selon ce que sa conscience lui dicterait.*

JEAN CHRYSOSTOME, successeur de *Nectarius*, recommanda fortement de ne se confesser qu'à DIEU : il dit dans sa cinquième homélie : *Je vous exhorte à ne cesser de confesser vos péchés à* DIEU ; *je ne vous produis point sur un théâtre, je ne vous contrains point de découvrir vos péchés aux hommes : déployez votre conscience devant* DIEU, *montrez-lui vos blessures, demandez-lui les remèdes, avouez vos fautes à celui qui ne vous les reproche point, à celui qui les connait toutes, à qui vous ne pouvez les cacher.*

DANS son homélie sur le pseaume L :

Quoi! vous dis-je que vous vous confeſſiez à un homme, à un compagnon de ſervice, votre égal, qui peut vous les reprocher? Non; je vous dis: confeſſez-vous à DIEU.

ON pourrait alléguer plus de cinquante paſſages authentiques qui établiſſent cette doctrine, à laquelle l'uſage ſaint & utile de la confeſſion auriculaire a ſuccédé. *Nonote* ne ſait rien de tout cela.

Treizième ſottiſe, ſur Bérenger.

L'ARTICLE de *Bérenger* eſt très-curieux: *il paraît que l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs *ne ſait point le catéchiſme des Catholiques, mais qu'il eſt bien inſtruit de celui des Calviniſtes.*

ON peut lui répondre qu'il eſt très-bien inſtruit des deux catéchiſmes; & il ſait que tous deux condamnent les ignorans qui diſent des injures ſans eſprit.

ON paſſe tout ce que cet honnête-homme dit ſur l'euchariſtie, parce qu'on reſpecte ce myſtère autant qu'on

méprise la calomnie. Il y a des choses si sacrées & si délicates, qu'il ne faut ni en disputer avec les frippons, ni en parler devant les fanatiques.

Quatorzième sottise de Nonote, *sur le second concile de Nicée, & sur les images.*

Nous ne réfuterons pas ce que dit le libelle au sujet du second concile de Nicée, du concile de Francfort, & des livres carolins : on sait assez que les livres carolins envoyés à Rome, & non condamnés, traitent le second concile de Nicée *de synode arrogant & impertinent* : ce sont des faits attestés par des monumens authentiques. Le concile de Francfort rejetta non-seulement l'adoration des images, mais encore le service le plus léger, *servitium* ; c'est le mot dont il se sert.

Il est plaisant que l'auteur du libelle accuse l'historien d'être Calviniste, parce que cet historien rapporte fidèlement les faits.

Le culte des images est purement de discipline ecclésiastique ; il est bien certain

tain que JÉSUS-CHRIST n'eut jamais d'images, & que les apôtres n'en avaient point. Il ſe peut que *S.-Luc* ait été peintre, & qu'il ait fait le portrait de la vierge *Marie*; mais il n'eſt point dit que ce portrait ait été adoré. Les images & les ſtatues ſont de très-beaux ornemens quand elles ſont bien faites, & pourvu qu'on ne leur attribue pas des vertus occultes & une puiſſance ridicule; les ames pieuſes les révèrent, & les gens de goût les eſtiment : on peut s'en tenir là ſans être Calviniſte: on peut même ſe moquer du tableau de *S.-Ignace*, qu'on a vu long-tems chez les jéſuites : ce grand ſaint y eſt repréſenté montant au ciel dans un carroſſe à quatre chevaux blancs : les jéſuites auront de la peine à faire ſervir dorénavant cette peinture de tableau d'autel dans les égliſes de Paris.

Quinzième ſottiſe, ſur les croiſades.

LE bon-ſens de l'auteur du libelle ſe remarque dans les éloges qu'il fait de l'entrepriſe des croiſades, & de la manière dont elles furent conduites; mais il permettra qu'on doute que des Mahométans aient voulu choiſir pour leur

ſoudan, un prince Chrétien, leur ennemi mortel, & leur priſonnier, qui ne connaiſſait ni leurs mœurs, ni leur langue.

L'AUTEUR de l'*Eſſai ſur les mœurs* dit que Conſtantinople fut priſe pour la première fois par les Francs en 1204, & qu'avant ce tems, aucune nation étrangère n'avait pu s'emparer de cette ville. L'auteur du libelle appelle cette vérité une erreur groſſière, ſous prétexte que quelques empereurs étaient rentrés en victorieux dans Conſtantinople après des ſéditions. Quel rapport, je vous prie, ces ſéditions peuvent-elles avoir avec la tranſlation de l'Empire Grec aux Latins?

Seizième ſottiſe, ſur les Albigeois.

L'ARTICLE des *Albigeois* eſt un de ceux où l'auteur du libelle montre le plus d'ignorance, & déploie le plus de fureur. Il eſt certain qu'on imputa aux Albigeois des crimes qui ne ſont pas même dans la nature humaine : on ne manqua pas de les accuſer de tenir des aſſemblées ſecrettes, dans leſquelles les hommes & les femmes ſe mé-

laient indifféremment, après avoir éteint la lumière. On ſait que de pareilles horreurs ont été imputées aux premiers Chrétiens, & à tous ceux qui ont voulu être réformateurs. On les accuſa encore d'être Manichéens, quoiqu'ils n'euſſent jamais entendu parler de *Manès*.

L'INFORTUNÉ comte de Toulouſe, *Raimond V*, contre lequel on fit une croiſade pour le dépouiller de ſon État, était très-éloigné des erreurs de ces pauvres Albigeois : on a encore ſa lettre à l'abbé & au chapitre de Cîteaux, dans laquelle il ſe plaint des hérétiques, & demande main-forte. C'eſt un grand exemple du pouvoir abuſif que les moines avaient alors en France. Un ſouverain ſe croyait obligé de demander la protection d'un abbé de Cîteaux : il n'obtint que trop ce qu'il avait imprudemment demandé. Un abbé de Clervaux, devenu cardinal, & légat du pape, marcha avec une armée pour ſecourir le comte de Toulouſe ; & le premier ſecours qu'il lui donna, fut de ravager Béziers & Cahors en 1187. Le pays fut en proie aux excommunications & au glaive, à plus d'une

reprise, jusqu'à l'année 1207, que le comte de Toulouse commença à se repentir d'avoir appelé dans sa province des légats qui égorgeaient & pillaient les peuples, au-lieu de les convertir.

UN moine de Cîteaux, nommé *Pierre Castelnau*, l'un des légats du pape, fut tué dans une querelle par un inconnu; on en accusa le comte de Toulouse, sans en avoir la moindre preuve. Le siège de Rome en usa alors comme il en avait usé tant de fois avec presque tous les princes de l'Europe: il donna au premier occupant les États du comte de Toulouse, sur lesquels il n'avait pas plus de droit que sur la Chine où sur le Japon. On prépara dès-lors une croisade contre ce descendant de *Charlemagne*, pour venger la mort d'un moine.

LE pape ordonna à tous ceux qui étaient en péché mortel de se croiser, leur offrant le pardon de leurs péchés à cette seule condition; & les déclarant excommuniés, si, après s'être croisés, ils n'allaient pas mettre le Languedoc à feu & à sang.

ALORS le duc de *Bourgogne*, les comtes de *Nevers*, de *S.-Paul*, d'*Auxerre*, de *Genève*, de *Poitiers*, de *Forez*, plus de mille ſeigneurs châtelains; les archevêques de Sens, de Rouen; les évêques de Clermont, de Nevers, de Baïeux, de Liſieux, de Chartres, aſſemblèrent, dit-on, près de deux-cent mille hommes pour gagner des pardons & des dépouilles.

TOUT cela préſente l'idée du gouvernement le plus inſenſé, ou plutôt de la plus exécrable anarchie.

LE comte de Toulouſe fut obligé de conjurer l'orage. Ce malheureux prince fut aſſez faible pour céder d'abord au pape, ſept châteaux qu'il avait en Provence. Il alla à Valence, & fut amené nud en chemiſe devant la porte de l'égliſe, & là il fut battu de verges comme un vil ſcélérat qu'on fouette par la main du bourreau : il ajoûte à cette infamie celle de ſe joindre lui même aux croiſés contre ſes propres ſujets. On ſait la ſuite de cette déplorable révolution; on ſait combien de villes furent miſes en cendres, com-

bien de familles expirèrent par le fer & par les flammes.

L'HISTOIRE des Albigeois rapporte (au chapitre 6) que le clergé chantait, *Veni, Sancte Spiritus*, aux portes de Carcassonne, tandis qu'on égorgeait tous les habitans du fauxbourg, sans distinction de sexe ni d'âge; & il se trouve aujourd'hui un monsieur qui ose canoniser ces abominations, & qui imprime dans Avignon, que c'est ainsi qu'il fallait traiter, au nom de DIEU, les princes & les peuples! Avouons que cet homme est doux & indulgent.

APRÈS avoir frémi de tant d'horreurs, il est peut être assez inutile d'examiner si les comtes de *Foix*, de *Comminges* & de *Béarn*, qui combattirent, avec le roi d'Aragon, pour le comte *Raimond de Toulouse*, contre le sanguinaire *Monfort*, étaient des hérétiques; le libelliste l'assûre: mais apparemment qu'il en a eu quelque révélation. Est-on donc hérétique pour prendre les armes en faveur d'un prince opprimé? Il est vrai qu'ils furent excommuniés, selon l'usage aussi absurde qu'horrible de ces tems-là; mais qui

a dit à ce monſieur, que ces ſeigneurs étaient des hérétiques ?

Qu'il diſe tant qu'il voudra que Dieu fit un miracle en faveur du comte de *Monfort* ; ce n'eſt pas dans ce ſiècle-ci qu'on croira que Dieu change le cours de la nature, & fait des miracles pour verſer le ſang humain.

Dix-ſeptième ſottiſe, ſur les changemens faits dans l'Égliſe.

Le libelliſte s'imagine qu'on a manqué de reſpect à l'Égliſe catholique, en rapportant les diverſes formes qu'elle a priſes.

Peut-on ignorer que tous les uſages de l'Égliſe chrétienne ont changé depuis Jésus-Christ ? La néceſſité des tems, l'augmentation du troupeau, la prudence des paſteurs ont introduit ou aboli des loix & des coutumes. Preſque tous les uſages des Égliſes Grecques & Latines diffèrent. D'abord il n'y eut point de temples, & *Origène* dit que les Chrétiens n'admettent ni temples ni autels. Pluſieurs premiers Chrétiens ſe firent circoncire. Le plus grand nombre

s'abſtint de la chair de porc. La *conſubſtantialité* de DIEU & de ſon fils ne fut établie publiquement, & ce mot *conſubſtantiel* ne fut connu qu'au premier concile de Nicée. *Marie* ne fut déclarée mère de DIEU qu'au concile d'Éphèſe en 431, & JÉSUS ne fut reconnu clairement pour avoir deux natures, qu'au concile de Chalcédoine, en 451; deux volontés ne furent conſtatées qu'à un concile de Conſtantinople en 680. L'Égliſe entière fut ſans images pendant près de trois ſiècles; on donna pendant ſix-cents ans l'euchariſtie aux petits enfans; preſque tous les pères des premiers ſiècles attendirent le règne de mille ans. Ce fut très-long-tems une créance générale, que tous les enfans morts ſans baptême étaient condamnés aux flammes éternelles; *S.-Auguſtin* le déclare expreſſément: *parvulos non regeneratos ad æternam mortem;* livre de la perſévérance, chap. 13. Aujourd'hui l'opinion des limbes a prévalu. L'Égliſe Romaine n'a reconnu la proceſſion du S.-Eſprit par le père & le fils, que depuis *Charlemagne*.

TOUS les pères, tous les conciles

crurent, jusqu'au douzième siécle, que la vierge *Marie* fut conçue dans le péché originel ; & à présent cette opinion n'est permise qu'aux seuls dominicains.

Il n'y a pas la plus légère trace de l'invocation publique des saints avant l'an 375. Il est donc clair que la sagesse de l'Église a proportionné la creance, les rites, les usages aux tems & aux lieux. Il n'y a point de sage gouvernement qui ne se soit conduit de la sorte.

L'AUTEUR de l'*Essai sur les mœurs* a rapporté, d'une manière impartiale, les établissemens introduits ou remis en vigueur par la prudence des pasteurs. Si ces pasteurs ont essuyé des schismes, si le sang a coulé pour des opinions, si le genre-humain a été troublé, rendons graces à DIEU de n'être pas nés dans ces tems horribles. Nous sommes assez heureux pour qu'il n'y ait aujourd'hui que des libelles.

Dix-huitième sottise, sur Jeanne d'Arc.

QUE cet homme charitable insulte encore aux cendres de *Jean Hus* & de

Jérôme de Prague, cela eſt digne de lui ; qu'il veuille nous perſuader que *Jeanne d'Arc* était inſpirée, & que DIEU envoyait une petite fille au ſecours de *Charles VII*, contre *Henri VI*, on pourra rire ; mais il faut au moins relever la mauvaiſe foi avec laquelle il falſifie le procès-verbal de *Jeanne d'Arc*, que nous avons dans les actes de *Rymer.*

INTERROGÉE en 1431, elle dit qu'elle eſt âgée de vingt-neuf ans ; donc, quand elle alla trouver le roi en 1429, elle avait vingt-ſept ans : donc le libelliſte eſt un aſſez mauvais calculateur, quand il aſsûre qu'elle n'en avait que dix-neuf.

IL convient de mettre le lecteur au fait de la véritable hiſtoire de *Jeanne d'Arc* ſurnommée *la Pucelle*. Les particularités de ſon aventure ſont très-peu connues, & pourront faire plaiſir aux lecteurs. Les Voici.

PAUL JOVE dit que le courage des Français fut animé par cette fille, & ſe garde bien de la croire inſpirée. Ni *Robert Gagain*, ni *Paul Émile*, ni

Polidore Virgile, ni *Génebrar*, ni *Philippe de Bergame*, ni *Papire Maſſon*, ni même *Mariana*, ne diſent qu'elle était envoyée de DIEU ? Et, quand *Mariana* le jéſuite l'aurait dit, en vérité cela ne m'en impoſerait pas.

MÉZERAI conte que *le prince de la milice céleſte lui apparut* ; j'en ſuis fâché pour *Mézerai*, & j'en demande pardon au prince de la milice céleſte.

LA plupart de nos hiſtoriens, qui ſe copient tous les uns les autres, ſuppoſent que la *pucelle* fit des prédictions & qu'elles s'accomplirent. On lui fait dire qu'elle chaſſera les Anglais hors du royaume, & ils y étaient encore cinq ans après ſa mort. On lui fait écrire une longue lettre au roi d'Angleterre, & aſſurément elle ne ſavait ni lire, ni écrire ; on ne donnait pas cette éducation à une ſervante d'hôtellerie dans le Barrois ; & ſon procès porte qu'elle ne ſavait pas ſigner ſon nom.

MAIS, dit-on, elle a trouvé une épée rouillée, dont la lame portait cinq fleurs de lys d'or gravées, & cette épée était cachée dans l'Égliſe de Sainte-

Catherine de Fierbois à Tours. Voilà certe un grand miracle !

La pauvre *Jeanne d'Arc*, ayant été prise par les Anglais, en dépit de ses prédictions & de ses miracles, soutint d'abord dans son interrogatoire, que *Ste. Catherine* & *Ste. Marguerite* l'avaient honorée de beaucoup de révélations. Je m'étonne qu'elle n'ait rien dit de ses conversations avec le prince de la milice céleste. Apparemment que ces deux saintes aimaient plus à parler que *S. Michel*. Ses juges la crurent sorcière, & elle se crut inspirée; & c'est-là le cas de dire :

Ma foi, juge & plaideurs, il faudrait tout lier.

Une grande preuve que les capitaines de *Charles VII* employaient le merveilleux pour encourager les soldats dans l'état déplorable où la France était réduite, c'est que *Saintrailles* avait son berger, comme le comte de *Dunois* avait sa bergère. Ce berger faisait ses prédictions d'un côté, tandis que la bergère les faisait de l'autre.

Mais malheureusement la prophé-

teſſe du comte de *Dunois* fut priſe au ſiége de Compiégne, par un bâtard de *Vendôme*, & le prophète de *Saintrailles* fut pris par *Talbot*. Le brave *Talbot* n'eut garde de faire brûler le berger. Ce *Talbot* était un de ces vrais Anglais qui dédaignent les ſuperſtitions, & qui n'ont pas le fanatiſme de punir les fanatiques.

VOILA ce me ſemble ce que les hiſtoriens auraient dû obſerver, & ce qu'ils ont négligé.

LA *pucelle* fut amenée à *Jean de Luxembourg*, comte de Ligny. On l'enferma dans la forterеſſe de Beaulieu, enſuite dans celle de Beaurevoir, & de-là dans celle du Crotoy en Picardie.

D'ABORD *Pierre Cauchon*, évêque de Beauvais, qui était du parti du roi d'Angleterre, contre ſon roi légitime, revendique la *pucelle* comme une ſorcière arrêtée ſur les limites de ſa métropole. Il veut la juger en qualité de ſorcière. Il appuyait ſon prétendu droit d'un inſigne menſonge. *Jeanne* avait été priſe ſur le territoire de l'évêché de Noyon; & ni l'évêque de Beauvais,

ni l'évêque de Noyon, n'avaient assurément le droit de condamner personne, & encore moins de livrer à la mort une sujette du duc de Lorraine, & une guerrière à la solde du roi de France.

Il y avait alors (qui le croirait?) un vicaire-général de l'inquisition en France, nommé frère *Martin*. C'était bien-là un des plus horribles effets de la subversion totale de ce malheureux pays. Frère *Martin* réclama la prisonnière comme *sentant l'hérésie, odorantem hæresim*. Il somma le duc de Bourgogne & le comte de Ligny, *par le droit de son office, & de l'autorité à lui commise par le S.-Siége, de livrer* Jeanne *à la sainte inquisition*.

La Sorbonne se hâta de seconder frère *Martin*; elle écrivit au duc de Bourgogne & à *Jean de Luxembourg*: « Vous avez employé votre noble puissance à appréhender icelle femme » qui se dit la *pucelle*, au moyen de » laquelle l'honneur de Dieu a été sans » mesure offensé, la foi excessivement » blessée, & l'Église trop fort déshonorée; car, par son occasion, idolâtrie,

» erreurs, mauvaise doctrine & autres maux inestimables se sont ensuivis en ce royaume .... mais peu de chose serait avoir fait telle prinse, si ne s'ensuivait ce qu'il appartient pour satisfaire l'offense par elle perpétrée contre notre doux créateur & sa foi, & sa sainte église, avec ses autres méfaits innumérables .... & si, serait intolérable offense contre la majesté divine, s'il arrivait qu'icelle femme fût délivrée ».

ENFIN la *pucelle* fut adjugée à *Pierre Cauchon*, qu'on appelait l'indigne évêque, l'indigne Français & l'indigne homme. *Jean de Luxembourg* vendit la *pucelle* à *Cauchon* & aux Anglais pour dix mille livres, & le duc de *Bedfort* les paya. La Sorbonne, l'évêque & frère *Martin*, présentèrent alors une nouvelle requête à ce duc de *Bedfort*, régent de France : *En l'honneur de notre Seigneur & Sauveur* JÉSUS-CHRIST, *pour qu'icelle* Jeanne *fût brièvement mise ès mains de la justice de l'Église*. *Jeanne* fut conduite à Rouen. L'archevêché était alors vacant, & le chapitre permit à l'évêque de Beauvais, de *besogner* dans la ville. (C'est le terme dont

on ſe ſervit.) Il choiſit pour ſes aſſeſſeurs, neuf docteurs de Sorbonne, avec trente-cinq autres aſſiſtans, abbés ou moines. Le vicaire de l'inquiſition, *Martin*, préſidait avec *Cauchon*; &, comme il n'était que vicaire, il n'eut que la ſeconde place.

Il y eut quatorze interrogatoires; ils ſont ſinguliers. Elle dit qu'elle a vu *Ste. Catherine* & *Ste. Marguerite* à Poitiers. Le docteur *Beaupère* lui demanda, à quoi elle a reconnu les deux ſaintes? Elle répond que c'eſt à leur manière de faire la révérence. *Beaupère* lui demande ſi elles ſont bien jaſeuſes? Allez, dit-elle, le voir ſur le régiſtre. *Beaupère* lui demanda ſi, quand elle a vu *S. Michel*, il était tout nud? Elle répond: Penſez-vous que notre Seigneur n'eût de quoi le vétir?

Voila le ridicule; voici l'horrible.

Un de ſes juges, docteur en théologie & prêtre, nommé *Nicolas l'Oiſeleur*, vient la confeſſer dans la priſon. Il abuſe du ſacrement, juſqu'au point

de cacher, derrière un morceau de serge, deux prêtres qui transcrivent la confession de *Jeanne d'Arc.* Ainsi les juges employèrent le sacrilège pour être homicides. Et une malheureuse idiote, qui avait eu assez de courage pour rendre de très-grands services au roi & à la patrie, fut condamnée à être brûlée par quarante-quatre prêtres Français, qui l'immolaient à la faction de l'Angleterre.

On sait assez comment on eut la bassesse artificieuse de mettre auprès d'elle un habit d'homme pour la tenter de reprendre cet habit, & avec quelle absurde barbarie on prétexta cette prétendue transgression pour la condamner aux flammes, comme si c'était, dans une fille guerrière, un crime digne du feu, de mettre une culotte au lieu d'une jupe. Tout cela déchire le cœur, & fait frémir le sens-commun. On ne conçoit pas comment nous osons, après les horreurs sans nombre dont nous avons été coupables, appeler aucun peuple du nom de barbare.

La plupart de nos historiens, plus amateurs des prétendus embellissemens

de l'hiſtoire que de la vérité, diſent que *Jeanne* alla au ſupplice avec intrépidité; mais, comme le portent les chroniques du tems, & comme l'avoue M. de *Villaret*, elle reçut ſon arrêt avec des cris & avec des larmes; faibleſſe pardonnable à ſon ſexe, & peut-être au nôtre, & très-compatible avec le courage que cette fille avait déployé dans les dangers de la guerre; car on peut être hardi dans les combats, & ſenſible ſur l'échaffaud.

Je dois ajoûter ici que pluſieurs perſonnes ont cru ſans aucun examen, que la *pucelle d'Orléans* n'avait point été brûlée à Rouen, quoique nous ayons le procès-verbal de ſon exécution. Elles ont été trompées par la relation que nous avons encore, d'une aventurière qui prit le nom de la *pucelle*, trompa les frères de *Jeanne d'Arc*, &, à la faveur de cette impoſture, épouſa en Lorraine un gentil-homme de la maiſon des *Armoiſes*. Il y eut deux autres fripponnes qui ſe firent auſſi paſſer pour la *pucelle d'Orléans*. Toutes les trois prétendirent qu'on n'avait point brûlé *Jeanne*, & qu'on lui avait ſubſtitué une autre femme. De tels contes ne

peuvent être admis que par ceux qui veulent être trompés.

APPRENDS, *Nonote*, comme il faut étudier l'hiſtoire, quand on oſe en parler.

Dix-neuvième ſottiſe, ſur Rapin Thoiras.

IL attaque (page 185) l'exact & judicieux *Rapin de Thoiras*; il dit qu'il n'était ni de ſon goût, ni ſûr pour lui, de ſe déclarer pour la *pucelle d'Orléans*. Ne voilà-t-il pas un homme bien inſtruit des mœurs de l'Angleterre? Un auteur y écrit aſſurément tout ce qu'il veut, & avec la plus entière liberté: & d'ailleurs, le gentil-homme que ce libelliſte inſulte, ne compoſa point ſon hiſtoire en Angleterre, mais à Véſel, où il a fini ſa vie.

IL faut ajoûter ici un mot ſur l'aventure miraculeuſe de *Jeanne d'Arc*. Ce ſerait un plaiſant miracle que celui d'envoyer exprès une petite fille au ſecours des Français contre les Anglais, pour la faire brûler enſuite!

Vingtième ſottiſe, ſur MAHOMET *II, & ſur la priſe de Conſtantinople.*

L'AUTEUR du libelle renouvelle le beau conte de *Mahomet II*, qui coupa la tête à ſa maitreſſe *Irène*, pour faire plaiſir à ſes janiſſaires. Ce conte eſt aſſez réfuté par les annales turques, & par les mœurs du ſerrail, qui n'ont jamais permis que le ſecret du lit de l'empereur fût expoſé aux raiſonnemens de la milice.

IL nie que la moitié de la ville de Conſtantinople ait été priſe par compoſition; mais les annales turques, rédigées par le prince *Cantemir*, & les Égliſes Grecques qui ſubſiſtèrent, ſont d'aſſez bonnes preuves que le libelliſte ne connaît pas plus l'hiſtoire des Turcs que la nôtre.

Vingt-unième ſottiſe de Nonote, *ſur la taxe des péchés.*

L'AUTEUR du libelle demande, *où eſt cette licence déshonorante, cette taxe honteuſe, ces prix faits, &c. qui*

avaient paſſé en coutume, en droit & en loi? Qu'il liſe donc la taxe de la chancellerie Romaine, imprimée à Rome en 1514 chez *Marcel Silbert*, au champ de *Flore*, & l'année d'après à Cologne, chez *Goſvinus Colinius*; enfin à Paris en 1520, chez *Touſſaint Denys*, rue S.-Jacques. Le premier titre eſt, *De cauſis matrimonialibus.*

IN cauſis matrimonialibus, pro contractu quarti gradûs, taxa eſt turonenſes ſeptem, ducatus unus, carlini ſex.

FAUT-IL que ce pauvre homme nous oblige ici de dire, que, dans le titre 18, on donne l'abſolution pour cinq carlins à celui qui a connu ſa mère; que pour un père & une mère qui auront tué leur fils, il n'en coûte que ſix tournois & deux ducats? Et ſi on demande l'abſolution du péché de ſodomie & de la beſtialité, avec la clauſe inhibitoire, il n'en coûte que trente-ſix tournois & neuf ducats. Après de telles preuves, que ce libelliſte ſe taiſe, ou qu'il paye pour ſes péchés.

Vingt-deuxième sottise, sur le droit des séculiers de confesser.

IL demande où l'historien a pris que les séculiers, & les femmes mêmes avaient droit de confesser? Où, mon pauvre ignorant? Dans *S. Thomas*, page 255 de la 3e partie, édition de Lyon 1738. *Confessio, ex defectu sacerdotis, à laïco facta sacramentalis est quodam modo.* Ignorez-vous combien d'abbesses confessèrent leurs religieuses? On ne peut mieux faire que de rapporter ici une partie d'une lettre d'un très-savant homme, datée de Valence du 1 Février 1769, concernant cet usage que *Nonote* ignore.

L'AUTEUR demande *si on pourrait lui citer quelque abbesse qui ait confessé ses religieuses?*

ON lui répondra, avec M. l'abbé *Fleuri*, liv. 76, tom XVI, pag. 246 de l'*Histoire ecclésiastique*, « qu'il y » avait en Espagne des abbesses qui » donnaient la bénédiction à leurs re- » ligieuses, entendaient leurs con- » fessions, & prêchaient publiquement,

» lisant l'évangile, que ce fait paraît
» par une lettre du pape, du 10 Dé-
» cembre 1210. (C'est *Innocent III.*)

J'AJOUTE à la remarque de ce vrai savant l'autorité de *S. Basile*, dans ses *Règles abregées*, tom. II, pag. 453. Il est permis à l'abbesse d'entendre, avec le prêtre, les confessions de ses religieuses. J'ajoûte encore que le père *Martène*, dans ses *Rites de l'Église*, tom. II, pag. 39, affirme que les abbesses confessaient d'abord leurs nones, & qu'elles étaient si curieuses, qu'on leur ôta ce droit. Nous parlerons encore de l'ignorance de *Nonote* sur la confession dans un autre article.

Vingt-troisième sottise dudit Nonote.

L'AUTEUR du libelle, en parlant du calvinisme, prétend que l'historien ménage toujours beaucoup *Calvin* & *Luther*. Il doit savoir assez que l'historien ne respecte que la vérité, qu'il a condamné hautement le meurtre de *Servet*, & toutes les fureurs dans la guerre, & tous les emportemens dans la paix; qu'il déteste la persécution & le fanatisme par-tout où il les trouve;

& la devise de cette histoire est :

Iliacos intra muros peccatur & extra.

Vingt-quatrième sottise de Nonote, *sur* *FRANCOIS I.*

L'AUTEUR du libelle porte l'esprit de persécution jusqu'à rapporter ce qui est imputé au roi *François I* par *Florimond de Raimond*, cité avec tant de complaisance dans le jésuite Daniel : *Si je savais un de mes enfans entaché d'opinions contre l'Église Romaine, je le voudrais moi-même sacrifier.* Voilà ce que l'auteur du libelle appelle *une tendre piété*, pag. 255. Quoi ! *François I*, qui accordait à *Barberousse* une mosquée en France, aurait eu *une piété assez tendre* pour égorger le dauphin, si le dauphin avait voulu prier DIEU en français, & communier avec du pain levé & du vin ! *François I*, par une politique malheureuse, aurait-il prononcé ces paroles barbares ? *De Thou*, *Duhaillan*, les rapportent-ils ? Et, quand ils les auraient rapportées, quand elles seraient vraies, que faudrait-il répondre ? Que *François I* aurait été un père dénaturé, ou qu'il ne pensait pas ce qu'il disait.

Vingt-cinquième

Vingt-cinquième sottise de Nonote, *sur la S.-Barthélemi.*

MALHEUREUX ! avez-vous été aidé dans votre libelle par l'auteur de l'apologie de la *S.-Barthelemi ?* Il paraît que vous excusez ces massacres. Vous dites qu'ils ne furent jamais prémédités : lisez donc *Mézerai*, qui avoue que, *dès la fin de l'année 1570, on continuait dans le grand dessein d'attirer les huguenots dans le piége*, page 156, tom. V, édition d'Amsterdam. Votre *Daniel* ne dit-il pas que *Charles IX* joua bien son rolet ? Et n'a-t-il pas copié ces paroles de l'historiographe *Matthieu ?* Quel rolet, grand DIEU ! Et dans combien de mémoires ne trouve-t-on pas cette funeste vérité !

UN critique qui se trompe n'est que méprisable : mais un homme qui excuserait la *S.-Barthélemi* serait un coquin punissable.

Vingt-sixième sottise de Nonote, *sur le duc de* Guise, *& les barricades.*

VOICI les paroles de *Nonote.*

QUANT à la défense que Henri III

fit au duc de Guiſe *de venir à Paris*, *l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs *dit que le roi fut obligé de lui écrire par la poſte, parce qu'il n'avait point d'argent pour payer un courier.*

PAUVRE libelliſte ! citez mieux. Il y a dans le texte ; « Il écrit deux lettres, » ordonne qu'on dépêche deux cou- » riers ; il ne ſe trouve point d'argent » dans l'épargne pour cette dépenſe » néceſſaire ; on met les lettres à la » poſte, & le duc de *Guiſe* vient à » Paris, ayant pour excuſe apparente » qu'il n'a point reçu l'ordre ».

VOULEZ-VOUS ſavoir maintenant d'où eſt tirée cette anecdote ? Des mémoires de Nevers, & du journal de l'*Étoile*. Vous traitez cet auteur de petit bourgeois ; *l'Étoile* était d'une ancienne nobleſſe : mais, qu'il ait été bourgeois ou non, voici ſes paroles, pag. 95, tom. II.

« IL y avait cependant une négocia- » tion entamée à Soiſſons, entre le duc » de *Guiſe* & *Bellièvre*, qui devait » dans trois jours lui apporter des ſûre- » tés de la part du roi. Des affaires plus

» pressées empêchèrent *Bellièvre* d'al-
» ler finir la commission ; il écrivit
» néanmoins au duc de *Guise*, pour
» l'avertir de la cause de son retard ;
» mais le commis de l'épargne (c'est-
» à-dire du trésor royal) refusa de
» donner vingt-cinq écus pour faire
» partir les deux couriers qu'on en-
» voyait à Soissons ; l'on mit les deux
» paquets à la poste, & ils arrivèrent
» trop tard, parce que le duc de *Guise*,
» pressé par les ligueurs de se rendre
» à Paris, partit de Soissons au bout
» de trois jours ».

Vingt-septième sottise de Nonote, *sur le pretendu supplice de* MARIE D'ARAGON.

Il est utile de détruire tous les contes ridicules dont les romanciers, soit moines, soit séculiers, ont inondé le moyen âge. Un *Geofroi* de Viterbe s'avisa d'écrire, à la fin du douzième siècle, une chronique telle qu'on les faisait alors : il conte que, deux cents ans auparavant, *Othon III* ayant épousé *Marie d'Aragon*, cette impératrice devint amoureuse d'un comte du pays de Modène ; que ce jeune homme ne

voulut point d'elle ; que *Marie*, irritée, l'accuſa d'avoir voulu attenter à ſon honneur ; que l'empereur fit décapiter le comte ; que la veuve du comte vint, la tête de ſon mari à la main, demander juſtice ; qu'elle offrit l'épreuve des fers ardens ; qu'elle paſſa ſur ces fers ſans les ſentir ; que l'impératrice au contraire ſe brûla la plante des pieds, & qu'alors l'empereur la fit mourir.

Ce conte reſſemble à toutes les légendes de ces ſiècles de barbarie. Il n'y avait du tems de l'empereur *Othon III*, ni de royaume d'Aragon, ni de *Marie d'Aragon*, ni de comte de Modène. C'eſt aſſez qu'un ignorant ait écrit de telles fauſſetés, pour que cent auteurs les copient : les *Maimbourgs* les adoptent, les *Lenglet* les répètent dans leur chronologie univerſelle, avec la bataille des ſerpens, & l'aventure d'un archevêque de Mayence mangé par les rats. Toutes ces fables ſont faites pour être crues par notre libelliſte, mais non par les honnêtes gens.

Vingt-huitième sottise de Nonote, *sur la donation de* PEPIN.

Oui, l'on persiste à croire que jamais ni *Pepin*, ni *Charlemagne*, ne donnèrent, ni la souveraineté de l'exarchat de Ravenne, ni Rome; 1°. parce que, si cette donation avait été faite, les papes en auraient conservé, en auraient montré l'instrument authentique; 2°. parce que *Charlemagne*, dans son testament, met Rome & Ravenne au nombre des villes qui lui appartiennent: ce qui paraît décisif; 3°. parce que les *Othons* qui allèrent en Italie, ne reconnurent point cette donation, qu'elle ne fut pas même débattue, & que sous *Othon premier* les papes n'avaient aucune souveraineté; 4°. parce que *Pepin* n'avait pas pu donner des villes sur lesquelles il n'avait ni droit, ni prétention; 5°. parce que jamais les empereurs Grecs ne se plaignirent de cette prétendue donation, ni dans leurs ambassades, ni dans leurs traités. On objecte un passage d'*Éginhard*, qui dit que *Pepin* offrit la pentapole à *S. Pierre :* cela veut dire seulement qu'il la mit sous la protection de *S. Pierre*,

comme *Louis XI* donna, depuis, le comté de Boulogne à la Ste.-Vierge. Les papes eurent des domaines utiles dans la pentapole comme ailleurs ; mais ils ne furent ſouverains ni ſous *Pepin*, ni ſous *Charlemagne*, qui eurent la juriſdiction ſuprême.

Il eſt faux que les papes aient jamais été maîtres de l'exarchat, depuis *Pepin* juſqu'à *Othon III*. Cet empereur aſſigna aux papes le revenu de la marche d'Ancone, & non pas la ſouveraineté. Voilà la véritable origine de la puiſſance temporelle du ſiège de Rome : elle commence à la fin du dixième ſiècle, & elle n'eſt bien affermie que par *Alexandre VI*.

Vingt-neuvième ſottiſe de Nonote, *ſur un fait concernant le roi de France* Henri III.

Auteur du libelle, vous dites *que vous n'avez jamais pu trouver dans quel livre il eſt dit que* Henri III *aſſiègea Livron en Dauphiné* ; vous prétendez qu'il n'a jamais été aſſiégé, parce que ce n'eſt aujourd'hui qu'un bourg ſans défenſe : mais combien de villes ont

été changées en villages par le malheur des tems ! Voyez l'abrégé chronologique de *Mézerai*, page 218 de l'édition déjà citée. Voyez de *Serres*, & le livre 58 du véridique de *Thou*. Vous apprendrez que la ville de Livron fut assiégée par *Bellegarde*, sous les ordres du dauphin d'Auvergne ; que ce roi alla lui-même au camp ; que les assiégés lui reprochèrent la *S.-Barthélemi* du haut de leurs murs. Vous trouverez toute cette aventure décrite dans le recueil des choses mémorables, pag. 537 ; vous la trouverez dans les mémoires de l'*Étoile*, page 117, tom. I. Vous apprendrez que ce n'était pas *Montbrun*, chef du parti, qui commandait dans Livron, mais *Roesses*, qui fut tué dans un assaut. Vous apprendrez qu'à l'approche des assiégeans, les habitans crièrent du haut des murs le 13 Janvier : *Assassins, que venez-vous chercher ? Croyez-vous nous égorger dans nos lits comme l'amiral ?* Vous saurez que les femmes combattirent sur la brêche, & que ce siége fut très-mémorable. Vous saurez qu'il n'appartient pas à un cuistre de collége de parler de l'histoire de France, qu'il ignore.

Trentième sottise de Nonote, *sur la conversion de* HENRI IV.

C'EST mauvaise foi dans le jésuite *Daniel*, c'est bétise dans le libelliste, de prétendre que *Henri IV* changea de religion par conviction. En vérité, l'amant de *Gabrielle d'Étrées*, qui lui parle du *saut périlleux*; l'homme que les papes avaient appelé *bâtard détestable*; le prince qu'ils avaient déclaré indigne de porter la couronne; le politique qui mandait à la reine *Élizabeth* les raisons politiques de son changement; le héros qui avait vu cent assassins catholiques armés contre sa vie; le protestant qui avait écrit à *Corisande d'Andouin* (a) : *Et vous êtes de cette religion! j'aimerais mieux me faire Turc*; le monarque à qui *Rôni* conseilla de changer, & auquel il dit: « Il faut que vous deveniez catholi- » que, & que je reste huguenot »: ce même homme, dis-je, aurait-il cru sincèrement que la religion romaine dont

(*a*) Voyez la page 413 du sixième tome de l'*Essai sur les mœurs*, où l'on a imprimé plusieurs lettres très-intéressantes de *Henri IV* à *Corisande d'Andouin*.

il était opprimé, était la ſeule bonne religion ? Elle l'eſt ſans doute : mais était-ce à lui de le croire, tandis qu'alors même on prêchait contre lui avec fureur, tandis qu'on avait établi contre lui cette prière publique, *délivrez-nous du Béarnois & du diable* ; tandis qu'on le peignait lui-même en diable avec une queue & des cornes ?

Ce grand-homme, ſi lâchement perſécuté, obligé de plier ſon courage ſous les loix de ſes ennemis, ne daigna pas ſeulement ſigner la confeſſion de foi, rédigée, après bien des conteſtations, par *David du Perron*, telle qu'on la trouve dans les mémoires du duc de *Sulli*, qui en fit ſupprimer bien des minuties. *Henri IV* la fit ſeulement ſigner par *Loménie*.

On peut, dans un vain panégyrique, repréſenter ce héros comme un converti ; mais l'hiſtoire doit dire la vérité. *Daniel* ne l'a point dite ; cet hiſtorien parle plus avantageuſement du frère *Coton*, que du plus grand roi de France.

On lui paſſe d'avoir été aſſez igno-

rant pour appeler *Lognac*, ce chef des quarante-cinq, ce Gaſcon, aſſaſſin du duc de Guiſe, *premier gentil-homme de la chambre*; on lui paſſe de n'avoir jamais rien ſu des fameux États de 1355. On lève les épaules, quand il dit que les médecins ordonnèrent à *Louis VIII* de prendre une fille, pour guérir de ſa dernière maladie, & qu'il aima mieux mourir que de guérir par ce remède, lui qui d'ailleurs en avait un tout prêt dans ſon épouſe, la plus belle princeſſe de l'Europe. On eſt révolté de ſon peu de connaiſſance des loix, & ennuyé de ſes récits confus de batailles. Mais quand il peint *Henri IV* dévot & faiſant le métier de délateur contre les proteſtans auprès de la république de Veniſe, on joint à bien peu d'eſtime beaucoup d'indignation.

Trente-unième ſottiſe de Nonote, *ſur le cardinal* du Perron, *& les États de 1614.*

Le libelliſte donne lieu d'examiner une queſtion importante. Tous les mémoires du tems portent que le cardinal *du Perron* s'oppoſa à la publication de la loi fondamentale de l'indépendance

de la couronne ; qu'il fit ſupprimer l'arrêt du parlement, qui confirmait cette loi naturelle & poſitive, qu'il cabala, qu'il menaça ; qu'il dit publiquement que, ſi un roi était Arien ou Mahométan, il faudrait bien le dépoſer.

NON ; il faudrait lui obéïr, s'il avait le malheur d'être Mahométan, auſſi-bien que s'il était un ſaint Chrétien. Les premiers Chrétiens ne ſe révoltaient pas contre les empereurs païens ; quel droit aurions-nous de nous révolter contre notre ſouverain muſulman ? Les Grecs qui ont fait ſerment au padicha, ne ſeraient-ils pas criminels de violer ce ſerment ? Ce qui ſerait un crime à Conſtantinople, ne ſerait pas aſſurément une vertu dans Paris. Et ſuppoſons, (ce qui eſt impoſſible) que le roi, à qui *du Perron* avait juré fidélité, fût devenu muſulman ; ſuppoſons que *du Perron* eût voulu le détrôner, *du Perron* eût mérité le dernier ſupplice.

ON ne dira pas ici ce que le libelliſte mérite ; mais cette opinion, que l'Égliſe peut dépoſer les rois, eſt, de toutes les opinions, la plus abſurde, & la plus puniſſable ; & ceux qui les pre-

miers ont osé la mettre au jour, ont été des monstres, ennemis du genre-humain.

Le libelliste demande où l'on trouve les paroles de *du Perron?* Où? Dans tous les mémoires du tems, recueillis par *Le Vassor*; dans l'histoire chronologique du jésuite *d'Avrigni*; par-tout.

Trente-deuxième sottise de Nonote, *sur la population de l'Angleterre.*

Le chevalier *Petti* a prouvé qu'il faut les circonstances les plus favorables, pour qu'une nation s'accroisse d'un vingtième en cent années; & ce calcul fait voir le ridicule de ceux qui peuplent la terre à coups de plume, & qui couvrent le globe d'habitans en un siècle ou deux. Le libelliste demande, *comment l'Angleterre a eu un tiers de plus de citoyens depuis la reine Élizabeth?* On répondra à cet homme, que c'est précisément parce que l'Angleterre s'est trouvée dans les circonstances les plus favorables; parce que des Allemans, des Flamans, des Français, sont venus en foule s'établir dans ce pays; parce que soixante mille moines,

dix mille religieuſes, dix mille prêtres ſéculiers de compte fait, ont été rendus à l'État & à la propagation; & parce que la population a été encouragée par l'aiſance. Il eſt arrivé à ce royaume le contraire de ce que nous voyons dans l'État du pape, & en Portugal. Gouvernez mal votre baſſe-cour, vous manquerez de volaille; gouvernez-la bien, vous en aurez une quantité prodigieuſe. Oiſon, qui écrivez contre ces vérités utiles, puiſſe la baſſe-cour où vous êtes engraiſſé aux dépens de l'État, n'être plus remplie que de volatiles néceſſaires!

Trente-troiſième ſottiſe de Nonote, *ſur l'amiral* Drak.

Vous faites le ſavant, *Nonote*: vous dites, à propos de théologie, que l'amiral *Drak* a découvert la terre d'Yeſſo. Apprenez que *Drak* n'alla jamais au Japon, encore moins à la terre d'Yeſſo; apprenez qu'il mourut en 1596 en allant à Porto-Bello. Apprenez que ce fut quarante-huit ans après la mort de *Drak* que les Hollandais découvrirent les premiers cette terre d'Yeſſo, en 1644. Apprenez juſqu'au nom du ca-

pitaine *Martin Jeriſon*, & de ſon vaiſſeau, qui s'appelait le Caſtrécom. Croyez-vous donner quelque crédit à votre théologie en faiſant le marin? Vous vous trompez ſur terre & ſur mer; & vous vous applaudiſſez de votre livre, parce que vos fautes ſont en deux volumes.

Trente-quatrième ſottiſe de Nonote, *ſur les confeſſions auriculaires.*

En vérité, vous n'entendez pas mieux la théologie que l'hiſtoire de la marine. L'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs* a dit que, ſelon *S. Thomas d'Aquin*, il était permis aux ſéculiers de confeſſer dans les cas urgens, que ce n'eſt pas tout-à-fait un *ſacrement*, mais que c'eſt *comme ſacrement*. Il a cité l'édition & la page de la ſomme de *S. Thomas*; & là-deſſus vous dites que tous les critiques conviennent que cette partie de la ſomme de *S. Thomas* n'eſt pas de lui. Et moi je vous dis qu'aucun vrai critique n'a pu vous fournir cette défaite. Je vous défie de montrer une ſeule ſomme de *Thomas d'Aquin*, où ce monument ne ſe trouve pas. La ſomme était en telle vénération, qu'on n'eût pas oſé

y coudre l'ouvrage d'un autre. Elle fut un des premiers livres qui sortirent des presses de Rome dès l'an 1474 ; elle fut imprimée à Venise en 1484. Ce n'est que dans des éditions de Lyon qu'on commença à douter que la troisième partie de la somme fût de lui. Mais il est aisé de reconnaître sa méthode & son style, qui sont absolument les mêmes.

Au reste, *Thomas* ne fit que recueillir les opinions de son tems, & nous avons bien d'autres preuves que les laïques avaient le droit de s'entendre en confession les uns les autres ; témoin le fameux passage de *Joinville*, dans lequel il rapporte qu'il confessa le connétable de Chypre. Un jésuite du moins devrait savoir ce que le jésuite *Tolet* a dit dans son livre de l'instruction sacerdotale, livre premier, chap. 16 : ni femme, ni laïc, ne peut absoudre sans privilége. *Nec femina, nec laïcus, absolvere possunt sine privilegio.* Le pape peut donc permettre aux filles de confesser les hommes.

Il faut instruire ici *Nonote* de cette ancienne coutume de se confesser mu-

tuellement : il ſera bien étonné, quand il apprendra qu'elle vient de la Syrie ; il ſaura que les Juifs mêmes ſe confeſſaient les uns aux autres, dans les grandes occaſions, & ſe donnaient mutuellement trente-neuf coups de fouet ſur le derrière, en récitant un verſet du pſeaume LXXVII.

Il ſerait bon que *Nonote* ſe confeſsât ainſi de toutes les bêtiſes malignes dont il eſt coupable.

On pourrait faire plus de cent remarques pareilles; mais il faut ſe borner.



ADDITIONS AUX OBSERVATIONS sur le libelle intitulé, les Erreurs de Mr. de V.... *par Mr.* Damilavile.

L'AUTEUR de l'*Essai sur les mœurs* a daigné réfuter les bévues du libelle concernant l'*Essai sur les mœurs*, & a négligé ce qui lui est personnel. L'amitié & l'équité m'engagent à suppléer à ce que Mr. *de V...* a dédaigné de dire.

L'AUTEUR de ce libelle, pages 20, 21 & 22 de son discours préliminaire, dénonce quatre contradictions, dans lesquelles, dit-il, Mr. *de V... a donné*, sans compter une infinité d'autres qu'il ne désigne point.

SANS doute que celles qu'il a citées sont les mieux constatées, sans doute que l'illustre folliculaire qui a tant applaudi à cette critique, s'est assuré qu'elle était judicieuse, qu'il a vérifié les passages dans le texte, & qu'il a reconnu qu'en effet ils contenaient les contradictions indiquées par l'auteur

dont il eſt l'apologiſte. C'eſt ce que nous allons voir.

La première de ces contradictions a rapport à l'établiſſement du chriſtianiſme ; la ſeconde, aux différentes eſpèces d'hommes qui ſe trouvent ſur la terre ; la troiſième, à *Michel Servet* ; & enfin, la quatrième à *Cromwell.*

Tachons de faire connaître la bonne-foi, la ſagacité & l'honnêteté de ces meſſieurs.

De l'établissement du christianisme.

Première fauſſeté du libelliſte ; abſurdité de ſes raiſonnemens.

Il eſt véritablement étonnant, dit-il, pag. 19 de ſon diſcours préliminaire, *que Mr.* de Voltaire ; *avec l'étendue de ſon génie, ſa prodigieuſe mémoire, ſa vaſte érudition, ait donné dans des contradictions ſi viſibles. Dans ſon* Eſſai ſur les mœurs, *il nous dit, chap. 5, que ce ne fut jamais l'eſprit du ſénat Romain, ni des empereurs, de perſécuter perſonne pour cauſe de religion ; que l'É-*

glise Chrétienne fut assez libre dès les commencemens, qu'elle eut la facilité de s'étendre, & qu'elle fut protégée ouvertement par plusieurs empereurs.

Et dans son siècle de Louis XIV, continue le libelliste, chap. *du Calvinisme, il dit que cette même église dès les commencemens bravait l'autorité des empereurs, tenant, malgré les défenses, des assemblées secrettes dans des grottes & dans des caves souterraines, jusqu'à ce que* Constantin *la tira de dessous terre pour la mettre à côté du trône.*

Il serait aussi étonnant que Mr. *de Voltaire* se fût exprimé ainsi, qu'il l'est de voir tant d'ignorance jointe à tant de mauvaise foi.

Est-ce pour offenser davantage Mr. *de Voltaire*, que l'auteur lui prête son style? Heureusement personne ne s'y méprendra, & l'on reconnaîtra la fausseté de ces citations à la seule inspection.

Mr. *de Voltaire* n'a jamais dit, *que l'église chrétienne fut assez libre dès les*

commencemens ; on ſait aſſez que ce n'eſt pas ainſi qu'il écrit : voici le premier paſſage défiguré par le libelliſte, tel qu'il eſt dans le texte.

« JAMAIS il ne vint dans l'idée d'au-
» cun *Céſar*, ni d'aucun proconſul, ni
» du ſénat Romain, d'empêcher les
» Juifs de croire à leur loi. Cette ſeule
» raiſon ſert à faire connaître quelle
» liberté eut le chriſtianiſme de s'éten-
» dre en ſecret ».

INDÉPENDAMMENT des changemens que le libelliſte a jugé à propos de faire dans ce paſſage, on voit qu'il en a ſupprimé le mot, *en ſecret*, qui ne favoriſait point le ſens contraire & forcé qu'il a tâché de lui donner par les expreſſions fauſſes & plates qu'il a ſubſtituées aux véritables. Première preuve de la fidèlité de cet honnête compilateur.

IL en eſt de même par rapport au ſecond paſſage. Ce n'eſt qu'à lui qu'il eſt permis de dire, *dans des caves ſouterraines*. Mr. *de Voltaire* ſait bien qu'il n'a pas beſoin d'apprendre à ſes lecteurs, que des caves ſont *ſouterraines*. Mais, en ſuppoſant même ces deux

paſſages tels qu'il les a cités, où cet homme admirable a-t-il pris les contradictions qu'il y trouve, & que ſon apologiſte applaudit?

N'EST-IL pas certain, M. l'ex jéſuite, qu'avant *Domitien*, le chriſtianiſme ne fut point perſécuté? Ne conviendrez vous point que, malgré cela, une religion naiſſante qui contrarie toutes les autres, n'en renverſe pas tout-à-coup les autels, & ne ſe profeſſe pas d'abord publiquement?

LA crainte, la prudence même, obligèrent donc les premiers Chrétiens à s'aſſembler ſecrettement; ils n'étaient point perſécutés, ni même rigoureuſement recherchés; mais il exiſtait des loix qui défendaient ces aſſemblées: donc ils bravaient l'autorité de ces loix.

LES Calviniſtes, en France, où la ſageſſe du gouvernement commence enfin à les tolérer, ne s'expoſent-ils pas à la ſévérité des loix qui proſcrivent leurs aſſemblées?

MR. *de Voltaire*, en recherchant comment une religion de paix & de charité avait ſeule produit la fureur des

guerres de religion qu'aucune autre n'avait occaſionnées, a donc eu raiſon de dire dans ſon ſiècle de *Louis XIV*. « Ne pourrait-on pas trouver » l'origine de cette nouvelle peſte qui » a ravagé la terre, dans ce combat » naturel de l'eſprit républicain qui » anima les premières Égliſes contre » l'autorité qui hait la réſiſtance en tout » genre? Les aſſemblées ſecrettes, qui » bravaient d'abord dans des caves & » dans des grottes les loix de quelques » empereurs Romains, formerent peu-» à-peu un État dans l'État ».

Et cela ne contrarie point ce qu'il dit ailleurs, chap. 5 de ſon *Eſſai ſur les mœurs*, que le chriſtianiſme eut la liberté de s'étendre *en ſecret* ſous les empereurs qui ont précédé *Domitien*: l'expreſſion ſeule, *en ſecret*, établit un juſte rapport entre les deux paſſages, & en éloigne toute apparence de contradiction, parce qu'en effet, quoique les Chrétiens fuſſent tolérés, & qu'ils euſſent la liberté de pratiquer en ſecret leur culte & de l'étendre, ils n'en contrevenaient pas moins aux loix, qui leur défendaient de s'aſſembler; par conſéquent ils les bravaient, même

ſous les empereurs qui les protégeaient, & juſqu'à ce que l'entière abolition de ces loix par *Conſtantin*, fit du chriſtianiſme, que cet empereur plaça à côté du trône, la religion dominante.

APRÈS cet éclairciſſement, que Mr. l'obſervateur des erreurs dogmatiques, & ſon apologiſte, nous permettent une queſtion. N'eſt-ce que dans les tems où il a été défendu aux Chrétiens de s'aſſembler, qu'ils ont bravé l'autorité du ſouverain? Sans parler d'une infinité d'autres, à votre avis, Mr. le théologien libelliſte, les Chrétiens de la ligue, qui portaient par ordre & à l'exemple des miniſtres de l'Égliſe, les armes & le crucifix contre *Henri III* & contre *Henri IV*; celui qui, ſortant du pied des autels, & ſon DIEU encore ſur les lèvres, courut aſſaſſiner ſon maître; les monſtres qui portèrent des mains ſacrilèges ſur le plus grand & le meilleur des rois du monde, & qui, pour plaire à DIEU, finirent par lui arracher la vie au milieu d'un peuple dont il était le père; que firent-ils? Étaient-ils des ſujets ſoumis? Trouverez-vous de la contradiction à dire qu'ils jouiſſaient ſous ces princes de la plus grande li-

berté, & qu'ils bravaient leur autorité?

DIREZ-VOUS de ces Chrétiens furieux, ce que vous dites, page 20 de votre premier volume, de celui qui osa déchirer l'édit de *Dioclétien*, qu'à *la vérité ces Chrétiens furent imprudens, mais après tout, généreux & zélés pour leur religion?* Vous ne pouviez guères faire un plus bel éloge d'une action aussi criminelle, si cet éloge pouvait séduire. *Qui est-ce qui ne préférerait pas à la prudence, la générosité & le zèle pour sa religion?* On sait assez que ces maximes furent celles de la ligue; & vous pouviez vous dispenser de nous prouver que, s'il fut alors des théologiens assez malheureux pour les prêcher aux peuples dans la chaire qu'ils appellent de vérité, il en est encore qui ont bien de la peine à les oublier.

MAIS comment osez-vous les reproduire parmi nous ces maximes abominables? Espérez-vous trouver encore dans les ténèbres de l'esprit humain des dispositions qui leur soient favorables? Graces aux soins de la philosophie, contre laquelle vous déclamez en vain, les hommes sont éclairés sur leurs devoirs,

voirs, & vous ne trouverez plus de rebelles, ni de parricides. Malgré vos efforts & vos perſécutions, les philoſophes, ces hommes que vous calomniez, parce vous les craignez, continueront de répandre la lumière; ils ne ceſſeront d'apprendre aux autres ce qu'ils ſe doivent, ce qu'ils doivent à leur ſouverain; & le fanatiſme, ce monſtre cruel qui n'a que trop déſolé la terre, reſtera dans vos mains un fantôme inutile.

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES D'HOMMES.

Seconde fauſſeté du libelliſte, & témoignage de ſon ignorance.

MR. *de Voltaire*, dit il, *tom. III de l'*Eſſai ſur les mœurs, *pag. 193, dit, que la nature humaine, dont le fond eſt par-tout le même, a établi les mêmes reſſemblances entre tous les hommes.*

ET pag. 6 du même volume, il dit, qu'il y a des peuples, des hommes d'une eſpèce particulière qui ne paraiſſent rien tenir de leurs voiſins; qu'il eſt probable qu'il y a des eſpèces d'hommes dif-

férentes les unes des autres, comme il y a différentes eſpèces d'animaux.

THÉOLOGIEN obſcur, vous dites des menſonges. Mr. *de Voltaire*, en parlant de certaines différences qui ſe trouvent entre les peuples du Japon & nous, tom. III de l'*Eſſai ſur les mœurs*, pag. 193, dit : « La nature humaine, dont » le fond eſt par-tout le même, a éta- » bli d'autres reſſemblances entre ces » peuples & nous ».

ET dans le ſecond endroit, pag. 6 du même volume : « Il eſt probable que » les pigmées méridionaux ont péri, & » que leurs voiſins les ont détruits ; » pluſieurs eſpèces d'hommes ont pu » ainſi diſparaître de la face de la terre, » comme pluſieurs eſpèces d'animaux. » Les Lapons ne paraiſſent point tenir » de leurs voiſins, &c ».

ON voit qu'il n'y a preſque pas un mot dans ces deux paſſages qui ſoit dans ceux cités par le libelliſte. Mais quand Mr. *de V....* aurait avancé que le fond de la nature humaine eſt par-tout le même, & qu'il y a des eſpèces d'hommes différentes ; il n'y a qu'un

ignorant qui pût trouver de la contradiction dans cette propoſition, & qui ne ſache pas que le fond de la nature eſt le même pour tous les êtres. Si l'auteur doute qu'avec ce même fond il puiſſe y avoir des eſpèces différentes, on le renvoie à ſon propre témoignage; il peut juger s'il exiſte entre Mr. *de V*.... & lui d'autres rapports que ce fond de la nature humaine.

DE MICHEL SERVET.

Troiſième fauſſeté du libelliſte.

MR. *de V*.... *aſſûre*, à ce qu'il prétend, *Eſſai ſur les mœurs, tom. III, que* Michel Servet, *qui fut brûlé vif à Genève par ordre de* Calvin, *niait la divinité éternelle de* JÉSUS-CHRIST; *& dans la page ſuivante, il aſſûre auſſi que* Servet *ne niait point ce dogme.*

C'EST une choſe merveilleuſe que l'audace avec laquelle ces Meſſieurs imaginent des abſurdités pour dire des ſottiſes.

IL y a dans le texte, *Eſſai ſur les mœurs*, tom. III, pag. 119, en parlant

de *Michel Servet* : « Il adoptait en par-
» tie les anciens dogmes ſoutenus par
» *Euſèbe*, par *Arius*, qui dominèrent
» dans l'Orient, & qui furent embraſ-
» ſés, au 16[e] ſiècle, par *Lelio Socini* ».

Et dans la page ſuivante, après avoir rapporté le ſupplice que *Calvin* fit ſouffrir à *Servet* : « Ce qui augmente l'in-
» dignation & la pitié, c'eſt que *Ser-*
» *vet*, dans ſes ouvrages publiés, re-
» connaît nettement la divinité éter-
» nelle de JÉSUS-CHRIST ».

Si Mr. *de V*.... n'avait pas eu l'attention d'ajoûter que c'était *dans ſes ouvrages publiés que* Servet *reconnaiſſait la divinité de* JÉSUS-CHRIST, on pourrait pardonner à l'auteur d'avoir voulu mettre ces deux paſſages en contradiction ; mais, après de telles infidélités, on ne peut que ſe livrer au mépris qu'il a mérité.

DE CROMWEL.

Quatrième fauſſeté du libelliſte.

Je voudrais bien qu'il nous diſe dans quel endroit du premier volume des

mélanges de littérature, &c., qu'il a l'audace de citer, il a pris que *Cromwell*, selon Mr. de V...., *depuis qu'il eut usurpé l'autorité royale, ne couchait pas deux nuits dans une même chambre, parce qu'il craignait toujours d'être assassiné; qu'il mourut, avant le tems, d'une fièvre causée par ses inquiétudes.*

DANS quel autre endroit du chapitre 5 du siècle de *Louis XIV*, Mr. *de V*.... a-t-il écrit que *Cromwell respecta les loix?*

IL faut avouer que, si ce critique théologien n'est pas fidèle, il est au moins bien fécond en inventions.

DE tout ce qu'on vient de voir qu'il attribue à Mr. *de V*.... au sujet de *Cromwell*, ces mots seuls, *il mourut avant le tems*, sont vrais: tout le reste est de la composition du libelliste.

LORSQUE *Cromwell* fut parvenu à la souveraine puissance, il eut, avec elle, tous les soucis & tous les embarras dont elle est inséparable; il eut de plus le trouble que donne l'usurpation, la crainte de perdre une autorité illégiti-

me, & les ſoins de la conſerver. C'eſt ce qui a fait dire à Mr. *de V....* pag. 242 du premier tom. *des mélanges :*

« Il vécut pauvre & inquiet juſqu'à » quarante-trois ans ; il ſe baigna dans » le ſang, paſſa ſa vie dans le trouble, » & mourut avant le tems ».

Cet uſurpateur, digne en effet de régner par ſon génie & par ſes talens, chercha, pour conſerver ſon autorité, à la faire aimer des Anglais ; il ne reſpecta point les loix, mais il les fit reſpecter ; c'eſt ce qu'on trouve dans le paſſage ſuivant de la page 99 du ſiècle de *Louis XIV.*

« Il affermit ſon pouvoir en ſachant » le réprimer à propos ; il n'entreprit » point ſur les priviléges dont les peu- » ples étaient jaloux » : & pag. 79 du même livre : « Il eſt faux qu'il ait fait » l'enthouſiaſte & le faux prophète à ſa » mort : mais il eſt ſûr qu'il mourut » avec la fermeté d'âme qu'il avait mon- » trée toute ſa vie ».

On défie toute la malice du libelliſte, de faire remarquer une ſeule con-

tradiction dans ces différens paſſages.

La maxime de *Cromwell* était de verſer le ſang de tout ennemi puiſſant, ou dans un champ de bataille, ou par la main des bourreaux; c'eſt pourquoi Mr. *de V....* a dit, qu'il ſe baigna dans le ſang; mais cela n'empêchait pas qu'il ne ſût réprimer ſon pouvoir à propos, qu'il n'eût ſoin que la juſtice fût obſervée, & qu'il ne ménageât le peuple: il avait beſoin de s'en faire un appui, tandis qu'il immolait ceux qui pouvaient lui nuire. Ainſi, il fut en même tems judicieux par rapport aux peuples & cruel envers ſes ennemis; il vécut dans le trouble: mais il y conſerva une grande fermeté d'âme, & mourut avec elle.

Voila ce qu'était *Cromwell*, & comment il convenait à Mr. *de V....* de nous le montrer. Voilà ce que tout le monde reconnaît dans cet homme extraordinaire, & ce que l'imbécillité & la mauvaiſe foi appellent des contradictions.

On peut juger du reſte du libelle par les articles qu'on vient de réfuter; il

ne méritait pas qu'on en prît la peine : mais il était bon de prouver que les erreurs attribuées dans ce libelle à Mr. *de V....* ne ſont que les fourberies d'un calomniateur, & que les applaudiſſemens que lui prodigue ſon illuſtre apologiſte, ne ſont que l'éloge du crime, du menſonge & de l'ignorance, fait par un complice.

Fin du Tome huitième & dernier.



TABLE

Des Chapitres contenus dans ce volume.

Fin de la Table du Tome VIII.

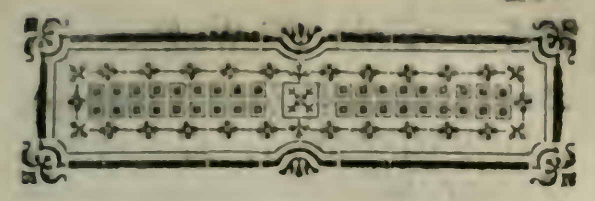


TABLE GÉNÉRALE

OU

LISTE ALPHABÉTIQUE

De tous les noms des personnes dont il est fait mention dans les huit volumes de cet Essai. *Rédigée par M.* Bigex.

L'on a compris sous un seul article différentes personnes du même nom dont il n'est dit qu'un mot dans cet ouvrage ; comme les quatre *Théodora*, les trois *Irène*, les deux rois *André*, les deux *Bertrand*, *Casimir*, *Duprat*, d'*Etrées*, *Gilles*, *Godescald*, *Hugues* l'abbé, *Luna*, *Pérès*, *Ximenès*, &c.

A

Andrehen.

C

D

E

G

Tome

+ son grand projet 88.

I

171,

K

L

M

Tom.

P

Philippe

R

Q v

n prétendu tamment poli-ue, p. 108.

S

Squin

V

Fin de la Table générale, & du dernier Volume.

ERRATA.

TOME PREMIER.

Page 159, *ligne* 13, les usages, *lisez* des usages.
Pag. 250, *lig* 7, *en remontant*, par, *lis.* pas.
Pag. 429, *lig.* 4, *en remontant*, Chap. IV, *lis.* Chap. V.

TOME DEUXIEME.

Pag. 201, *lig.* 1, le parti le, *lis.* le parti de.

TOME TROISIEME.

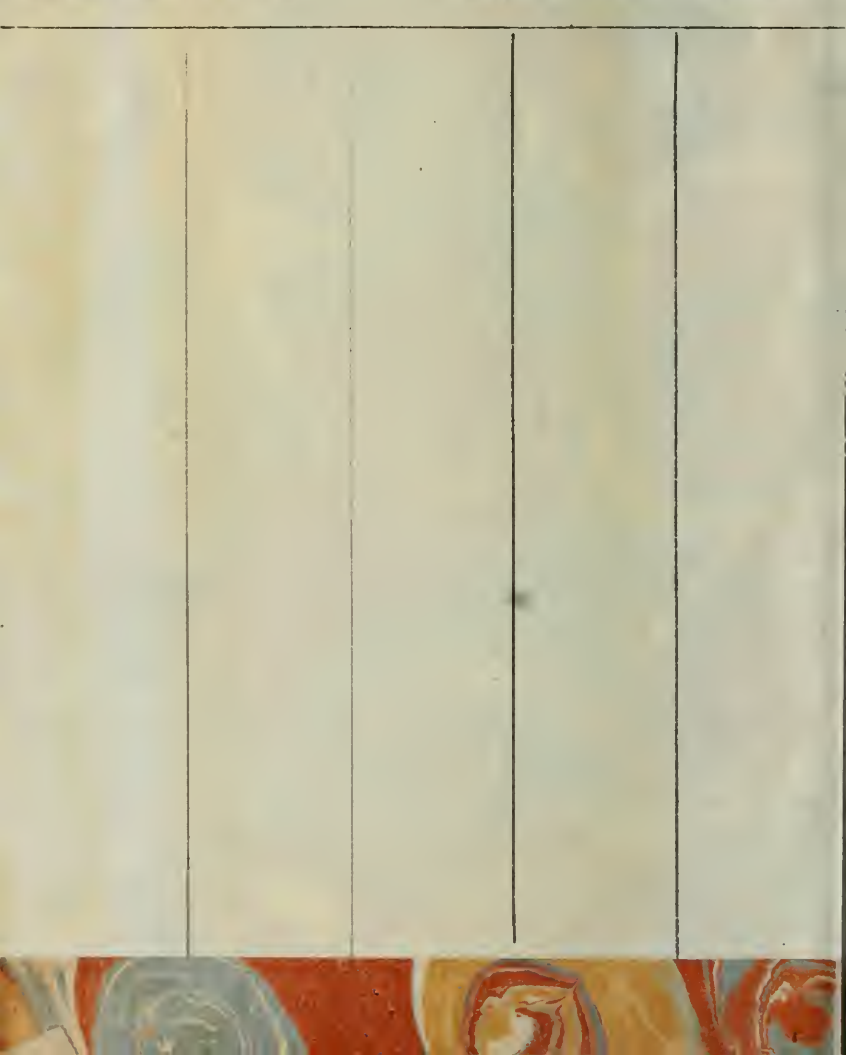
Pag. 145, *lig.* 4, languedochiens, *lis.* languedocien.

TOME QUATRIEME.

Pag. 309, *lig.* 8, *après* autrefois, *ajoutez* envahi.
Pag. 340, *lig.* 2, *en remontant*, Louis XI, *lis.* Louis XII.

TOME CINQUIEME.

Pag. 278, *lig.* 6, *en remontant*, on éteint, *lis.* ont.




a39003 009518068b

